



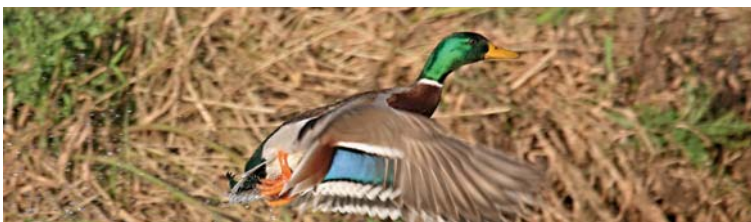
2002 - 2014
12 ans de suivis et d'actions

La chasse



en Pays

de la Loire



Association agréée au titre de la protection de l'environnement



SOMMAIRE

Propos introductifs

Edito p. 1

2 Les données administratives

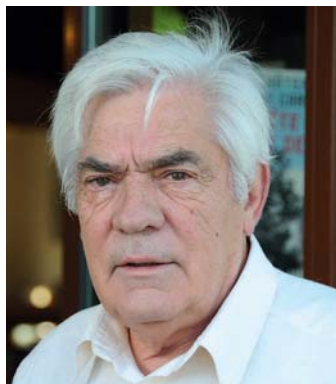
Les fédérations p. 3
 Organigramme p. 4
 Les associations spécialisées p. 5
 Les chasseurs p. 6
 Le permis de chasser p. 8
 Les formations p. 11
 Informations p. 12

14 Les données milieux

Les habitats agricoles p. 18
 Les espaces boisés p. 20
 Les zones humides p. 22
 Le bocage p. 24

26 Les données espèces : prélèvements, gestion et aménagements

Le petit gibier sédentaire de plaine p. 28
 Les migrants terrestres p. 38
 Les prédateurs / déprédateurs p. 48
 Les oiseaux d'eau p. 58
 Le grand gibier p. 72



Dans le cadre de leurs missions de coordination et de mise en valeur du patrimoine faunique et de ses habitats en région Pays-de-la-Loire, les fédérations départementales et régionale des chasseurs présentent dans ce premier document tableau de bord l'ensemble des actions menées depuis 12 années.

Outil de pilotage pour les élus cynégétiques mais aussi pour tous nos partenaires institutionnels, le tableau de bord est un document accessible à tous pour mieux comprendre et expliquer le rôle de la chasse et le travail des 75 000 chasseurs, acteurs et observateurs incontournables de nos territoires ruraux.

Biodiversité, trame verte et bleue, plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, aménagement foncier, politique agricole et forestière, espaces naturels sensibles,

aménagement routier ou ferré ; les préoccupations environnementales sont aujourd'hui au cœur de toutes les politiques publiques et les structures cynégétiques ont su s'adapter et s'engager dans ces problématiques qui modifient nos paysages. En développant de multiples partenariats, le monde de la chasse participe aux nombreuses instances de concertation et sa parole est prise en considération.

Reflet de cette évolution et du bilan des travaux menés par les fédérations de chasseurs et leurs partenaires, le tableau de bord participe à l'amélioration des connaissances sur la faune et ses habitats et contribue ainsi à orienter leurs gestions dans le cadre du développement durable de nos territoires ruraux. L'organisation de la chasse en région Pays-de-la-Loire, les prélèvements, les suivis, la gestion de la faune et des

milieux, les actions et les aménagements développés par les structures cynégétiques sont présentés, notamment des thématiques qui dépassent les enjeux de notre loisir et qui s'inscrivent dans les attentes actuelles de la société quant à la préservation durable des ressources naturelles.

Nous espérons que vous trouverez, à la lecture de ce premier tableau de bord, l'ensemble des éléments pour comprendre le rôle de la chasse en région Pays-de-la-Loire.

Ed-Alain BIDAULT, Gilles DOUILLARD, Henri Jacques DE CAUMONT LA FORCE, Yves MOULIERE, Dany ROSE.

la chasse en Pays-de-la-Loire



LES FÉDÉRATIONS

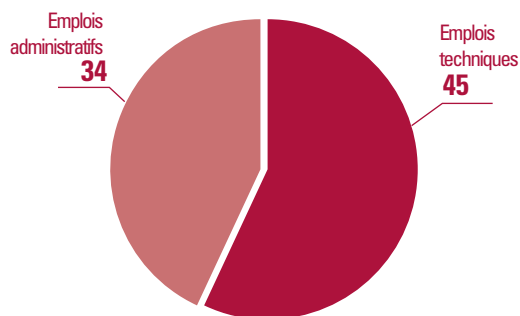
Les fédérations des chasseurs :

Les fédérations départementales et régionale des chasseurs comptent de nombreux emplois, qu'ils soient techniques ou administratifs. Les six fédérations ligériennes emploient 79 salariés.

Les fédérations départementales des chasseurs fédèrent les chasseurs et les associations de chasse de leur département. Elles participent à la gestion des espèces et des espaces.

Nombre d'emplois au sein des fédérations départementales et régionale des chasseurs

© FDC - FRC PL



Extrait du code de l'environnement :

Art. L. 420-1 La **gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats** est d'intérêt général. La pratique de la **chasse**, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à **l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines** en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le principe de **prélèvement raisonnable** sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités d'usage et d'exploitation de ces ressources. Par leurs **actions de gestion et de régulation** des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs **réalisations en faveur des biotopes**, les chasseurs contribuent à la **gestion équilibrée des écosystèmes**. Ils participent de ce fait au **développement des activités économiques et écologiques** dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural. [L. n°2000-698 du 26 juill. 2000]

Les structures locales : une dynamique associative

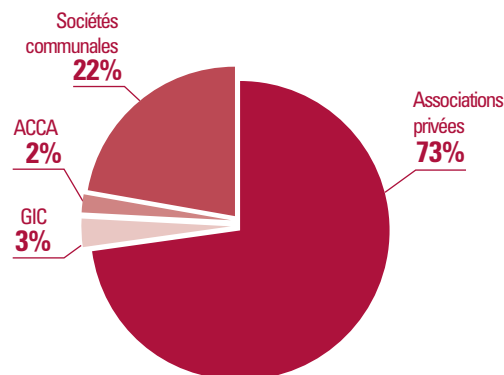
1 - Les associations de chasse

Pour chasser sur un territoire, il faut avoir l'accord du propriétaire. Le responsable de la chasse est appelé détenteur du **droit de chasse**.

Le fermier dispose, sur les terres qu'il loue pour son exploitation agricole, du **droit de chasser**. Ce droit lui est strictement personnel : il ne peut en aucun cas en faire profiter des parents ou des amis ou le louer à un tiers. Selon les territoires, les chasseurs peuvent faire partie de différents groupements. En région Pays-de-la-Loire, on retrouve très peu d'ACA (Association Communale de Chasse Agrée) et de nombreux groupements privés. Néanmoins les surfaces de territoire et le nombre de chasseurs est souvent plus important dans les structures à caractères communales.

Avec **plus de 3 regroupements par commune**, les associations privées représentent un esprit associatif important et sont des moteurs de la vie rurale.

Types de regroupements de chasse présents en Pays de la Loire © FDC - FRC PL

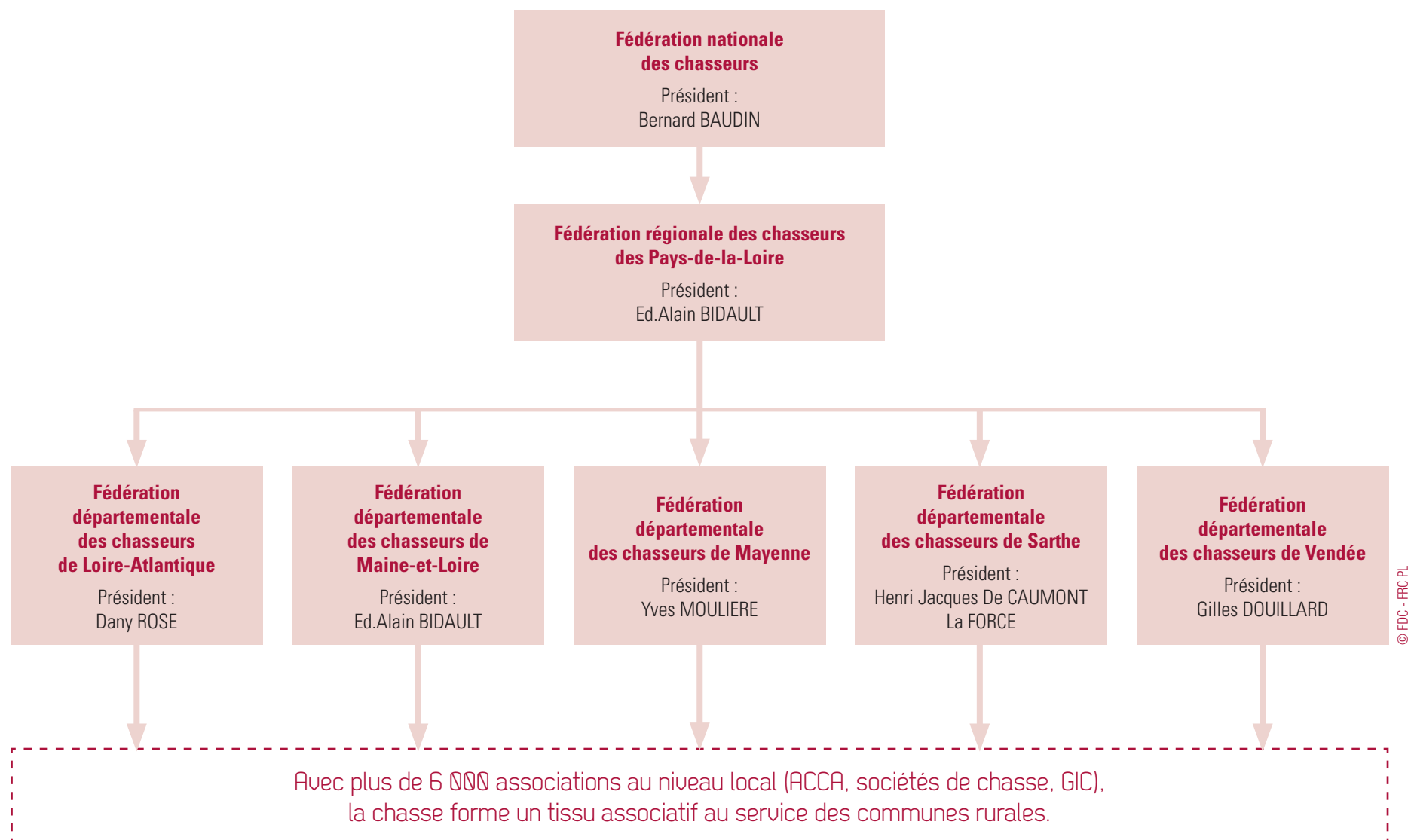


La région compte également **une centaine de GIC** (Groupement d'Intérêt Cynégétique). Un GIC est un regroupement de différents détenteurs de droit de chasse (d'une ou plusieurs communes) qui permet d'assurer, sur de vastes superficies, une gestion concertée, le plus souvent pour une espèce donnée. Ces groupements associatifs, partenaires incontournables de la gestion cynégétique, réalisent également des actions communes en faveur des habitats de l'espèce ciblée.

- **90 % des maires ruraux sont favorables à la présence des chasseurs sur leur commune**
- **59 % des maires ruraux considèrent que la chasse est une activité importante pour leur commune**

© Enquête nationale CSA - FNC, 2006

ORGANIGRAMME



2 - Les associations spécialisées

On dénombre dans la région 78 associations spécialisées, au niveau départemental ou régional. Elles participent aux différents travaux des fédérations et sont associées à la définition de la politique cynégétique dans chaque département. Ci-contre, quelques exemples d'associations spécialisées présentes dans les Pays-de-la-Loire.

On compte en moyenne **15 associations spécialisées par département**. De quoi satisfaire l'ensemble des chasseurs, quelle que soit leur préférence cynégétique.

Les coordonnées précises de chaque association sont disponibles sur le site internet de la fédération régionale : www.frc-paysdelaloire.com



Bécassiers, chasseurs de petit gibier



Conducteurs de chiens de sang



Piégeurs, déterreurs



Chasseurs aux chiens courants



Chasseurs de gibier d'eau



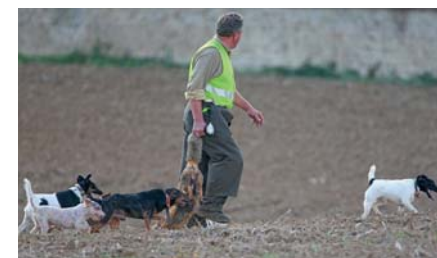
Jeunes chasseurs et jeunes veneurs



Chasseurs à l'arc, fauconniers



Chasseurs de grand gibier



Gardes particuliers, louvetiers

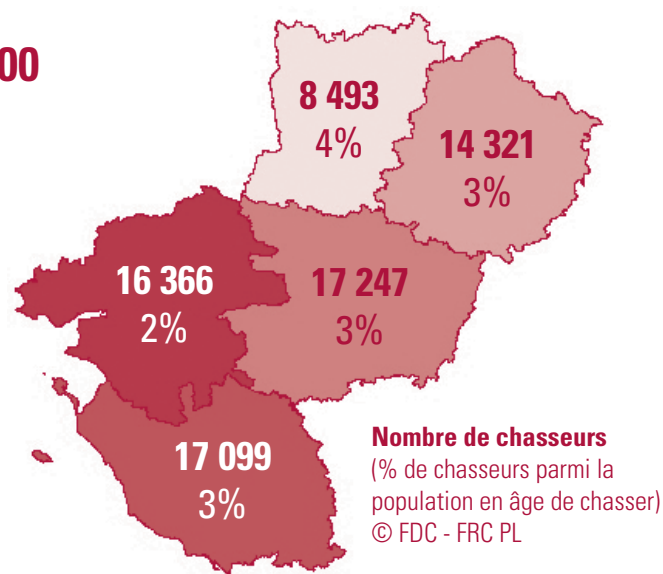


Veneurs et sonneurs

LES CHASSEURS

La région des Pays-de-la-Loire compte actuellement **73 500** chasseurs et chasseresses (données 2012-2013).

Évolution du nombre de chasseurs sur la région



Les chasseurs n'ont pas une répartition équilibrée au sein des cinq départements des Pays-de-la-Loire. Environ 3% de la population en âge de chasser pratique une activité cynégétique.

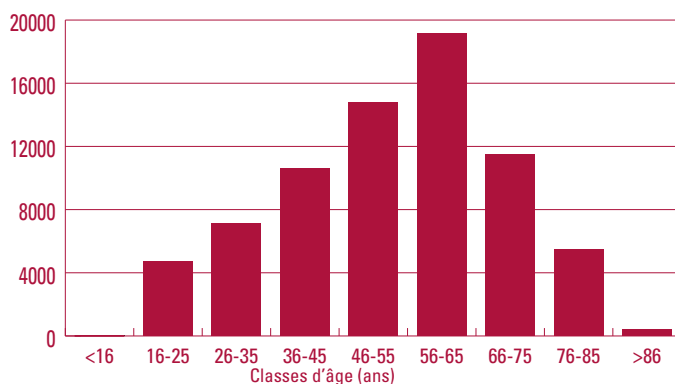
Un réseau d'observateurs !
On dénombre 25 chasseurs pour 1000 hectares.

1,2 millions de chasseurs en France.

LA CHASSE ...

... un loisir intergénérationnel

Pyramide des âges des chasseurs



... un loisir qui se féminise

La chasse fait de plus en plus d'adeptes chez les femmes.

Le nombre de femmes pratiquant la chasse a **augmenté de 15%** en 3 ans.

Les chasseresses ont ainsi créé leur propre association aux niveaux national et local. Dénommée « Chasse au féminin », elle regroupe les femmes ayant pour passion l'amour de la nature et de la chasse.

Plus de la moitié des chasseurs ont moins de 55 ans.



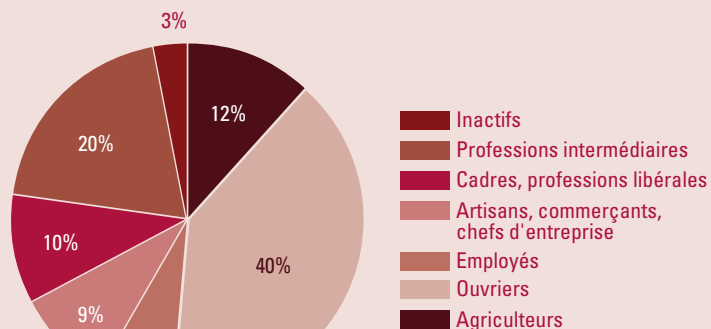
... un loisir de mixité sociale

Toutes les catégories sociales sont représentées dans le monde de la chasse : cadres, ouvriers, agriculteurs sont ainsi réunis pour une même passion, sans distinction sociale.

La **convivialité** et le **partage** sont également des valeurs importantes à la chasse.

Les retraités sont inclus dans leurs anciennes professions.

Professions des chasseurs © Enquête nationale CSA - FNC, 2006



En Pays-de-la-Loire, 8 chasseurs sur 10 pratiquent leur activité en compagnie de leur famille ou d'amis.

© FDC 49, C.RETIF, 2003-2004

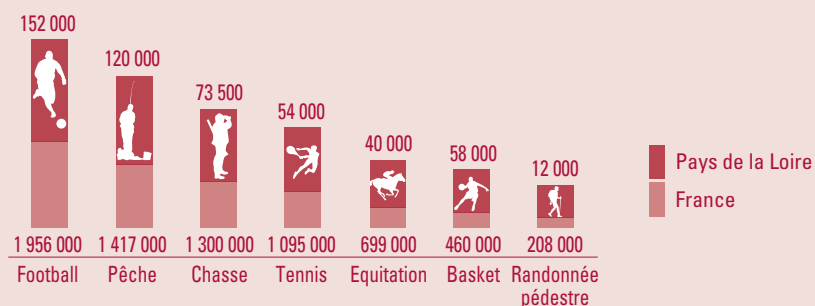
... un loisir très pratiqué

Avec ses **73 500 pratiquants** en Pays-de-la-Loire, la chasse se place juste après le football et la pêche parmi les activités comptant le plus de licenciés.

3^{ème} loisir en Pays-de-la-Loire

Nombre de licenciés par activité en 2011

© ORES Pays-de-la-Loire

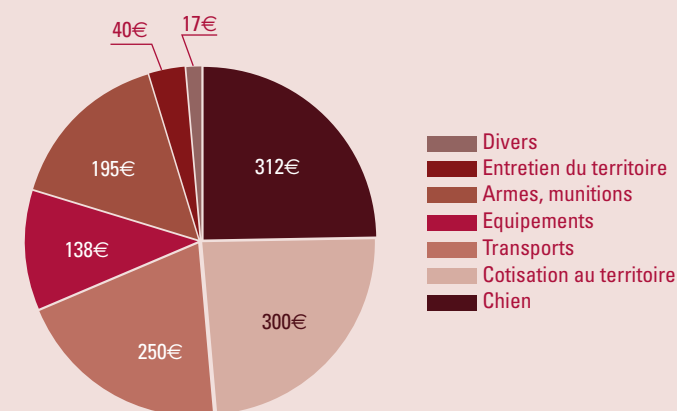


... un facteur économique important

L'activité cynégétique en Pays-de-la-Loire génère un **flux financier** d'environ **141 875 000 €** grâce aux emplois directs (accès à la chasse, armes, élevages, etc.) et indirects (équipements, presse cynégétique, etc.).

Dépenses annuelles du chasseur

© FDC 49, C.RETIF, 2003-2004



Soit un total de 1 252 € par an



L'acquisition, l'alimentation et les soins du chien représentent un coût important pour les chasseurs.

78 % possèdent au moins un chien.

© Enquête nationale CSA - FNC, 2006

LE PERMIS DE CHASSER

1 - La formation et l'examen du permis de chasser

La formation au permis de chasser est une **mission de service public**, déléguée aux fédérations, qui se déroule en plusieurs étapes :

Formation
théorique

Formation
pratique

Examen théorique
et pratique

Les formations sont dispensées par les fédérations départementales et les examens sont organisés par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Pour passer son permis de chasser, il faut prendre contact avec la fédération départementale des chasseurs qui proposera aux candidats des dates de formation et d'examen. Les formations pratiques et théoriques sont obligatoires pour accéder à l'examen.

La partie théorique de l'examen porte sur les matières suivantes :

- connaissance de la faune sauvage, de ses habitats et des modalités de leur gestion,
- connaissance de la chasse,
- connaissance des armes et des munitions, de leur emploi et des règles de sécurité,
- connaissance des lois et règlements relatifs aux matières qui précèdent.

... pour bien s'entraîner

... le site de la FRC PL met à disposition des futurs candidats au permis un entraînement en ligne à l'examen théorique du permis de chasser. De nombreuses séries de questions y sont disponibles pour s'entraîner dans les conditions réelles d'examen.



La partie pratique :

Elle se déroule sur un terrain aux normes mis à disposition par la Fédération. Le candidat doit réaliser un parcours comme il le ferait en action de chasse. Cette épreuve met l'accent sur les impératifs de sécurité à la chasse.

Pour pouvoir chasser, il faut :



➤ un permis de chasser



➤ une validation

➤ une assurance

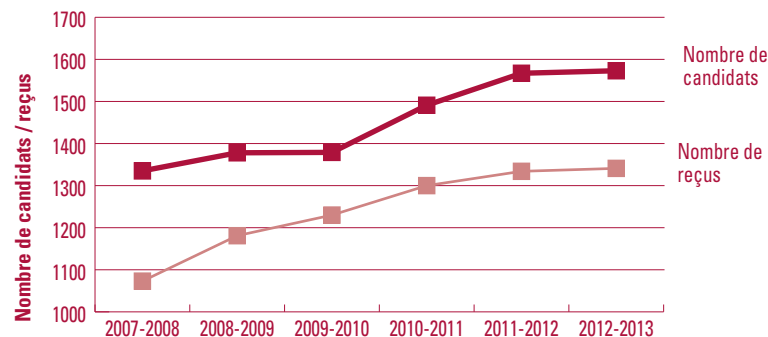


➤ un territoire de chasse

Une fois obtenu, le permis est valable toute la vie et a valeur de pièce d'identité, au même titre que le permis de conduire. C'est un certificat d'aptitude à la pratique de la chasse, qui doit être complété par la validation annuelle.

85% des candidats ont été reçus à l'examen du permis de chasser en 2012-2013

Evolution du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser © FDC - FRC PL



5% des candidats sont des femmes en 2012-2013

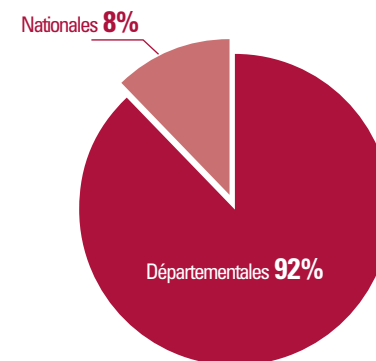
+ 15 % d'inscrits en 6 ans

2 - La validation du permis de chasser

Au même titre que pour toute association sportive, **tous les ans**, le chasseur doit valider son permis auprès d'une fédération départementale pour avoir le droit de pratiquer son loisir. Pour cela, plusieurs choix s'offrent à lui :

Le chasseur ne chasse que dans un département	Validation du permis dans une seule fédération départementale des chasseurs
Le chasseur chasse dans deux départements	Validation du permis dans deux départements (validation bi-départementale)
Le chasseur chasse dans plus de deux départements	Validation nationale du permis de chasser
Le chasseur souhaite chasser trois ou neuf jours consécutifs dans le département de son choix	Validation temporaire du permis de chasser

Répartition des types de validations en Pays-de-la-Loire en 2012/2013 © FDC - FRC PL



Evolution du nombre de validations temporaires en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL



La chasse est un loisir de proximité :

- 92 % des chasseurs prennent une validation départementale
- 89 % chassent dans leur commune de résidence ou une commune voisine

© Enquête nationale CSA - FNC, 2006-2007

Les permis de chasser peuvent être validés dans une fédération départementale des chasseurs ou directement via internet sur le site de la fédération régionale des chasseurs des Pays-de-la-Loire (www.frc-paysdelaloire.com).

3 - Le coût du permis de chasser

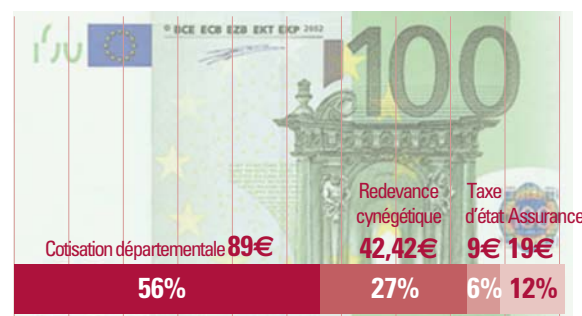
Dans le coût total d'une validation annuelle du permis de chasser, qu'elle soit départementale ou nationale, le chasseur paye :

- une cotisation (qui revient à la FDC),
- une redevance cynégétique affectée à l'ONCFS,
- une taxe d'Etat ou « droit de timbre » toujours égale à 9 € (5 € pour l'ONCFS et 4 € pour la Fédération qui délivre la validation).
- et une assurance.

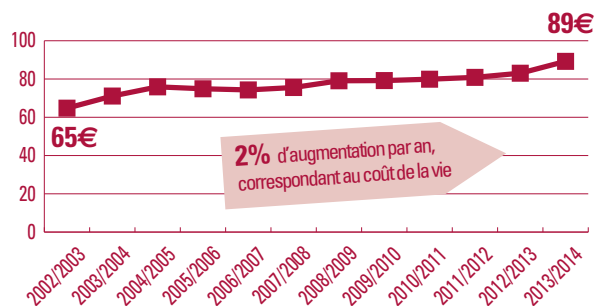
En 2013-2014, le prix d'une cotisation départementale (incluant le timbre grand gibier et l'abonnement à la revue fédérale) est d'environ 89 €.

Le coût d'une validation départementale (moyenne régionale) : 160 €

© FDC - FRC PL

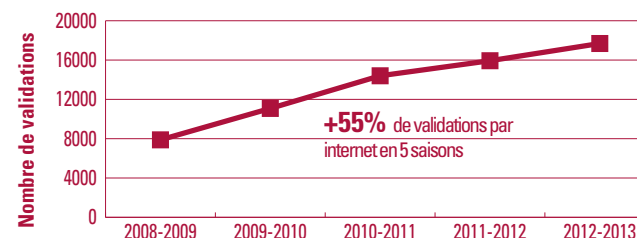


Evolution d'une cotisation départementale (moyenne régionale) © FDC - FRC PL



Evolution du nombre de validations via internet

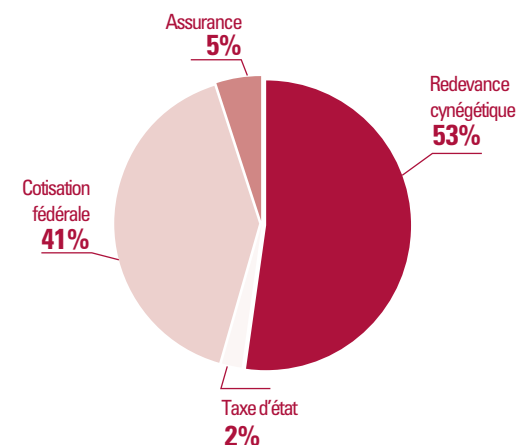
© FDC - FRC PL



1 chasseur sur 4 valide son permis de chasser sur internet.

Répartition des cotisations d'une validation nationale pour la saison 2013-2014 (coût égal à 412 €).

Ventilation du coût annuel d'un permis national © FNC



LES FORMATIONS

De nombreuses formations sont proposées chaque année par les fédérations départementales des chasseurs, permettant ainsi aux chasseurs qui le souhaitent d'approfondir leurs connaissances cynégétiques. Ces formations portent sur différents thèmes :

Formations en 2012	Nbre de formations/an	Nbre de personnes formées/an
Permis de chasser	104	1573
Piégeage	23	601
Sécurité à la chasse	25	769
Venaison - Pathologie de la faune sauvage	8	179
Chasse à l'arc	6	130
Gardes particuliers	5	86
Brevet Grand Gibier	1	15
Chasse accompagnée	14	145



Près de 3 500 personnes formées en Pays-de-la-Loire en 2012 !

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Animation auprès de scolaires

Chaque année, les fédérations départementales des chasseurs interviennent auprès des scolaires et du grand public, au travers d'animations ou d'actions liées à la faune, la flore et les milieux naturels de notre région.

En 2012, **plus de 100 interventions** ont été effectuées, sensibilisant ainsi près de **4 500 enfants et adultes** dans la région des Pays-de-la-Loire.

Dans le Maine-et-Loire, en 2012-2013, 345 enfants ont été encadrés par 175 bénévoles au sein de 25 clubs nature !

Un club nature accueille les enfants de CM1 et CM2, durant les deux premiers jours des vacances scolaires afin de découvrir, de construire et fabriquer des objets dans la campagne, les bottes aux pieds, les pieds dans la boue, ... Ils sont animés par des bénévoles.

Des sentiers pédagogiques, à Bouchemaine (49) et la Vigneule (53), sont aménagés avec des panneaux thématiques pour

accueillir les enfants et leur famille. L'accès et les animations sont gratuits. Les FDC en réalisent également sur d'autres sites en partenariat avec les collectivités locales.

Le CD-ROM « Ticeco » créé par la fédération des chasseurs de Vendée est un outil pédagogique à destination des écoles. Les deux premiers opus ont pour thèmes le bocage et les zones humides et sont agrémentés de quizz ainsi que d'une visite guidée par le célèbre animateur, Jamy Gourmaud. Les prochains CD-ROM aborderont les thèmes de la plaine et de la forêt.

Les chasseurs savent vivre avec leur temps car après avoir développé les jeux-vidéo Nemrod 1 et 2 vendus à plus de 17 000 exemplaires, la fédération régionale a sorti un nouveau jeu de simulation de chasse : Hunter's Trophy.



70 % des écoles primaires de Vendée ont demandé à recevoir TICECO !
www.ticeco.net



Les trois jeux se sont vendus à plus de 25 000 exemplaires !

INFORMATIONS

1 - Les revues fédérales

Toutes les fédérations départementales des chasseurs des Pays-de-la-Loire ont élaboré leur propre revue fédérale. Les objectifs de ces magazines sont de :

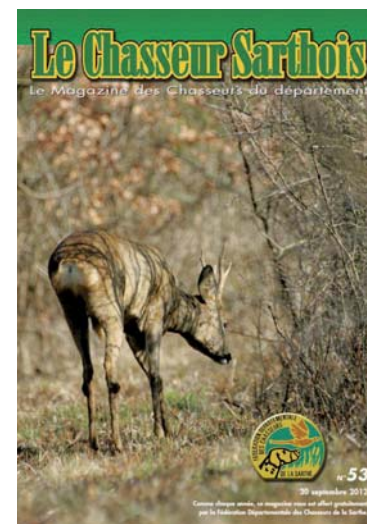
- tenir les chasseurs au courant de la législation,
- relayer l'actualité cynégétique départementale, régionale et nationale,
- donner la parole aux associations spécialisées.



Chasseur Mayennais



Chasser en Loire-Atlantique



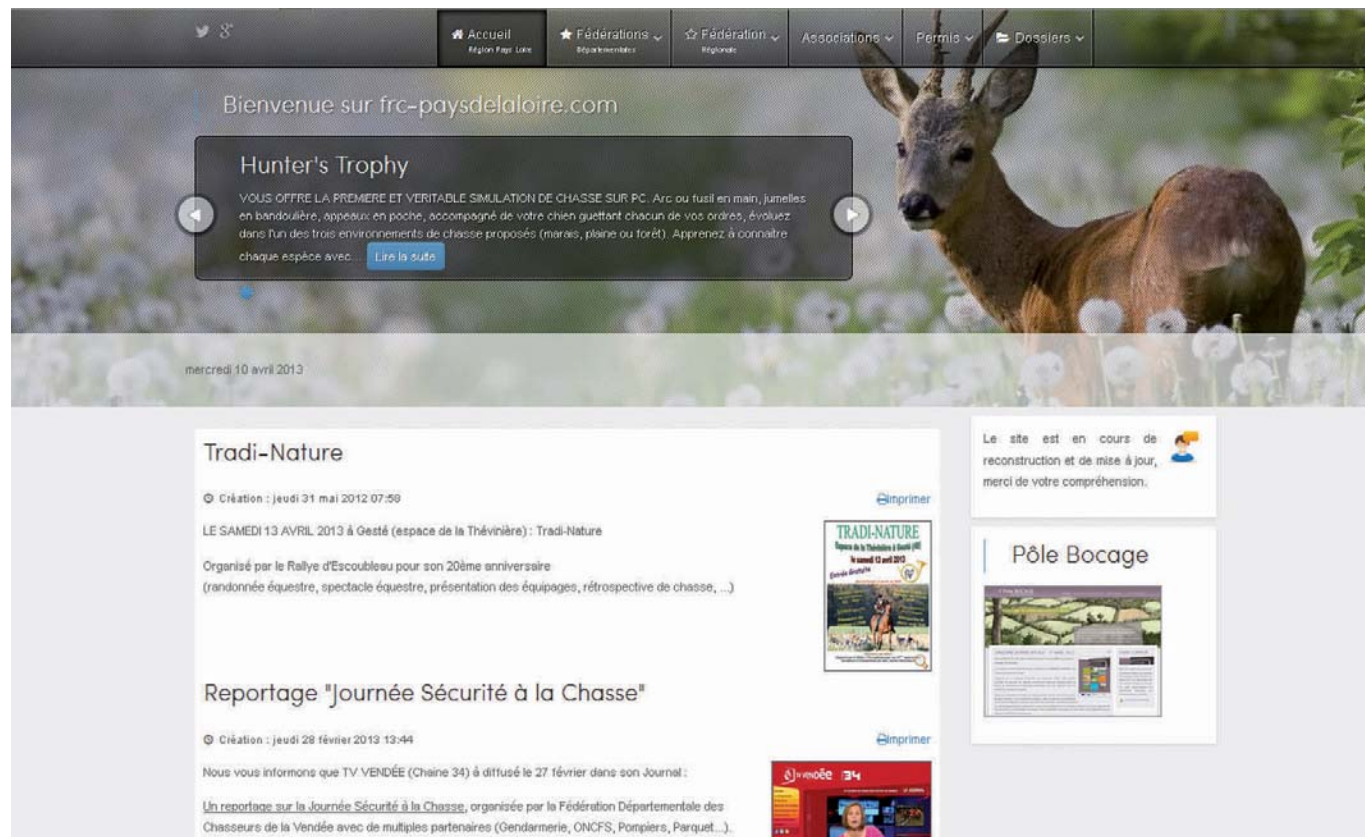
Le Chasseur Sarthois



Chasseurs d'Anjou



Le Chasseur Vendéen



www.frc-paysdelaloire.com

2 - Le site internet régional

Créé en 2002, le site internet de la fédération régionale des chasseurs des Pays-de-la-Loire informe sur les actualités, les informations pratiques et les textes législatifs propres à chaque fédération.

On retrouve également des dossiers sur les espèces ainsi que des reportages sur des actions cynégétiques et environnementales réalisées dans la région.

Plus de 40 000 visiteurs chaque mois !

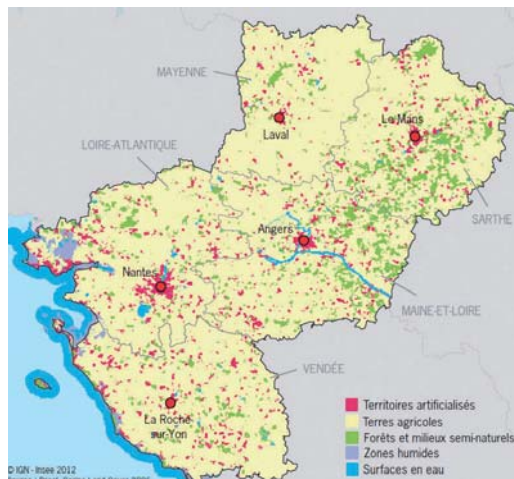
Ce site internet, au service des chasseurs, est un outil supplémentaire de transmission de l'information des fédérations.

les milieux



INTRODUCTION...

LA RÉGION DES PAYS-DE-LA-LOIRE...



L'occupation des sols en région Pays-de-la-Loire en 2010

© MEDDE (SDeS) - UE, Corine Land Cover, 2006-IGN

Située au Nord-Ouest de la France, la région des Pays-de-la-Loire s'étend sur 3 240 000 ha, ce qui représente 6% du territoire national.

Le territoire ligérien possède un patrimoine naturel riche, qui est lié à une diversité :

- climatique (influences atlantique et continentale),
- édaphique (types de sols),
- topographique (reliefs variés)
- et d'actions anthropiques.

Largement ouverte sur l'océan Atlantique et parcourue par la vallée de la Loire et ses nombreux affluents, la région présente une grande diversité de milieux et de paysages.

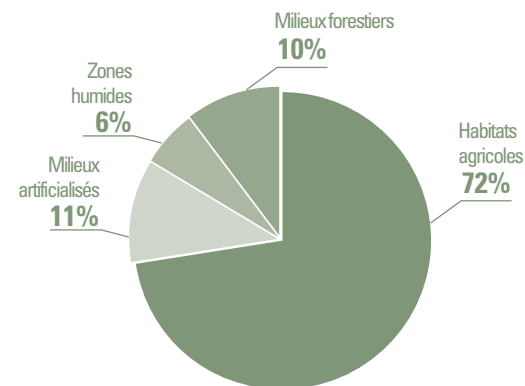
Plusieurs grands ensembles naturels caractéristiques se dégagent :

- les sites littoraux,
- la vallée de la Loire et ses affluents,
- les grandes zones humides rétro-littorales,
- les zones bocagères,
- quelques grands massifs forestiers.

Comme la plupart des régions françaises, les milieux naturels subissent une perte de leur biodiversité, qui s'explique en partie par un accroissement de la pression anthropique.

L'occupation du sol en 2010, en région Pays-de-la-Loire

©SSP-Agreste, enquête TERUTI-LUCAS 2006-2010



... L'ARTIFICIALISATION DU SOL GAGNE DU TERRAIN !

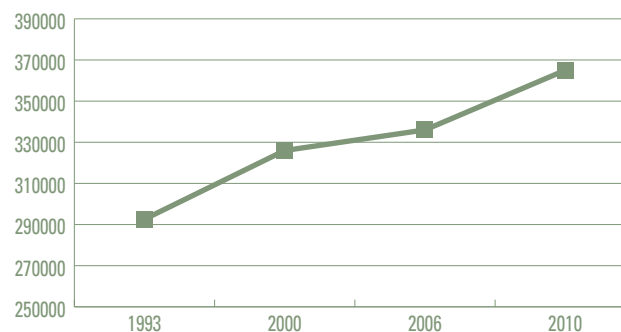
En 20 ans, près de 80 000 ha d'habitats perdus soit l'équivalent de l'agglomération nantaise !

On parle d'artificialisation du sol lorsque des zones agricoles ou naturelles sont transformées par l'homme en zones artificielles (lotissements, routes, zones commerciales...). Cette artificialisation conduit entre autres conséquences :

- à une diminution des ressources naturelles et agricoles,
- à la fragmentation des habitats naturels,
- à la dégradation des paysages.

6^{ème} région la plus artificialisée de France, les Pays-de-la-Loire comptent **11 %** de sols artificialisés contre 9% au niveau national. Sur le territoire ligérien, l'artificialisation des sols a progressé rapidement : **+ 0,9 % entre 2006 et 2010** (contre 0,5 % en France). Les surfaces artificialisées sont **prélevées en majorité sur l'habitat agricole (90%)**. Le littoral Atlantique est le plus concerné par ce phénomène.

Evolution de l'artificialisation (en hectares) en région Pays-de-la-Loire (Source MEDDE - base de données EIDER)

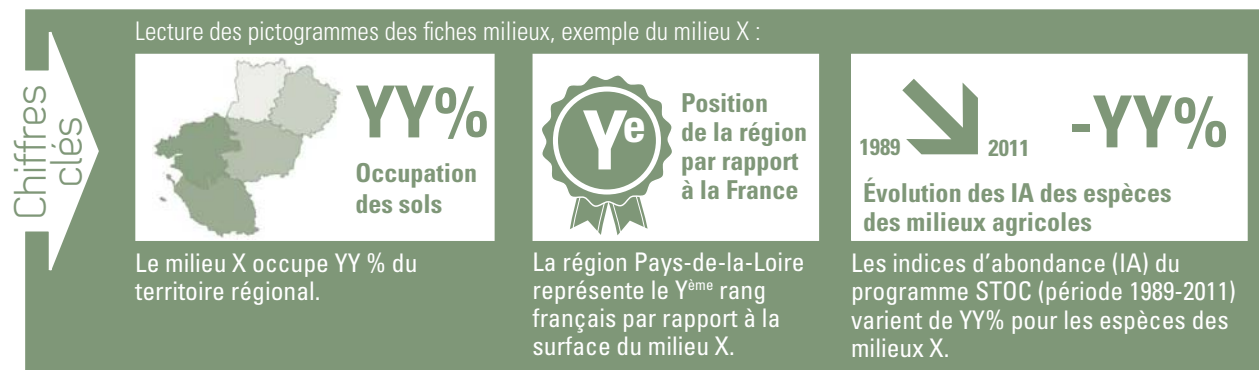
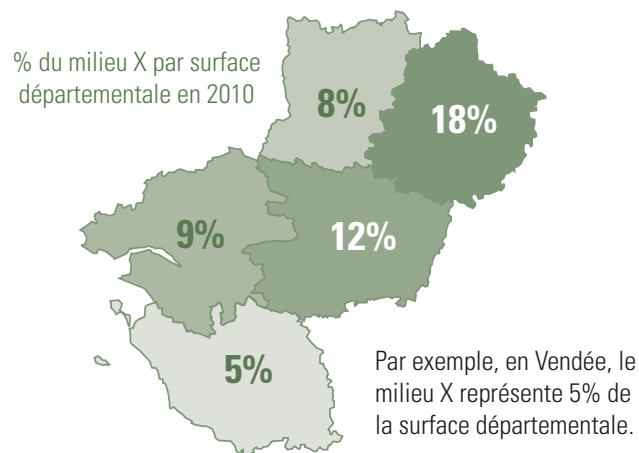




DESCRIPTION

D'UNE FICHE TYPE « MILIEUX »

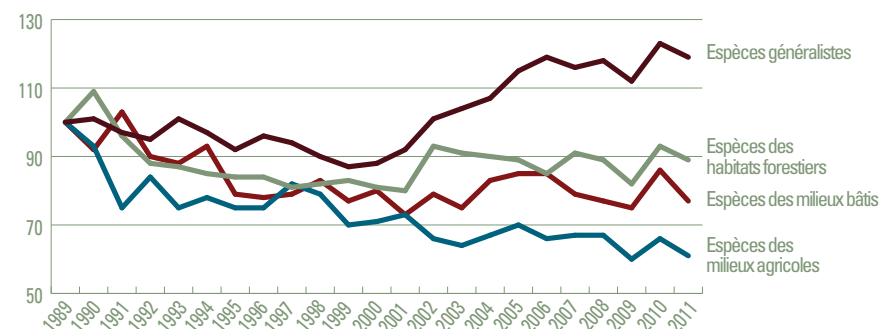
Les informations que l'on retrouve dans une fiche type « milieu » :

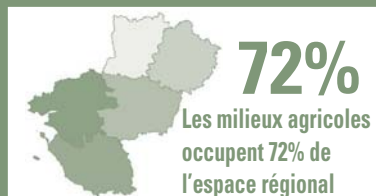


Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) en quelques mots...

- initié en 1989 par le Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN),
- étudie les variations dans le temps et dans l'espace des effectifs des populations d'oiseaux communs (74 espèces) à l'échelle de la France (repris à l'échelon régional).
- quatre indicateurs ont été définis : spécialistes des milieux agricoles (23 espèces telles que la perdrix grise, la buse variable,...), spécialistes des milieux forestiers (24 espèces : pic épeiche, sitelle torchepot,...), spécialistes des milieux bâtis (13 espèces : choucas des tours, tourterelle turque,...), généralistes (14 espèces : pic vert, geai des chênes,...).
- chaque indicateur renseigne sur l'évolution de la moyenne de l'indice d'abondance (appelé ensuite IA) de chacune des espèces appartenant au groupe.

Indice d'Abondance des populations « d'oiseaux communs » du programme STOC par type d'habitat entre 1989 et 2011, en France © MNHN - CRBPO, 2012



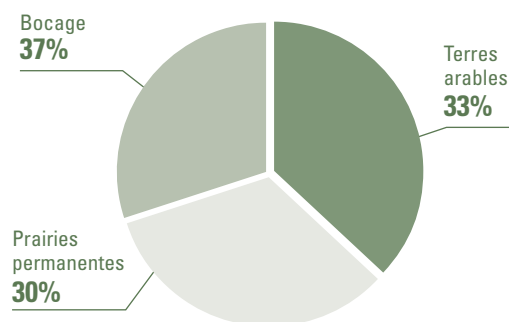


LES HABITATS AGRICOLES

De nombreux partenariats agriculteurs-chasseurs au service de la biodiversité.

Dans les Pays-de-la-Loire, l'agriculture occupe près de **72% du territoire régional** (contre 51% au niveau national), en 2010. Cette forte présence de l'agriculture au sein du territoire régional est à mettre en relation avec la place restreinte des espaces naturels boisés et la topographie peu contraignante.

Dans la région, la surface moyenne d'une exploitation agricole est de 79 ha en 2010 contre 41 ha en 2000 (recensement agricole 2010).



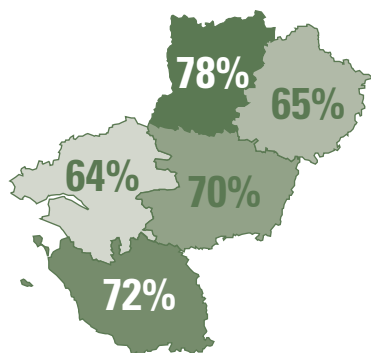
Les espaces agricoles concernés par l'artificialisation en Pays-de-la-Loire

Repères

- Perte de 31 000 ha de sols agricoles entre 2006 et 2010,
- 2/3 des surfaces régionales sont gérées par l'agriculture !

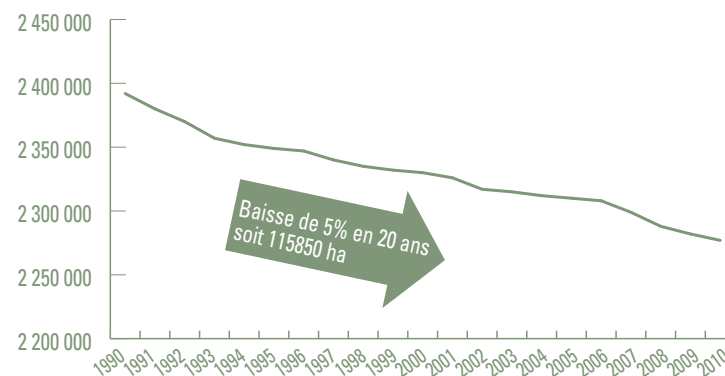
Assolement en 2010 dans les Pays-de-la-Loire et comparaison avec 2000 (%)

- La **régression** des terrains agricoles en Pays-de-la-Loire s'effectue majoritairement aux dépens des **Surfaces Toujours en Herbe** (STH) alors que la place des Céréales Oléo-Protéagineux (C.O.P.) est au contraire confortée.
- En 2010, **¾ des exploitations** ligériennes (25 300) sont de **taille moyenne** (compris entre 25 à 100 ha) ou **grande** (> 100 ha). Elles assurent 99% de l'activité agricole (© recensement agricole 2010).
- **44% de la production agricole** régionale est réalisée par **10% des exploitations**.

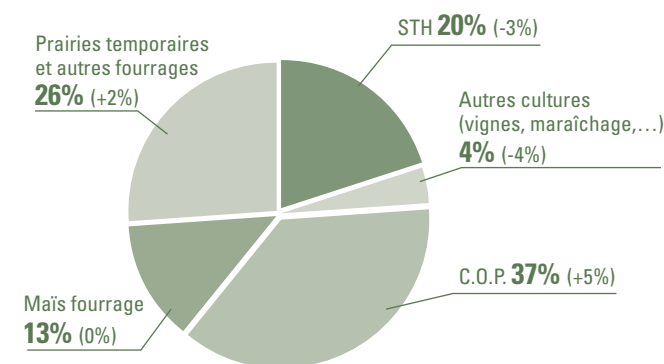


% de SAU dans chaque département des Pays-de-la-Loire en 2010

© SSP-Agrete, enquête TERUTI-LUCAS



Évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 1990 et 2010 en région des Pays-de-la-Loire © MEDDE - Base de données EIDER



© Agreste Pays-de-la-Loire - Juin 2011 TERUTI-LUCAS 2006-2010

LES RÉSEAUX AGRI-ENVIRONNEMENT

Un réseau agri-environnement regroupe des exploitations agricoles qui intègrent des pratiques favorables à la biodiversité. Cela permet de :

- favoriser l'échange entre les agriculteurs et les techniciens,
- connaître les bénéfices que la biodiversité peut offrir à l'agriculture,
- montrer que l'intégration de la biodiversité dans les systèmes agricoles est compatible avec la production et le revenu,
- communiquer sur le rôle de l'agriculture dans la préservation du vivant.

Le réseau Agrifaune



Créé en 2006, Agrifaune est un partenariat départemental entre la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, la FDC et l'ONCFS. Dans la région des Pays-de-la-Loire, le réseau Agrifaune est présent dans le département de la Vendée et de la Sarthe.

L'objectif du réseau Agrifaune est de contribuer au développement de pratiques agricoles favorables à la petite faune sauvage et à la biodiversité, tout en prenant en compte les contraintes économiques des exploitations agricoles.

Des fermes volontaires servent de support pour entreprendre des suivis expérimentaux, permettant d'évaluer l'impact de l'action agricole sur la petite faune sauvage. En Vendée, quatre thèmes ont été retenus : la barre d'effarouchement, les bords de champs, la haie et les couverts végétaux.

65 exploitations agricoles volontaires servent de référence dans les Pays-de-la-Loire soit près de 7 600 ha !

Le réseau ARBRE

Le réseau ARBRE (Agriculteurs Respectueux de la Biodiversité et des Richesses de l'Environnement) a été fondé par la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, la FDC 49, la LPO 49 et l'École Supérieure d'Agriculture. Il est en parti financé par le Conseil Général du 49. Les visions variées des partenaires sur la biodiversité permettent des échanges riches. L'objectif du réseau ARBRE est de valoriser et d'intégrer la biodiversité sur les exploitations agricoles, de favoriser les synergies agriculture-biodiversité et de fédérer les acteurs qui souhaitent s'investir et réfléchir sur ce thème.

Près de 32 exploitations agricoles diagnostiquées par la FDC 49 en 2012 soit 2 700 ha !

Quelques chiffres sur les projets réalisés en 2012 par le réseau ARBRE

- 76 parcelles de jachères faune sauvage/mellifère et bandes enherbées ont été semées (soit 24 ha),
- une vingtaine de haies plantées pour un linéaire de 5,6 km,
- 5 projets de curage de mares ont été réalisés,
- mise en place de 3 barres d'effarouchement
- 9 rencontres bout de champs et formations (2012/2013).

Les projets d'aménagements préconisés par les réseaux agri-environnement

Mettre en place des couverts faunistiques (JEFS, mellifère,...)



Sensibiliser et communiquer sur les intérêts des bords de champs



Développer les couverts d'intercultures avec des mélanges favorables à la petite faune sauvage



Entretien et développer un réseau de haies connectées



Créer et restaurer les mares en faveur de la biodiversité



Limiter les pertes liées au machinisme agricole en période de reproduction



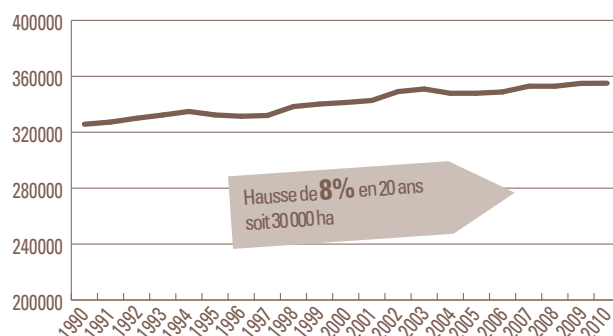


LES ESPACES BOISÉS

Une gestion concertée des intérêts sylvicoles et cynégétiques !

Avec **355 000 ha**, les espaces boisés de la région Pays-de-la-Loire occupent 10% de la surface territoriale régionale. Cette faible surface (comparée à la moyenne nationale : (28,6%) s'accompagne d'un **fort morcellement de la propriété**. Seuls les massifs domaniaux et quelques forêts privées situées à l'Est de la région constituent de grandes étendues boisées.

Evolution de la surface boisée entre 1990 et 2010 en région Pays-de-la-Loire © MEDDE - Base de données EIDER

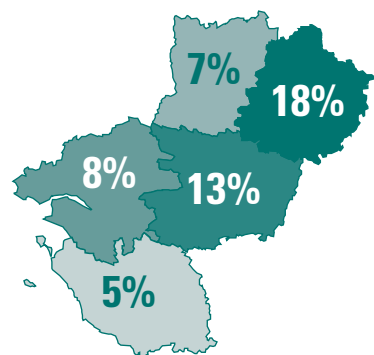


Repères

- Gain de 6 000 ha d'espaces boisés entre 2006 et 2010.
- 150 000 propriétaires se partagent, de façon très inégale, les surfaces forestières.

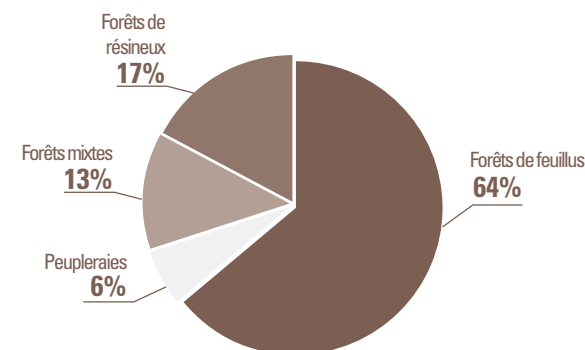
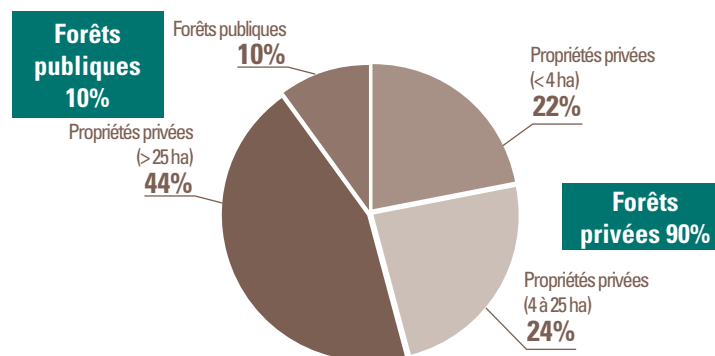
Composition en 2009 des milieux forestiers des Pays-de-la-Loire

- La forêt régionale se caractérise par une **forte disparité** dans les taux de boisements entre l'Est et l'Ouest.
- La forêt ligérienne se compose essentiellement de **feuillus**, dominés par les **chênes (37%)** et le **châtaignier (14%)**. Quant aux résineux, l'essence la plus présente est le **pin maritime (15%)**.
- Les départements de la **façade Atlantique** offrent la plus grande **variété de types de peuplements** forestiers.



% de la surface boisée dans chaque département des Pays-de-la-Loire en 2010 © IGN-IFN 2009

Répartition de la propriété forestière en Pays-de-la-Loire en 2009
© IGN - IFN 2009



© MEDDE - Base de données EIDER

L'AMÉNAGEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Dans la région Pays-de-la-Loire, le réseau RTE cumule plus de 6 000 km de lignes !

Un partenariat entre le Réseau de transport d'électricité (RTE) et les fédérations de chasseurs a vu le jour. L'objectif est d'aménager les terrains situés dans les emprises de lignes électriques, en faveur de la biodiversité, tout en respectant les règles de sécurité et les contraintes d'exploitation relatives à ces installations. Ce partenariat se traduit par la signature de conventions (durée de 3 ans, puis annuelle) entre RTE, FDC/FRC, détenteur du droit de chasse et propriétaire(s) des terrains concernés.



Les aménagements cynégétiques doivent être disposés de telle manière que l'accès à la tranchée forestière et aux pylônes par les techniciens de RTE ne soit pas entravé par la végétation ou par une clôture. En lisière des tranchées forestières, une bande devra être laissée libre pour l'accès aux engins réalisant les élagages d'arbres.



Près de 200 sites potentiellement aménageables dans les Pays-de-la-Loire ! Une dizaine de contrats déjà effectués !

Pourquoi aménager des terrains situés dans les emprises de lignes électriques ?

Les aménagements cynégétiques, servent à :

- limiter les dégâts occasionnés par le grand gibier,
- favoriser le développement des populations de gibier,
- obtenir des conditions optimales pour effectuer des tirs de grand gibier en toute sécurité.
- optimiser le potentiel biodiversité de ces espaces non productifs.

Coupe transversale d'une tranchée forestière

Le **détenteur du droit de chasse** est **responsable de la gestion et de l'entretien** des aménagements cynégétiques effectués. La limitation de la hauteur de végétation doit tenir compte des **exigences RTE**.

Les aménagements cynégétiques préconisés :



Couverts faunistiques



Garennes artificielles



Plantations de haies, bouquets arbustifs (hauteur < 5m)



Installations de miradors



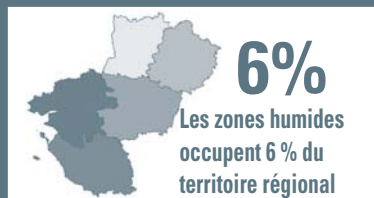
Mise en place d'agrainoirs et d'abreuvoirs



Le partenariat avec le CRPF

Ce partenariat est constitué de trois volets :

- le programme « enclos » ayant pour objectif de mieux appréhender l'impact des grands animaux sur les formations boisées, en augmentant la prise en compte des bio-indicateurs les plus pertinents.
- la formation des chasseurs et structures cynégétiques à l'IBP (Ince de Biodiversité Potentielle). Cet outil simple et rapide (basé sur l'analyse de dix critères) permet d'évaluer la biodiversité en forêt.
- l'expérimentation sur les PSG (Plans Simples de Gestion) de l'équilibre forêt-gibier, en relation avec l'espèce chevreuil. Ceci permettra d'ajuster les plans de chasse, en fonction de la gestion forestière (coupe, reboisement,...).



LES ZONES HUMIDES

Toutes les zones humides sont d'une importance majeure, les chasseurs participent activement à leur préservation et gestion.

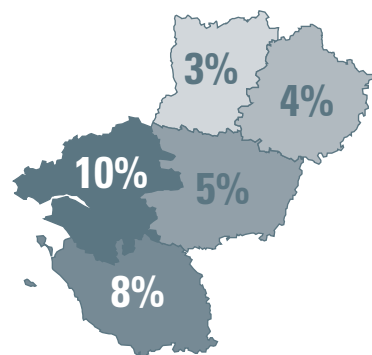
A l'échelle nationale, plus de la moitié des zones humides a disparu au cours du XX^{ème} siècle.

Depuis une vingtaine d'années, la superficie des zones humides françaises s'est stabilisée. En effet, les acteurs du territoire ont pris conscience de leur importance et ont mis en place une politique de conservation de ces espaces.

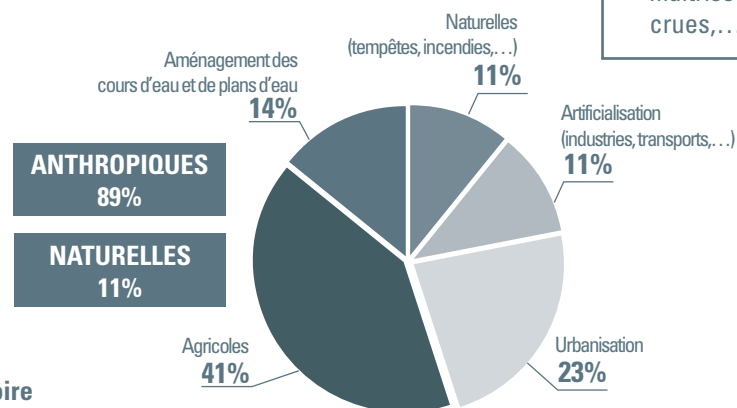
Avec **240 000 ha**, les zones humides de la région Pays-de-la-Loire occupent environ **6% de la surface territoriale régionale** (contre 3% au niveau national).

Le territoire ligérien possède des zones humides d'importance internationale comme la Brière, le lac de Grand-lieu, les marais salants de Guérande, la vallée de la Loire, la baie de l'Aiguillon, mais également une multitude de microzones dont la diversité assure la richesse écologique.

Les facteurs de détérioration des zones humides en Pays-de-la-Loire



Surface en zones humides (en %) dans chaque département des Pays-de-la-Loire en 2010 © SSP-Agreste, enquête TERUTI-LUCAS



Repères

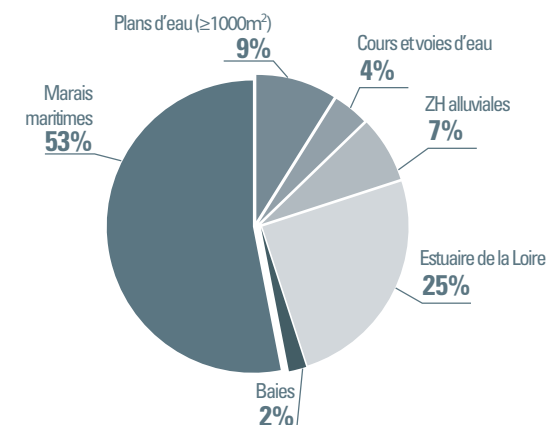
- Les milieux humides font partie des écosystèmes les plus riches au monde, avec 50% des espèces oiseaux et 30% des espèces végétales connus.
- 85% des sites rendent des services majeurs à l'homme (loisirs, tourisme, réservoir de biodiversité, maîtrise des crues, ...)

Les grands types de zones humides en Pays-de-la-Loire en 2008

- En Pays-de-la-Loire, ce sont les marais maritimes (Breton, Poitevin, Olonne, Talmont, ...) qui représentent la majorité des milieux humides.
- La Loire traverse la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, la Vendée se situant au sud alors que la Mayenne et la Sarthe sont au nord de la Loire.
- Les actions de conservation et de restauration d'habitats humides permettent de limiter des dégradations sur ces milieux.

Les grands types de zones humides en Pays-de-la-Loire en 2008

© MEDDE - Base de données EIDER, Forum des Marais Atl.



LA FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE (FPHFS)



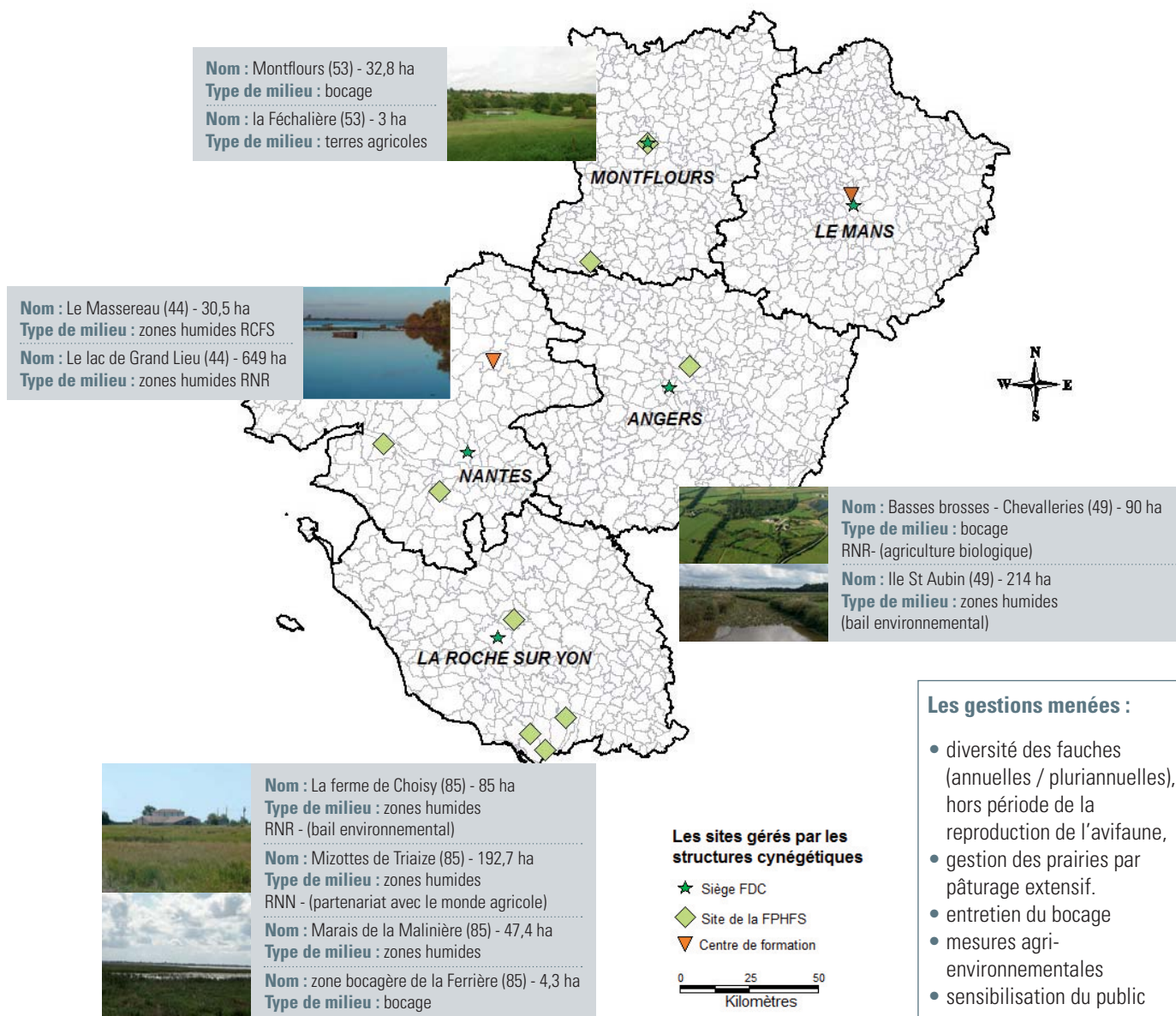
Depuis 1983, la FPHFS participe à la sauvegarde de la biodiversité par l'acquisition de territoires dans un but conservatoire. La centaine d'hectares achetée en 2012 témoigne de son dynamisme.

L'action de la Fondation ne se limite pas à ces seules acquisitions. En effet, les efforts sont aujourd'hui orientés vers :

- le soutien à des actions de communication, à l'exemple de la sortie de deux guides de randonnée ou de l'installation de ruchers sur ses territoires.
- la transmission des savoirs, par la mise en place de « clubs nature ». Des ateliers, destinés aux enfants âgés de 7 à 12 ans, ont pour but de transmettre des connaissances élémentaires en matière d'environnement.

Sur les territoires acquis par la FPHFS, les FDC sont les gestionnaires. Au sein de la région, trois RNR (Réserve Naturelle Régionale) et deux RNN (Réserve naturelle Nationale) sont gérées par des structures cynégétiques.

Localisation des territoires gérés par les structures cynégétiques !



Le patrimoine de la FPHFS



120 sites - soit 5500ha - répartis dans 59 départements



9 sites en Pays-de-la-Loire - soit 1100 ha

Les gestions menées :

- diversité des fauches (annuelles / pluriannuelles), hors période de la reproduction de l'avifaune,
- gestion des prairies par pâturage extensif.
- entretien du bocage
- mesures agri-environnementales
- sensibilisation du public

ZOOM SUR...

LE BOCAGE EN PAYS-DE-LA-LOIRE...

300 à 500 kms de haies plantées par an par les acteurs ruraux !

Le bocage correspond à un paysage constitué de parcelles délimitées par un réseau de haies, ou maillage. Les trois éléments constitutifs du bocage sont la haie, la mare et la prairie. Depuis plus de 30 ans, ces milieux dits ordinaires sont aménagés par les 72 000 chasseurs de la région Pays-de-la-Loire. Depuis 2006, la FRCPL, en partenariat avec le Conseil Régional, travaille sur la thématique bocage.



La haie... un patrimoine naturel remarquable !

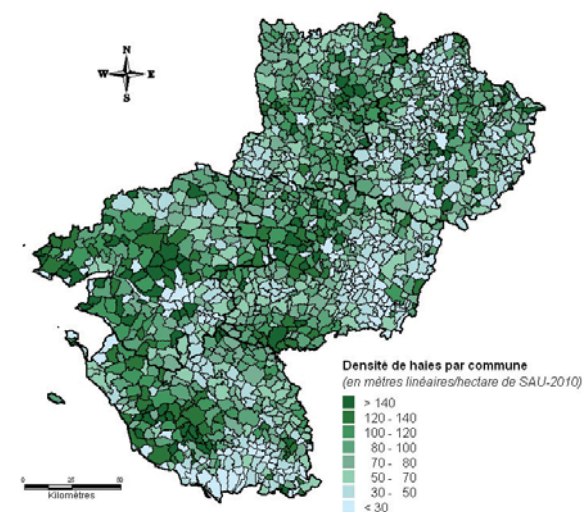
Avec 160 000 kms, soit une densité de 77 mètres linéaires par ha de SAU, dans la région des Pays-de-la-Loire, les haies constituent des éléments structuraux du bocage.

Avec son maillage de haies, le bocage apparaît comme élément central des espaces ruraux.

Élément incontournable des paysages de la région, la haie bocagère est aujourd'hui reconnue comme un élément identitaire de la région qui participe à l'amélioration de la qualité de nos paysages ligériens.

Cartographie des haies en région des Pays-de-la-Loire

© FRC Pays-de-la-Loire - IFN 2009



Les mares... ces microzones humides !

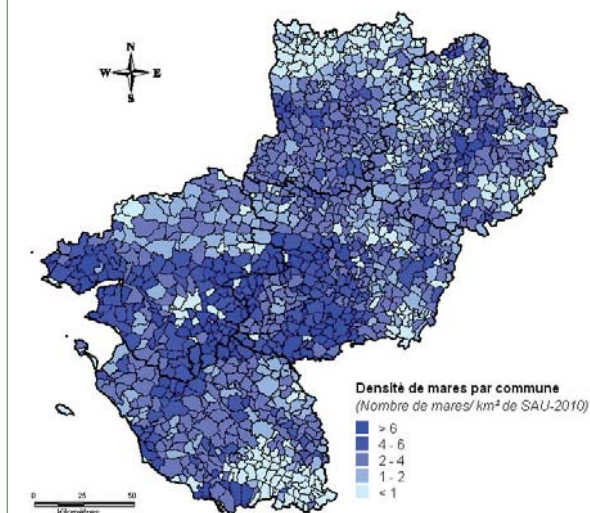
Avec plus de 5 000 ha en eau, ces microzones humides sont l'équivalent de la superficie du lac de Grand-Lieu en période hivernale !

Une mare est une étendue d'eau dormante d'une superficie inférieure à 2 000 m² et d'une profondeur inférieure à 2 mètres, pouvant s'assécher une partie de l'année. D'origine naturelle ou anthropique, la mare constitue un milieu riche abritant une flore et une faune spécifiques. Les menaces qui pèsent sur elles sont principalement les drainages, les remblaiements et l'artificialisation des milieux.

Avec ses 110 000 mares, la région des Pays-de-la-Loire possède une densité moyenne communale de 4 mares/km² de SAU.

Cartographie des mares en région des Pays-de-la-Loire

© FRC Pays-de-la-Loire - IFN 2009



En 2010, les mares représentaient 2% des zones humides.

Les prairies...

Avec plus d'un million d'hectares, cette composante du bocage représente l'équivalent de deux fois la surface du département de la Mayenne !

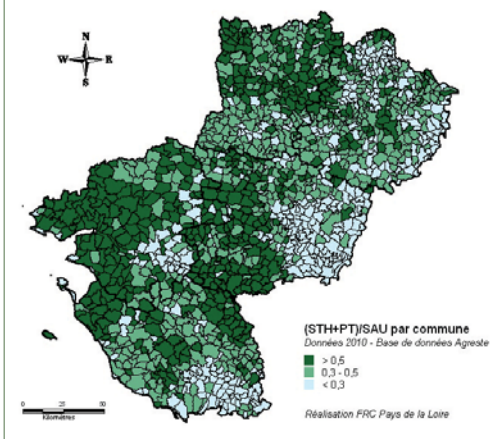
Le terme « prairies » englobe une grande diversité de milieux. Qu'elles soient temporaires ou permanentes, humides ou fleuries, les prairies contribuent à la continuité écologique des espaces et sont un élément clé dans le maintien de la Trame Verte et Bleue.

Maintenues en grande partie par les activités humaines liées à la fauche et au pâturage, les prairies jouent un rôle écologique important au sein du bocage.

Les prairies restent des éléments majeurs puisqu'elles représentent plus d'un quart de la surface régionale des Pays-de-la-Loire. 33% des communes ligériennes possèdent plus de 50% de prairies dans leur SAU.

Cartographie des prairies en région des Pays-de-la-Loire

© FRC Pays-de-la-Loire - IFN 2009



Des acteurs cynégétiques au service d'un bien commun !

Depuis 1999, 200 ha de boisements et 40 kilomètres de haies plantés en Vendée !

Depuis la tempête de 1999, la FDC 85 mène des opérations de plantation de haies et de reboisement. Chaque année, ces actions contribuent à améliorer la diversité biologique des paysages, à une échelle locale.



L'association EDEN, « Etudes des Equilibres Naturels », est un bureau d'étude qui rassemble des chasseurs et pêcheurs. Elle réalise des

expertises techniques, rédige des plans de gestion bocagers, participe aux études d'impact et aux documents d'incidence, coordonne des projets et des chantiers de renaturation. EDEN bénéficie de dix années d'expérience et porte des projets d'intérêt régional.

... une cinquantaine d'expertises faune et flore pour les milieux bocagers et humides depuis 2005 !

... 250 km de haies plantées sur 40 communes du Maine et Loire, avec environ 1000 bénévoles !

... une vingtaine de projets de restauration et de création de mares !



Plantation d'une haie



Restauration d'une mare forestière



Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du patrimoine bocager, la région des Pays-de-la-Loire a souhaité s'appuyer sur des experts de terrain.

Souhaitant redynamiser la sensibilisation sur le bocage, la FRC PL a créé un classeur, intitulé « La commune & le bocage ». Cet outil apporte l'ensemble des informations générales, techniques et juridiques afin de mieux appréhender les complexes bocagers.

Mis à disposition des 1 500 communes de la région, les cartographies communales du classeur aident à l'élaboration des documents d'urbanisme et à la mise en place de projets bocagers locaux.

Le travail sur la thématique bocage : 1 500 classeurs distribués, une exposition itinérante, une malle pédagogique, un site internet, 120 organismes et près de 200 référents !

www.bocage-paysdelaloire.fr



les espèces





La légitimité sociale de la chasse s'inscrit en premier lieu dans les actions de préservation et de reconstitution des habitats de la faune sauvage. Néanmoins la société impose au chasseur la responsabilité d'assurer la compatibilité entre prélèvement et pérennité des espèces. Contribuant à la définition des politiques de gestion, la connaissance des prélèvements des espèces gibiers est une information essentielle au monde cynégétique.

Les fédérations de chasseurs de la région réalisent depuis la saison 1992/1993, une enquête prélèvement sur les tableaux de chasse à tir. Elaborée par l'ONCFS et la SOFRES, la méthodologie appliquée se base sur un sondage d'un échantillon représentatif de chasseurs dans chaque département (2000). Pour chaque saison, le chasseur sondé est invité à retourner son tableau de chasse à tir petit gibier. L'analyse des enquêtes est réalisée par la fédération régionale des Chasseurs.

Une estimation des prélèvements est ainsi obtenue pour chacune des espèces. La précision (intervalle de confiance) des résultats dépend de la fréquence de l'espèce dans les tableaux de chasse individuels et du nombre de chasseurs l'ayant prélevée. L'estimation pour les espèces peu prélevées (limicoles, oies, petits carnivores), où les résultats comportent une grande marge d'incertitude, n'apparaissent pas dans ce tableau bord. D'autres données, comme la moyenne des prélèvements par chasseur, le pourcentage de chasseurs ayant prélevé au moins un individu sont également renseignées.

L'analyse de la seule courbe des prélèvements ne peut refléter à elle seule le niveau d'abondance

des effectifs des espèces. En effet, l'évolution du nombre de chasseurs, de la pression de chasse, des modifications réglementaires, les changements de pratiques, la mise en place de mesures de gestion, les conditions climatiques, l'échelle de travail (région) pour certaines espèces (migrateurs)... sont autant de facteurs qui peuvent influencer sur les prélèvements effectués par la chasse.

D'autres indicateurs issus d'études spécifiques, des données des plans de chasse, des réseaux d'observations, des suivis effectués par les services techniques et leurs partenaires complètent l'analyse du tableau de bord et participent ainsi à l'amélioration des connaissances sur les espèces et leurs milieux.

Ce travail représente ainsi un outil de suivi scientifique pour la promotion, la communication et la transparence de la chasse. L'ensemble des indicateurs retenus dans le tableau de bord contribue ainsi à orienter les choix de gestion pour les fédérations et leurs partenaires institutionnels. En tenant compte également des pratiques agricoles et forestières, ces éléments permettent d'apporter aux gestionnaires de terrain les outils techniques favorisant le développement durable des espèces et de leurs habitats.

Tableau de chasse à tir individuel Saison 2011/2012

Commune(s) ou des territoire(s) de chasse : L'Angles Carantonnay

	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	TOTAL
Nombre de sorties par 10 Journées								
Petits gibiers sédentaires								
Lièvre			1					1
Lapin				1				1
Faisan				1				1
Pendix Grise			1					1
Pendix Rouge								
Migrateurs terrestres								
Pigeon ramier			1	1		1		3
Pigeon colombin								
Bécasse des bois								
Grive musicienne								
Chevêche								
Grive litorale								
Grive draine								
Merle noir								
Tourterelle des bois								
Tourterelle turque								
Caille des blés								
Étourneau sansonnet								
Alouette des champs								
Prédateurs								
Bombardier								
Fouine								
Mustélidé								
Autres Mustélidés								
Blondin								
Renard								
Chat sauvage								
Chat des champs								
Corbeau freux								
Corneille noire								
Canards de surface								
Colvert				1/1	1/1	1		3
Canard d'hiver								
Canard d'été								
Souchet								
Diffleur								
Pint								
Chapeau								

	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	TOTAL
Canards plongeurs								
Muscicou								
Morillon								
Autres								
Limicoles - Anserinés								
Bécasse d'eau								
Pradelle d'eau								
Oie cendrée								
Oie rieuse								
Oie des marais								
Limicoles								
Vanneau								
Pivert d'été								
Pivert d'hiver								
Bécasse des marais								
Bécasse sordide								
Chevêche								
Chevêche arlequin								
Chevêche combattant								
Chevêche gambette								
Courlis cendré								
Courlis corlieu								
Bécasseau macabèche								
Barge à queue noire								
Barge rouille								
Huitrier pie								

Cette enquête est couverte par le secret statistique (loi du 6 janvier 1978). Toutes les informations recueillies dans ce questionnaire seront traitées statistiquement, c'est-à-dire de façon strictement anonyme.

Cette enquête ne concerne que les **tableaux de chasse à tir** que vous avez **personnellement réalisés** (ainsi, lors d'une chasse en groupe, ne mentionnez que votre propre tableau et pas le tableau total du groupe **uniquement dans le département de la Vendée**).

ATTENTION : pour estimer au mieux les prélèvements réalisés pendant la période de chasse 2011/2012 pour chacune des espèces, il serait souhaitable que les tableaux de chasse soient remplis méthodiquement et consciencieusement.

Pour cela, indiquez dans les tableaux de chasse, par espèce et par mois, le nombre de pièces que vous avez **personnellement** prélevées.

RESTITUTION :

➔ Veuillez nous restituer ce questionnaire **même si vous n'avez rien prélevé**.

DOCUMENT À RETOURNER S.V.P. avant le 1^{er} MARS 2012

le petit
gibier



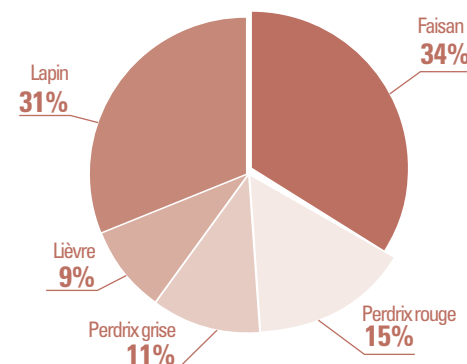
Le petit gibier sédentaire de plaine constitue une part importante des gibiers prélevés (36%) par les chasseurs des Pays-de-la-Loire. Parmi ces espèces, le faisan et le lapin de garenne représentent deux prélèvements sur trois.

Les fédérations départementales des chasseurs des Pays-de-la-Loire encouragent le développement de ces populations de gibier au travers diverses actions. Il s'agit notamment d'opérations de repeuplement (lâchers au printemps ou en été) mais aussi d'aménagements du territoire (volières de rappel, garennes artificielles, cultures à gibier, etc.).

Ces mesures s'accompagnent la plupart du temps d'une gestion raisonnée des prélèvements afin de préserver le capital cynégétique du territoire.

Prélèvements petit gibier sédentaire 2012/2013.

© FDC - FRC PL



Modes de chasse

Pour tous les modes de chasse pratiqués en Pays-de-la-Loire pour le petit gibier sédentaire, le chien reste un allié indispensable du chasseur. Les chiens d'arrêt sont utilisés pour bloquer les perdrix, faisans, lièvres ou encore lapins alors que les chiens courants sont utilisés pour mener lièvres et lapins, que cela soit à tir ou à courre. Certains chasseurs possèdent des chiens leveurs tels que les springers ou cockers qui sont capables de débusquer le gibier dans les moindres fourrés.



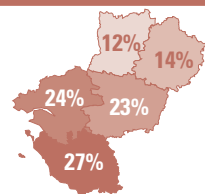
Action de chasse à la perdrix avec chiens d'arrêt



Chiens courants sur la voie



Le lapin est
chassable de
septembre à février



Répartition
des prélèvements
de lapins en
Pays-de-la-Loire



50%

1 chasseur sur 2
a prélevé au moins
un lapin



3,2

En moyenne, un
chasseur a prélevé
plus de 3 lapins



NOVEMBRE
24%

Novembre est le mois
où la majorité des
lapins est prélevée

LAPIN DE GARENNE (*Oryctolagus cuniculus*)

en bref

HABITAT : zone à végétation épaisse et buissonnante

TAILLE : 50 cm maximum

POIDS : 1,3 kg en moyenne

NOURRITURE : plantes herbacées, racines, bulbes, graines, écorces

REPRODUCTION : 3 à 5 portées/an (de 5 petits environ)



Gibier très prisé en région Pays-de-la-Loire, ce lagomorphe représente une part importante du tableau de chasse régional (3^{ème} espèce prélevée).

Dans les années 80, les prélèvements de lapins étaient de l'ordre de 700 000 individus

en région Pays-de-la-Loire. La destruction des habitats et les maladies sont les causes principales de la baisse des effectifs. Après une baisse sensible des prélèvements jusqu'aux années 2000, le lapin de garenne connaît une tendance

stable sur cette dernière décade. Les épisodes de maladies sont en partie responsables de la fluctuation des prélèvements.



Evolution des prélèvements de lapins de garenne
en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Malgré les maladies récurrentes, le lapin de garenne reste le gibier emblématique de la chasse populaire !

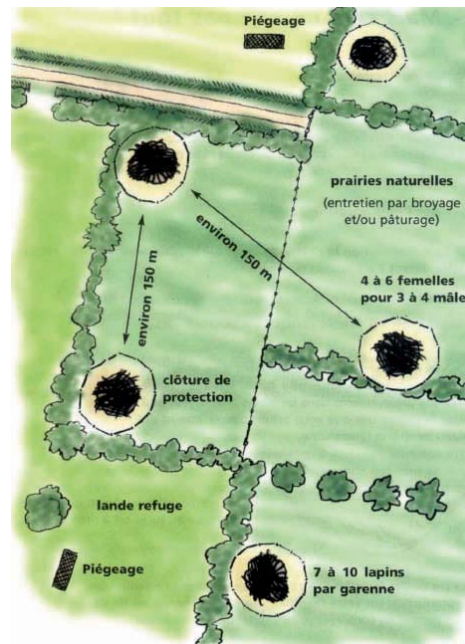
Objectifs de gestion

- LIMITER LES MALADIES (myxomatose, VHD et coccidiose) en développant la recherche et la vaccination.
- LIMITER LA DESTRUCTION DES HABITATS en sensibilisant le monde agricole et les chasseurs.
- FAVORISER LA REINTRODUCTION dans les zones les plus favorables.
- GERER LES POPULATIONS dans les secteurs à risques, en prévenant les dégâts.
- LIMITER LES PREDATEURS.
- ADAPTER LES PRELEVEMENTS pour conserver une population stable.

ZOOM SUR...

LES GARENNES ARTIFICIELLES

Les populations de lapins de garenne sont très variables d'un territoire à l'autre, allant de l'absence à la surabondance. Là où les effectifs sont faibles, les chasseurs mettent en place des opérations de repeuplement. Ces opérations concertées avec les acteurs agricoles ne consistent pas uniquement à lâcher des lapins, les chasseurs participent à l'amélioration des habitats des lagomorphes en recréant des garennes.



Les garennes dites « artificielles » sont composées de souches, de pierres, de palettes et de branchages. Elles sont aménagées dans les milieux favorables disposant :

- de zones de couvert bas et dense fournissant abris et gîtes
- d'un réseau de talus et de haies
- d'une nourriture abondante (prairies rases, cultures à gibier)
- d'un sol meuble et sec pour creuser terriers et rabouillères
- d'une exposition maximum au soleil

Les premières années, les chasseurs ne doivent pas exercer une pression de chasse excessive afin que les populations se mettent en place.

La présence d'un maillage bocager important favorise le déplacement des animaux et limite l'installation des maladies dans les garennes.

Les **FDC s'investissent**, depuis de nombreuses années, dans **l'aménagement et la gestion des territoires** pour le lapin de garenne.

Pour leurs adhérents territoriaux, la fédération des chasseurs de la Mayenne soutient, chaque année, la création et l'aménagement de nouvelles garennes artificielles.

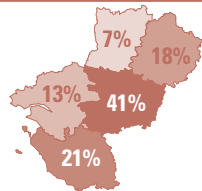
En 2011, **15 garennes** ont ainsi vu le jour et près de **840 € de subventions** ont soutenu les efforts des adhérents volontaires, pour développer des aménagements favorables au lapin de garenne.

Une garenne artificielle





**SEPTEMBRE
À DÉCEMBRE**
Le lièvre est chas-
sable de septembre
à décembre



**Répartition
des prélèvements
de lièvres
en Pays-de-la-Loire**



51%

1 chasseur sur 2
a prélevé au moins
un lièvre



0,9

En moyenne,
1 chasseur a
prélevé 1 lièvre



**OCTOBRE
41%**

Octobre est le mois où
la majorité des lièvres
est prélevée

LIEVRE D'EUROPE (*Lepus europaeus*)

en bref

HABITAT : zones ouvertes à dominante céréalière

TAILLE : 55 à 70 cm, queue non comprise (8 à 10 cm)

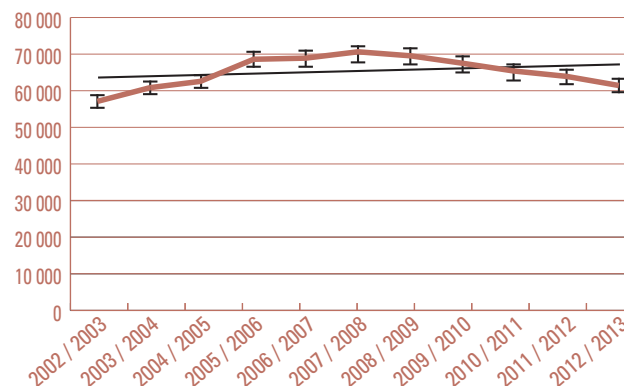
POIDS : 2,5 à 4,5 kg

NOURRITURE : graminées essentiellement

REPRODUCTION : 2 à 4 portées par an (1 à 3 petits/portée)

Les prélèvements sont en légère diminution depuis 2009 mais, globalement, ils augmentent depuis dix ans. La présence d'un plan de chasse pour le lièvre en Pays-de-la-Loire permet de maîtriser les prélèvements en fonction de l'état des populations.

En région Pays-de-la-Loire, l'espèce intéresse plus d'un chasseur sur 2 et les nombreux comptages effectués en période hivernale confirment l'importance de cette espèce dans le paysage cynégétique de nos départements.



**Evolution des prélèvements de lièvres d'Europe
en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL**

Le plan de chasse avec bracelets se généralise
au service de la bonne gestion du lièvre.

Objectifs de gestion

- **APPLIQUER LE PLAN DE CHASSE** afin de gérer au mieux les populations.
- **SENSIBILISER LES CHASSEURS** à la gestion du lièvre (comptages nocturnes, piégeage).
- **LIMITER LES RISQUES DE MORTALITÉ** grâce à l'utilisation de système d'effarouchement précédant les engins agricoles.
- **LUTTER CONTRE LES MALADIES** en effectuant des suivis et analyses via le réseau SAGIR (Système national de surveillance sanitaire de la faune sauvage).

ZOOM SUR...

L'INDICE KILOMÉTRIQUE D'ABONDANCE (IKA)

Le lièvre d'Europe fait l'objet d'un plan de chasse sur la quasi-totalité du territoire régional, ce qui veut dire que chaque prélèvement réalisé doit être matérialisé par la pose immédiate d'un bracelet autocollant autour de la patte de l'animal. Ces bracelets sont attribués par l'administration (DDT ou DDTM) en fonction de l'abondance des populations sur chaque territoire.

L'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) est un indice reflétant l'évolution d'une population de lièvres. Pour le calculer, les techniciens des fédérations effectuent des comptages hivernaux, de nuit.

C'est avec cet IKA et l'analyse des réalisations des plans de chasse que les attributions de lièvres sont fixées pour la saison suivante.

Protocole de comptage IKA

MATÉRIEL : un véhicule, deux projecteurs, une carte du territoire

PERSONNEL : un conducteur, un secrétaire, deux éclaireurs/observateurs

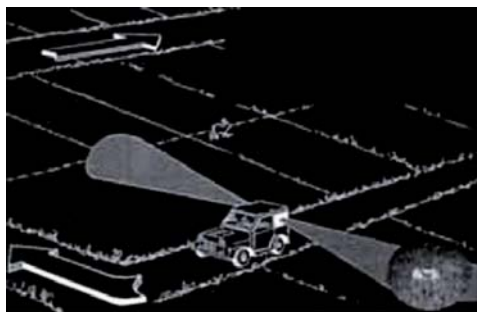
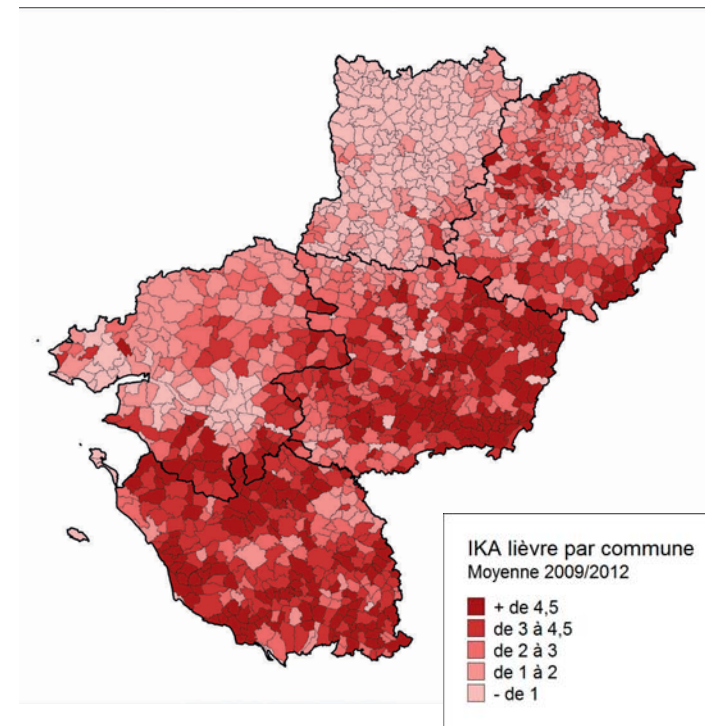
MÉTHODOLOGIE : effectuer un circuit déterminé, à faible allure, en éclairant les deux côtés de la route. En plus des lièvres, tous les animaux observés sont notés (lapins, chevreuils, sangliers, blaireaux, etc.) sur papier puis reportés sur la carte.

COMMENTAIRES : pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'IKA à long terme, le circuit doit être identique chaque année.

$$\text{IKA} = \frac{\text{NOMBRE DE LIÈVRES VUS}}{\text{NOMBRE DE KILOMÈTRES PARCOURUS}}$$

EXEMPLE : 12 LIÈVRES / 3 KMS → IKA = 4 LIÈVRES/KMS

IKA Lièvre par commune en région des Pays-de-la-Loire



Eclairage des deux côtés du véhicule



Les éclaireurs doivent être assis



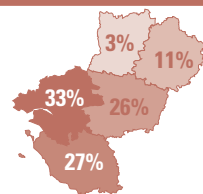
Report des observations
sur la carte du territoire

Quelques chiffres de la saison 2010/2011 en Pays-de-la-Loire

- 1683 sorties nocturnes effectuées et près de 4600 personnes mobilisées,
- près de 92 000 lièvres vus au cours des 33 360 kilomètres parcourus,
- un IKA moyen de 2,7 !



Le faisan est
chassable de
septembre à février



Répartition
des prélèvements
de faisans
en Pays-de-la-Loire



60%

3 chasseurs sur
5 ont prélevé au
moins un faisan



3,4

En moyenne, un
chasseur a prélevé
plus de 3 faisans



NOVEMBRE
28 %

Novembre est le mois
où la majorité des
faisans est prélevée

FAISAN COMMUN (*Phasianus colchicus*)

en bref

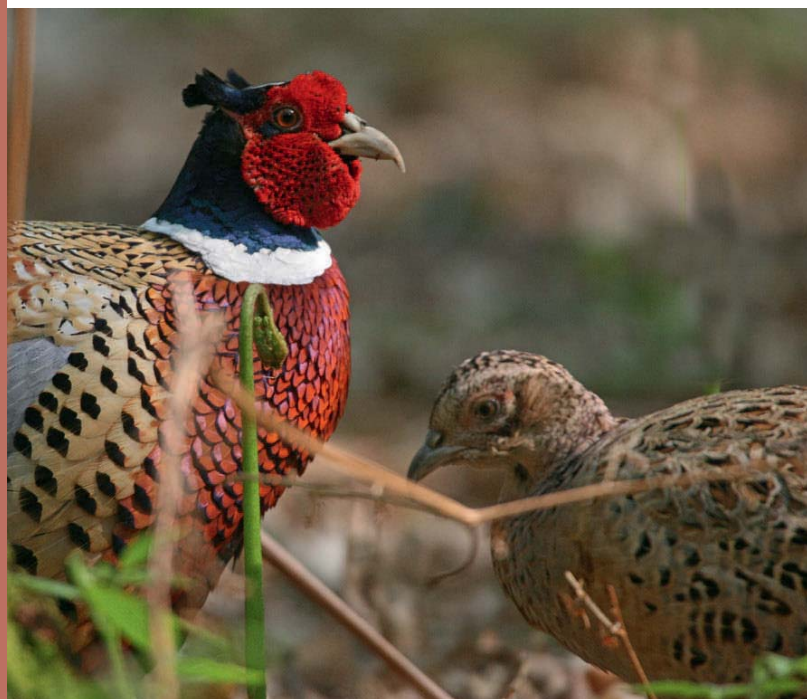
HABITAT : milieux diversifiés (haies, bosquets, cultures)

TAILLE : de 75 à 90 cm (queue comprise)

POIDS : 1,4 kg en moyenne

NOURRITURE : animale au stade juvénile (larves, insectes) puis essentiellement végétale au stade adulte

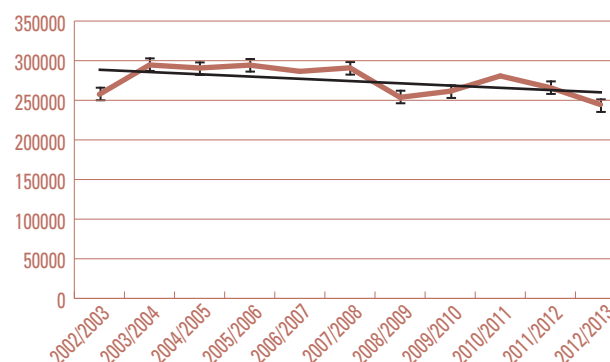
REPRODUCTION : 1 couvée par an (9 à 12 œufs par couvée)



2^{ème} gibier prélevé au niveau régional et 1^{ère} espèce sédentaire, la chasse du faisan concerne une majorité de chasseurs.

Les prélèvements de faisans sont globalement stables,

cependant les oiseaux chassés sont en partie issus de lâchers de tir. Néanmoins, les politiques de repeuplement de l'espèce se développent pour, à long terme, obtenir des populations sauvages.



Evolution des prélèvements de faisans commun
en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Depuis quelques années, de plus en plus d'expériences de développement et de gestion de populations naturelles sont conduites avec succès !



Le **faisan vénéré** est très proche du faisan commun par sa biologie. Il s'en distingue cependant par sa couleur et la longueur de sa queue qui peut atteindre deux mètres. C'est un oiseau essentiellement forestier dont les populations sont faibles.

Objectifs de gestion

- LIMITER LA DESTRUCTION DES HABITATS favorables aux nichées.
- SENSIBILISER LE MONDE AGRICOLE ET LES CHASSEURS à la mise en place d'aménagements (cultures à gibier, volières de rappel, points d'agrainage).
- REGULER LES PREDATEURS notamment le renard, les mustélidés et les corvidés.
- DEVELOPPER DES OPERATIONS DE GESTION.
- ADAPTER LES PRELEVEMENTS.

ZOOM SUR...

LES COMPTAGES DE COQS CHANTEURS

Les comptages des coqs chanteurs s'effectuent au printemps, en début et fin de journée, périodes où les oiseaux sont les plus actifs. C'est à ce moment que les gestionnaires ont le plus de chance d'apprécier la quantité d'oiseaux présents sur leur territoire. Munis d'une fiche technique, d'une carte du territoire et d'une paire de jumelles, les observateurs parcourent une zone définie, afin d'écouter les oiseaux chanteurs. Ces comptages permettent d'obtenir une **densité de faisans au 100 ha**.



Pour marquer leur territoire et attirer les poules, les coqs émettent un cri caractéristique audible à plusieurs centaines de mètres.



Tous les faisans vus ou entendus, même les poules, sont notés et positionnés sur une carte du territoire.

Résultats des comptages de coqs chanteurs avec une année référence, sur le GIC des Grandes Oreilles (49)

Les résultats de 2004 :

- 14 matinées de suivi
- 450 coqs comptabilisés
- 18 200 ha écoutés
- 14 communes comptées

Une densité moyenne de 2,5 coqs /100 ha



Les résultats de 2012 :

- 14 matinées de suivi
- 1220 coqs comptabilisés
- 22 250 ha écoutés
- 14 communes comptées

Une densité moyenne de 5,5 coqs /100 ha

Dans le Maine-et-Loire...

... de nombreuses actions de réimplantation sont entreprises :

- 24 volières anglaises
- 1 724 volières de rappel
- 10 928 agrainoirs



Faisandeaux

... des lâchers de repeuplements hors période de chasse sont effectués tous les ans :

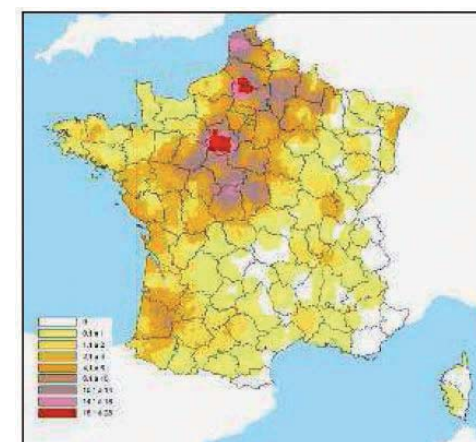
- 6 672 faisans au printemps
- 6 375 faisandeaux en été



Les agrainoirs, éléments essentiels pour le cantonnement des oiseaux



Le « réseau national d'observation oiseaux de passage » coordonne un programme nommé « ACT » qui s'occupe des populations d'oiseaux nicheurs telles que les alaudidés, colombidés, turdidés, phasianidés, corvidés et sturnidés. Les comptages ACT sont réalisés entre avril et juin.

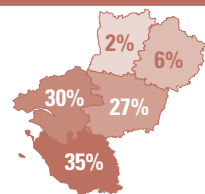


Cartographie de l'abondance locale du Faisan de Colchide - printemps 2012.

Depuis 2008, la tendance qui se dégage, conclue à une augmentation modérée du nombre de faisans mais ceci reste basé sur une appréciation à court terme. Les Pays-de-la-Loire représentent la 6^{ème} région en terme d'effectifs nicheurs.



La perdrix est chassable de septembre à décembre



Répartition
des prélèvements
de perdrix
en Pays-de-la-Loire



31%

1 chasseur sur 3 a
prélevé au moins
une perdrix



1,3

En moyenne, un
chasseur a prélevé
une perdrix



OCTOBRE
42 %

Octobre est le mois où
la majorité des perdrix
est prélevée

PERDRIX ROUGE (*Alectoris rufa*)

en bref

HABITAT : perdrix rouge (Pr) : zones bocagères, céréalières et viticoles
perdrix grise (Pg) : zones céréalières

TAILLE : Pr : 34 cm ; Pg : 30 cm

POIDS : Pr : 400 à 480g ; Pg : 350 à 400g

NOURRITURE : insectes au stade juvénile et végétaux au stade adulte

REPRODUCTION : Pr : 12 œufs en moyenne couvés 24 jours
Pg : 12 à 15 œufs couvés 24 jours

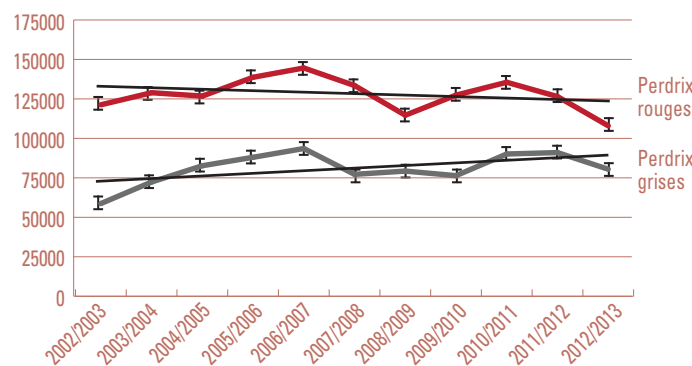


PERDRIX GRISE (*Perdix perdix*)

L'évolution des prélèvements des
deux espèces est assez proche.
La perdrix rouge est toutefois plus
prélevée que la grise.

Une fraction des prélèvements
de perdrix provient de lâchers

de tirs. Toutefois, les lâchers
d'été sont désormais privilégiés
et ils prouvent leur efficacité en
offrant des oiseaux plus difficiles
à chasser et au comportement
sauvage.



Evolution des prélèvements de perdrix en région
Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Grâce à l'action des chasseurs, la France est le
pays d'Europe comptant les plus importantes
populations de perdrix.



Objectifs de gestion

- LIMITER LA DESTRUCTION DES HABITATS favorables aux nichées.
- SENSIBILISER LE MONDE AGRICOLE ET LES CHASSEURS à mettre en place des aménagements.
- REGULER LES PREDATEURS notamment le renard, les mustélidés et les corvidés.
- DEVELOPPER LES OPERATIONS DE GESTION.
- ADAPTER LES PRELEVEMENTS.

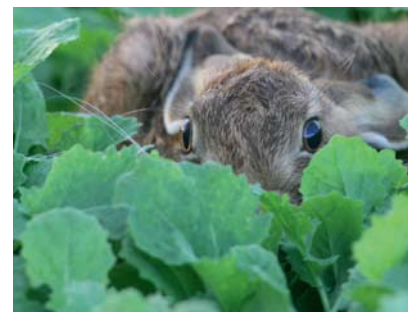
ZOOM SUR...

LA BARRE D'EFFAROUCHEMENT

La barre d'effarouchement (ou barre d'envol) est un équipement disposé devant un engin agricole effectuant une opération de broyage ou de fauche. D'une largeur égale à l'outil tracté, elle a pour but de faire fuir la faune se trouvant sur le passage des engins de récolte. En effet, ces travaux s'effectuent à la période où la faune sauvage est plus vulnérable, au printemps lors de la reproduction et l'élevage des jeunes.



Tracteur équipé d'une barre d'effarouchement. Avançant à une faible allure, il laisse toutes ses chances à la faune sauvage.



L'immobilité, une technique de survie du lièvre qui peut lui être fatale.



Ci-dessus, des faisandeaux victimes de la fauche. Perdrix, lièvres, colverts et cervidés sont aussi vulnérables.

Etude en 2012 sur les animaux sauvés grâce aux barres d'effarouchement (72)

En Sarthe, la fédération des chasseurs s'investit pour le développement des barres d'effarouchements dans les exploitations agricoles. Chaque année, la FDC 72 soutient financièrement l'achat et la mise en place de ce dispositif.

En 2012, 11 territoires ont utilisé une barre d'effarouchement.

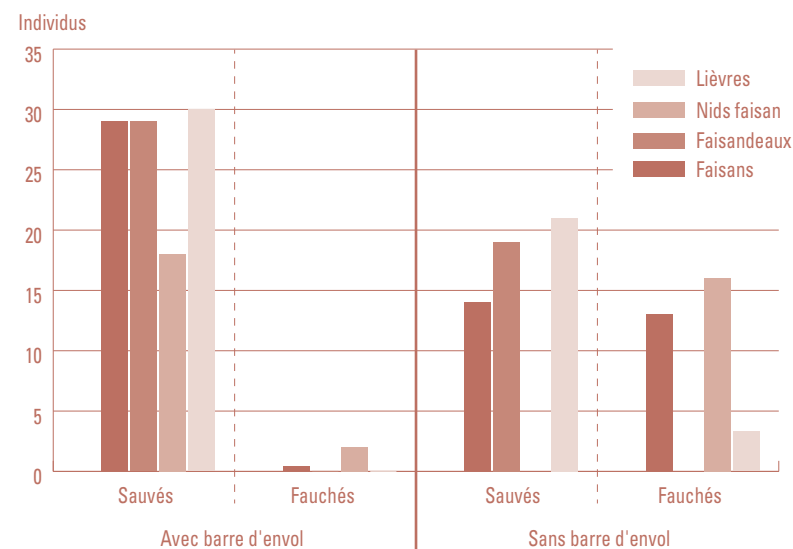
L'étude a porté sur la fauche de :

- **265 ha** avec une barre d'effarouchement
- **120 ha** sans barre d'envol

Sur les territoires qui ont utilisé des barres d'effarouchement, 75 à 80 % des animaux ont été sauvés !

Comparatif des parcelles fauchées avec et sans barre d'envol

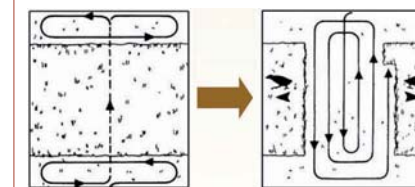
© FDC - FRC PL



La fauche centrifuge

Pour éviter la destruction accidentelle d'animaux, les agriculteurs peuvent aussi modifier leur technique de coupe et pratiquer la fauche dite « centrifuge ».

Comme le montre le schéma ci-dessous, cette méthode consiste à effectuer une fauche des extrémités de la parcelle (ou un détournement complet) puis à faucher à partir du centre de la parcelle pour laisser les animaux fuir à l'extérieur.



A photograph of a Rock Dove (Columba rock) in flight, captured in a side profile. The bird's wings are fully extended, showing the intricate structure of the feathers. It has a grey head and neck, a white patch on its throat, and a reddish-brown breast. The background is a soft-focus field of dry, golden-brown grass. The text "les migrants terrestres" is overlaid in a white, elegant serif font.

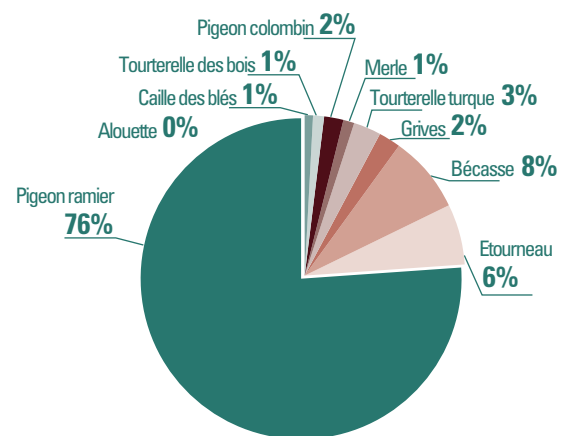
les migrants
terrestres

Les migrants terrestres comprennent plusieurs espèces dont le pigeon ramier est la première à figurer au tableau des chasseurs, aussi bien en Pays-de-la-Loire qu'en France. Viennent ensuite l'étourneau sansonnet, la bécasse des bois et les grives.

Les fédérations départementales des chasseurs des Pays-de-la-Loire s'impliquent dans la gestion et le suivi de ces espèces migratrices. En effet, le suivi des lieux et des périodes d'hivernage et de nidification sont des éléments importants pour comprendre l'évolution des effectifs migrants. Ces suivis permettent ensuite d'effectuer les aménagements adaptés au sein des habitats accueillant ces oiseaux de passage.

Prélèvements des migrants terrestres 2012/2013

© FDC - FRC PL



La chasse au pigeon avec appelants artificiels.

Modes de chasse

En Pays-de-la-Loire, plusieurs types de chasses sont pratiqués pour ces gibiers migrants qui peuvent être chassés, selon les espèces, d'août à février.

La fin du mois d'août est ainsi propice à la chasse de la caille des blés au chien d'arrêt ainsi qu'à l'attente au poste du passage des tourterelles des bois qui se préparent à retourner en Afrique. Les mois d'octobre à décembre sont favorables au passage des grives qui sont chassées aussi bien à la botte qu'à l'affût près des arbres. Le pigeon ramier est un gibier apprécié par les chasseurs des Pays-de-la-Loire qui le chassent aussi bien à la billebaude, à l'affût en bord de cultures, à l'aide d'appelants ou le soir, à l'attente au pied d'un chêne. Enfin, on ne peut parler de migrants terrestres sans évoquer la chasse de la bécasse des bois qui permet aux passionnés de voir leur chien évoluer dans un biotope forestier et parfois, d'avoir la chance de le voir immobile, en arrêt sur la morderée.



Setter anglais à l'arrêt sur une bécasse.

**SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
Le pigeon ramier
est chassable de
septembre à février



64%
2 chasseurs sur 3
ont prélevé au moins
un pigeon ramier

7,3
En moyenne, 1 chasseur
a prélevé plus de
7 pigeons ramiers

**DÉCEMBRE
22%**
Décembre est le mois où
la majorité des pigeons
ramiers est prélevée

PIGEON RAMIER (*Columba palumbus*)

en bref

HABITAT : bocage, forêt, plaine
TAILLE : 75 cm d'envergure
POIDS : 500 g en moyenne
NOURRITURE : végétaux (graines diverses, jeunes
feuilles, baies, bourgeons et fleurs)
REPRODUCTION : 2 à 3 couvées de 2 œufs, incubés 17 jours

Gibier n°1 de la région, il représente plus
du quart du tableau de chasse global pour
la Sarthe et la Mayenne. Six chasseurs sur
dix pratiquent tout au long de la saison la
chasse du pigeon ramier.
Malgré une baisse des prélèvements
depuis 2006, ces dernières années
montrent une certaine stabilité. Toutefois,

le suivi nicheur effectué par le réseau
ONCFS/FDC démontre une augmentation
des effectifs en Pays-de-la-Loire depuis
2001. Les populations sédentaires de notre
région sont renforcées par les migratrices
en hiver.
Entre les différents départements des
Pays-de-la-Loire, nous pouvons noter une

variation dans la répartition mensuelle
des prélèvements. En effet, la Vendée et
la Loire-Atlantique réalisent la majorité
de leurs prélèvements en septembre, sur
des populations nicheuses alors que pour
les autres départements, les prélèvements
sont majoritairement réalisés en décembre.



**Evolution des prélèvements de pigeons ramiers
en région Pays-de-la-Loire** © FDC - FRC PL

Par la préservation du bocage, les chasseurs contribuent à
rendre l'Ouest de la France la première région de nidification du
pigeon ramier.



Les prélèvements de **pigeons
colombins** sont de l'ordre de 9 400
oiseaux en 2012/2013 en région
Pays-de-la-Loire. 3% des chasseurs ont
prélevé ce colombidé.

Objectifs de gestion

- LIMITER LA DESTRUCTION DES
HABITATS FAVORABLES à la
reproduction du pigeon ramier
(haies et boisements).
- REGULER LES PREDATEURS
notamment les mustélidés et les
corvidés.

ZOOM SUR...

LE BAGUAGE DES COLOMBIDÉS

Initié au début des années 2000, ce programme vise à étudier les paramètres démographiques des populations nicheuses de colombidés (avec en priorité le pigeon ramier mais également la tourterelle des bois, le pigeon colombin et la tourterelle turque).

Il s'appuie sur le suivi des nids et le baguage des oiseaux qui permettent d'estimer les taux de survie selon les classes d'âge et la dispersion des oiseaux.

Le fonctionnement de ce programme repose sur des agents de l'ONCFS et des techniciens de FDC.

Protocole de baguage :

- de début avril à fin septembre
- suivis continus sur sites réguliers ou ponctuels selon les opportunités

Matériels :

- échelle
- pince, sac, pour baguer et peser l'oiseau

Opérations après la capture :

- pose d'une bague au niveau de la patte
- relevés biométriques (poids, longueur du bec, de la tête,...)



Pose d'une bague et prise d'une mensuration sur un pigeonneau



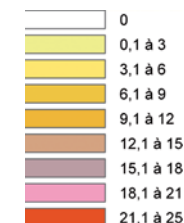
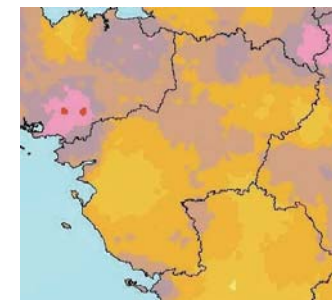
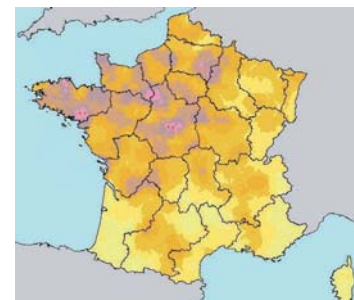
Dans la région des Pays-de-la-Loire, l'essentiel des pigeons ramiers repris le sont à moins de 50 km du lieu de baguage.

- 72% des oiseaux sont repris* en hiver,
- Pour les reprises inférieures à 100 km, il n'apparaît pas d'axe privilégié de dispersion. Au-delà, les oiseaux sont repris dans un axe Sud-Est, pas plus loin que la Vendée. Un seul oiseau vendéen a été repris en Aquitaine.

* Une reprise est le prélèvement d'un oiseau bagué.

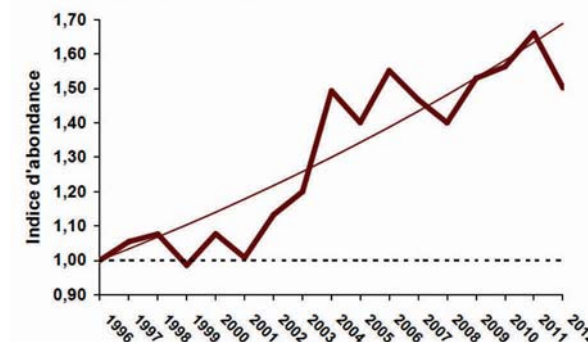
Distribution du pigeon ramier au printemps 2012 en France et en région Pays-de-la-Loire

© Données issues du Réseau national d'observation ONCFS/FNC/FNC « Oiseaux de passage » - 2012



Indice d'abondance

Depuis **1996**, la tendance nationale, du pigeon ramier, témoigne d'une impressionnante régularité dans l'accroissement de son abondance (+ 93,63 %) avec un rythme d'accroissement annuel moyen aux alentours de 4,2%. En région des Pays-de-la-Loire, cette tendance est en hausse également, + **68,74 %**.



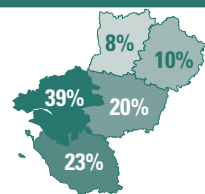
Evolution des Indices d'abondance du Pigeon ramier en région Pays-de-la-Loire

Quelques chiffres en 2012 sur le baguage des colombidés dans la région

- **300 nids** suivis (dont 219 de pigeons ramiers, 48 de pigeons colombins, 22 de tourterelles turques et 11 de tourterelles des bois)
- **299 poussins** ont pu être **bagués** (dont 196 de pigeons ramiers, 58 de pigeons colombins, 31 de tourterelles turques et de 14 tourterelles des bois).



**SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
La bécasse est
chassable de sep-
tembre à février



**Répartition des
prélèvements de
bécasses en
Pays-de-la-Loire**



25%
1 chasseur sur 4 a
prélevé au moins
une bécasse



0,8
En moyenne, un
chasseur a prélevé
1 bécasse



**DÉCEMBRE
41%**
Décembre est le mois
où la majorité des
bécasses est prélevée

BECASSE DES BOIS (*Scolopax rusticola*)

en bref

HABITAT : milieux boisés et prairies

TAILLE : 33 à 35 cm (bec de 6 à 7 cm)

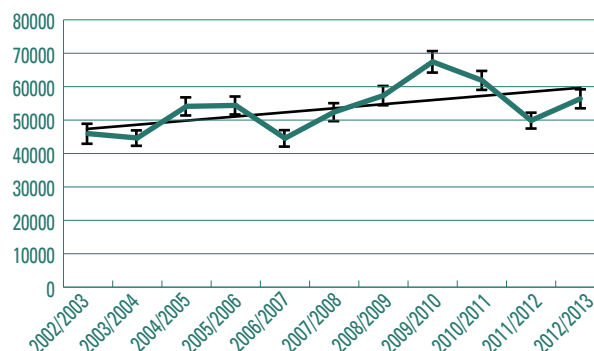
POIDS : 320 g en moyenne

NOURRITURE : 80% de vers de terre puis des myriapodes, crustacés, larves d'insectes, végétaux, graines

REPRODUCTION : niche essentiellement dans les pays du Nord et de l'Est de l'Europe. Elle fait 4 œufs dans un nid au sol. Incubation 22 jours.

Les prélèvements de bécasses sont en augmentation depuis dix ans mais connaissent une légère baisse depuis 2010. Les fermetures anticipées liées aux différentes vagues de froid de ces dernières années expliquent en partie ces fluctuations.

En cas de vague de froid, l'influence de la côte atlantique amène les oiseaux à se regrouper dans notre région, au climat plus doux.



**Evolution des prélèvements de bécasses des bois
en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL**

Nidification, migration, prélèvements sont suivis par les acteurs institutionnels et des chasseurs spécialisés.

Objectifs de gestion

- ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES sur les flux migratoires et les effectifs des populations.
- LIMITER LES PRELEVEMENTS en cas de situation défavorable à l'espèce.

ZOOM SUR...

LES SUIVIS BÉCASSES

► Le baguage

Protocole de baguage :

- de novembre à février
- prospection en début de nuit

Matériels :

- projecteur
- grande épuisette, bague, pince

Opérations après la capture :

- pose d'une bague au niveau de la patte
- pesée de l'oiseau
- détermination de l'âge par l'examen de l'aile

Après le baguage, la bécasse est relâchée afin qu'elle poursuive son voyage mais il faut savoir qu'elle est fidèle à son lieu d'hivernage. Ainsi, il n'est pas rare de capturer, d'année en année, les mêmes oiseaux sur les mêmes secteurs. On parle alors de « contrôles ».

Les informations recueillies par les opérations de baguage permettent de mieux connaître l'origine géographique des oiseaux, estimer l'abondance et le taux de survie de l'espèce.

Plusieurs indicateurs permettent le suivi des bécasses hivernantes :

- **Indice d'Abondance Nocturne (IAN) :** lors des baguages, les techniciens notent le nombre de bécasses vues par heure.

- **Indice Cynégétique d'Abondance (ICA) :** correspond au nombre d'oiseaux que les chasseurs voient au cours de leurs sorties de chasse.

Le suivi décadaire, effectué par des professionnels et des chasseurs bénévoles, permet de suivre en temps réel les mouvements migratoires de la bécasse.

Complétées par d'autres indicateurs (abondance nocturne, état physiologique, conditions climatiques...), ces informations recueillies donnent la possibilité de réagir et d'intervenir en cours de la saison cynégétique. En effet, en fonction des conditions hivernales, un protocole « vague de froid » peut-être déclenché, par arrêté préfectoral.

Centralisé par le réseau national « bécasse », ces informations sont synthétisées mois par mois, et font l'objet d'informations régulières.

La récolte et l'analyse des ailes de bécasses prélevées à la chasse apportent des connaissances sur le pourcentage de jeunes par rapport aux adultes. Complémentaire des indices d'abondance, cet âge-ratio est un bon indicateur pour évaluer le succès de la reproduction.

En Pays-de-la-Loire, l'âge-ratio a une valeur moyenne dépassant les 60% depuis 2000/2001 et, en 2012/2013, cette valeur a atteint 68 %.

Identification de l'âge de la bécasse



Bécasse munie d'une bague du MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle)



En notant ses observations, le chasseur peut agir pour l'espèce

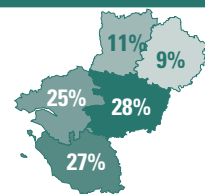


Un chasseur de Gironde a repris une bécasse baguée 19 ans 5 mois et 26 jours plus tôt dans le Doubs. Une reprise est le prélèvement d'un oiseau bagué.

Quelques chiffres de la saison 2012/2013 en Pays-de-la-Loire

- 198 sorties nocturnes effectuées par une vingtaine de bagueurs
- 1 482 bécasses contactées dont 337 ont pu être baguées et 18 contrôlées

 **SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
Les grives sont
chassables de
septembre à février



Répartition des pré-
lèvements de grives
en Pays-de-la-Loire

 **4,8%**
1 chasseur sur 20
a prélevé au moins
une grive

 **0,2**
Moyenne/chasseur

 **NOVEMBRE
52%**
Novembre est le mois
où la majorité des
grives est prélevée

GRIVE MAUVIS

(*Turdus iliacus*)



GRIVE MUSICIENNE

(*Turdus philomelos*)



GRIVE LITORNE

(*Turdus pilaris*)



GRIVE DRAINE

(*Turdus viscivorus*)



Le bocage est essentiel pour accueillir les grives !

en bref

HABITAT : boisements et prairies. Certaines affectionnent particulièrement la proximité de zones humides ou de jardins.

TAILLE : environ 21 cm pour la plus petite (mauvis) et 28 cm pour la plus grande (draine)

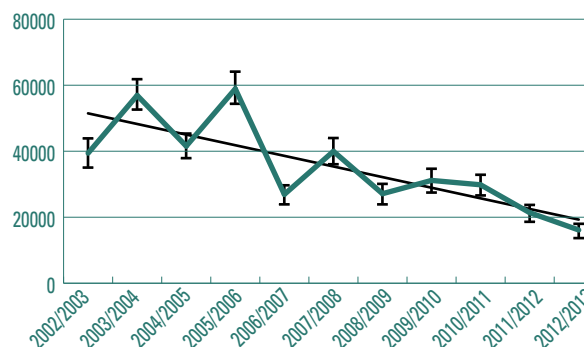
POIDS : de 60 g pour la mauvis à 120 g pour la draine

NOURRITURE : fruits ou invertébrés en fonction des saisons

REPRODUCTION : ponte de 4 à 6 oeufs avant couvain d'environ 12 jours pour les quatre espèces.

Les prélèvements de grives sont en baisse depuis 2002. L'enquête prélèvement ne différencie pas encore les quatre espèces.

L'influence des conditions climatiques sur la migration, la modification des habitats favorables à ces espèces et la diminution du nombre de chasseurs, expliquent en partie cette baisse.



Evolution des prélèvements de grives en région
Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Objectifs de gestion

- AMELIORER LES CONNAISSANCES sur les turridés.
- PRESERVER LES HABITATS FAVORABLES à leur nidification.
- ALIMENTER EN DONNEES le réseau technique national (ONCFS/FNC).

LE COMPTAGE « OISEAUX HIVERNANTS » DU RÉSEAU OISEAUX DE PASSAGE



Groupe de pigeons en hivernage

Le programme « oiseaux hivernants » est coordonné par le réseau national d'observation « oiseaux de passage » composé de l'ONCFS et des FDC. Ce programme, lancé en 2000, a pour objectif de suivre l'avifaune hivernante afin d'évaluer l'abondance et la répartition des oiseaux.

Oiseaux hivernants suivis :
alouette des champs, alouette lulu,
pigeon ramier, pigeon colombin,
tourterelle turque, grives, merle noir,
étourneau sansonnet, vanneau huppé
et pluvier doré.



Grive mauvis en vol.

Protocole d'écoute :

- entre le 10 et le 21 janvier
- tronçon de **4 kms** minimum
- 5 points d'écoute d'une durée de 5 minutes
- prise en compte de tous les oiseaux contactés



Résultats =

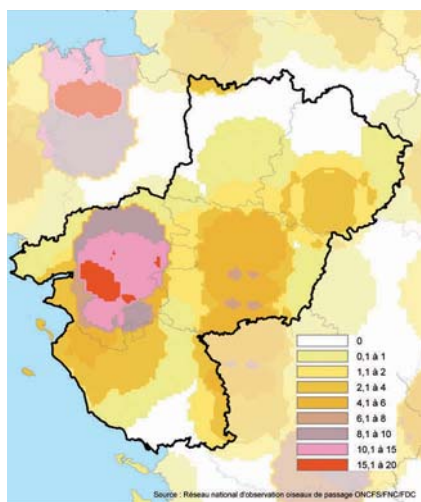
nombre moyen de contacts
par point d'observation

En Pays-de-la-Loire, il y a :
58 routes échantillon
290 points d'écoute
41 observateurs

Le réseau réalise ensuite une synthèse annuelle des résultats, pour chaque espèce. On retrouve, comme ci-dessous, un graphique décrivant l'évolution de l'indice d'abondance et la tendance d'évolution depuis 2000 ainsi qu'une cartographie représentant la valeur de l'indice d'abondance à une échelle géographique donnée, dans notre cas, celle des Pays-de-la-Loire.

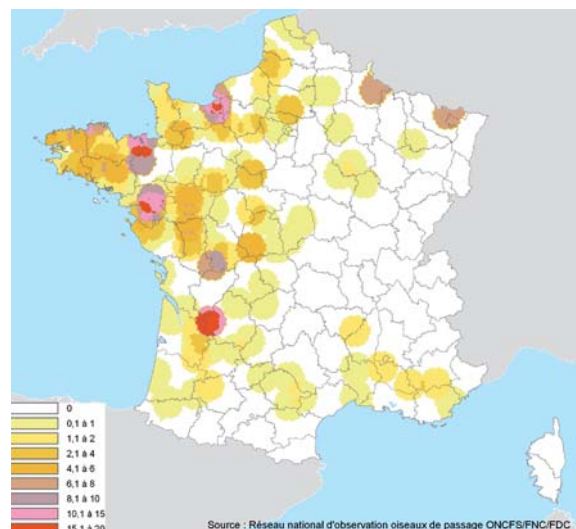
Répartition géographique des indices d'abondance de la grive mauvis

© Comptage Flash 2012 - Pays-de-la-Loire

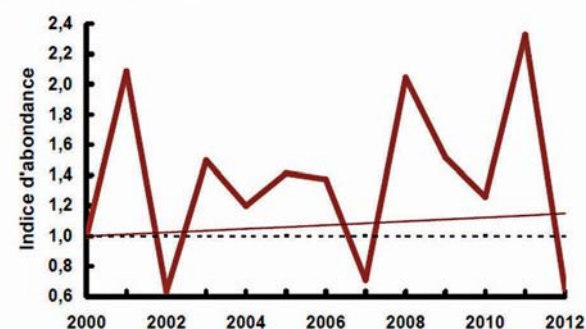


Répartition géographique des indices d'abondance de la grive mauvis

© Comptage Flash 2012 - France



Evolution de l'indice d'abondance de la grive mauvis en Pays-de-la-Loire



© Réseau national d'observation oiseaux de passage ONCFS/FNC/FDC

AUTRES MIGRATEURS TERRESTRES

Les prélèvements des autres migrateurs terrestres (la tourterelle des bois, la tourterelle turque, le pigeon biset, le merle noir, la caille des blés, l'alouette des champs et l'étréouneau sansonnet) sont relativement faibles mais cela n'empêche en rien la gestion de leurs populations. La tourterelle des bois et la caille des blés sont deux exemples pour lesquels la région des Pays-de-la-Loire a une responsabilité forte.

Exemple d'espèces à intérêt régional

TOURTERELLE DES BOIS (*Streptopelia turtur*)

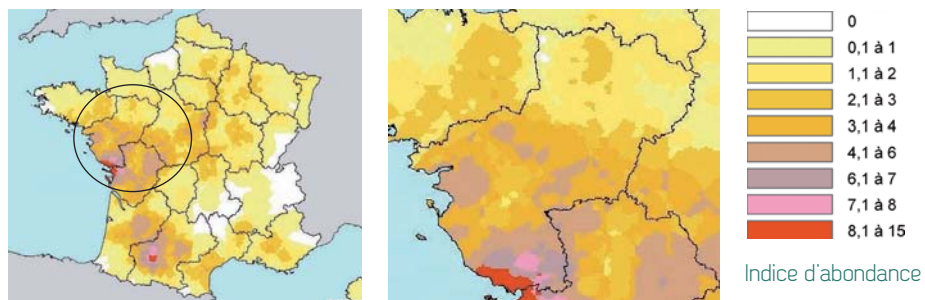


Depuis 1996, la tendance nationale de la tourterelle des bois témoigne d'un déclin des effectifs nicheurs de l'ordre de 15,5 %. En revanche, en région des Pays-de-la-Loire, les

effectifs nicheurs sont en hausse de 16,5 %. Le territoire régional représente l'un des sites majeurs en France pour la reproduction de cette espèce. Les prélèvements des tourterelles des bois sont de l'ordre de 8 300 oiseaux en 2012/2013. Sa chasse se pratique en tout début de saison, avant sa migration. De l'ouverture anticipée, le dernier samedi d'août jusqu'à l'ouverture générale du département, les contraintes réglementaires imposent au chasseur d'être situé sur un poste fixe matérialisé de la main de l'homme à plus de 300 m des bâtiments.

Distribution de la tourterelle des bois au printemps 2012

en France et en région Pays-de-la-Loire © Données issues du Réseau national d'observation ONCFS/FNC/FDC « Oiseaux de passage » - 2012



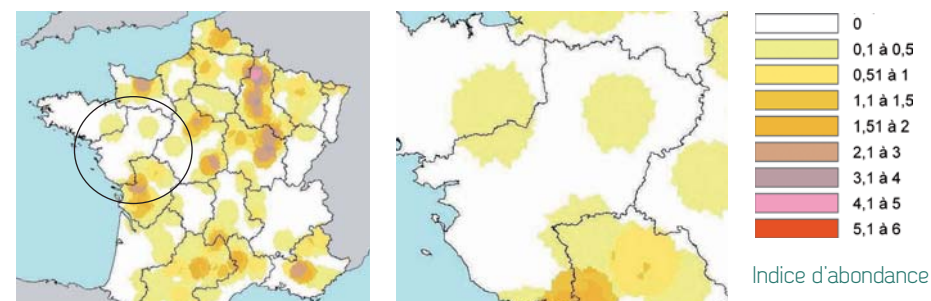
CAILLE DES BLÉS (*Coturnix coturnix*)



Depuis 1996, la tendance nationale, de la caille des blés témoigne d'un déclin des effectifs nicheurs de l'ordre de 29,11 %. En revanche, en région des Pays-de-la-Loire, les effectifs nicheurs sont en hausse de 9,72 %. Depuis 2012, sur le territoire régional, un programme sur cette espèce a été lancé dans le Maine-et-Loire et en Vendée. Les prélèvements de cailles sont fluctuants et sont de l'ordre de 4 100 oiseaux en 2012/2013 en région des Pays-de-la-Loire. Sa chasse se pratique surtout en début de saison, avant sa migration.

Distribution de la caille des blés au printemps 2012

en France et en région Pays-de-la-Loire © Données issues du Réseau national d'observation ONCFS/FNC/FDC « Oiseaux de passage » - 2012



LE PROGRAMME SUR LA CAILLE DES BLÉS

Le programme Caille des blés s'inscrit dans le cadre du réseau national d'observation « Oiseaux de passage » ONCFS/FNC/FDC. Ce programme récent, lancé en 2011, repose sur deux axes :

- le suivi des populations nicheuses (recensement des mâles chanteurs et opérations de capture et de baguage d'oiseaux).
- l'estimation des tableaux de chasse.

Un site d'étude d'une surface minimale de 500 hectares (s'appuyant sur une seule commune si possible) est retenu par département ou par région de programme de façon non aléatoire. Les zones choisies sont celles qui sont connues pour être régulièrement fréquentées d'une année sur l'autre par l'espèce.

Une trentaine de départements sollicités dont la Vendée et le Maine-et-Loire

Objectifs de l'étude

- AMELIORER LES CONNAISSANCES sur ces oiseaux.
- PRESERVER LES HABITATS FAVORABLES à la nidification des alaudidés, colombidés et turdidés.
- ALIMENTER EN DONNEES le réseau technique national (ONCFS/FNC/FDC).



Le baguage des cailles

Protocole de baguage :

- de fin avril à juillet
- prospection le matin ou le soir
- 1 fois par semaine

Matériels :

- filet classique (10x10 mètres)
- enregistrement sonore du cri de la femelle, bague, pince

Opérations après la capture :

- pose d'une bague au niveau de la patte
- relevés biométriques (poids, longueur de l'aile pliée, du tarse,...)



Le recensement des mâles chanteurs

Ce dénombrement relatif permet de calculer un indice d'abondance par station, par le cumul du nombre total de mâles chanteurs différents contactés, sur la durée totale de l'écoute matinale (8-13h).

Il est réalisé pendant toute la période de reproduction et s'effectue à partir d'un réseau de points d'écoutes positionnés le long d'un itinéraire permettant son parcours en voiture.

Protocole de comptage :

- à compter du 1^{er} mai,
- 1 fois par semaine et par station pendant 8 semaines,
- durée par point d'écoute comprise entre 2 et 5 minutes,
- utilisation d'appels préenregistrés de femelles pendant une dizaine de secondes, répétés 2 à 3 fois,
- report sur une carte au 1/25 000^{ème}



Caille munie d'une bague du MNHN

Quelques chiffres de l'année 2013 en Pays-de-la-Loire

- **483 cailles contactées** dont **231 ont pu être baguées**
- **6 ont été contrôlées** dont un **contrôle espagnol** (distance parcourue : 525 km en un mois)



les prédateurs déprédateurs

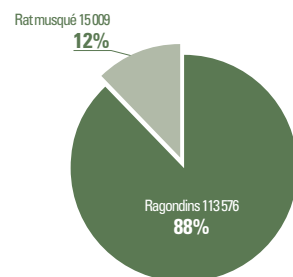


En Pays-de-la-Loire, les principaux prédateurs (espèce qui vit de proies animales capturées vivantes) prélevés à la chasse sont le renard et les corvidés.

Le ragondin et le rat musqué sont des espèces déprédatrices (c'est-à-dire qui commettent des dégâts). Leurs prélèvements relativement importants ont été séparés des autres espèces.

Prélèvements déprédateurs 2012/2013

(Chasse à tir uniquement) © FDC - FRC PL



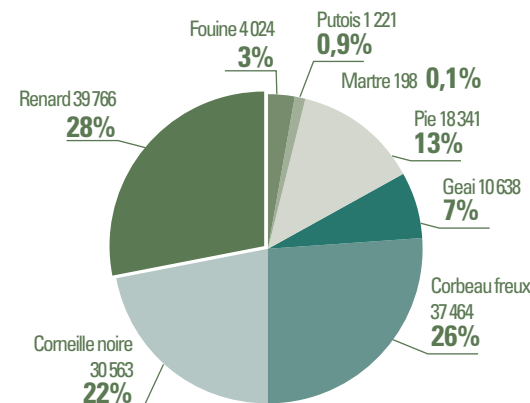
Ces deux espèces envahissantes des zones humides font l'objet de luttes collectives par des acteurs cynégétiques bénévoles et des organismes spécialisés dans la lutte contre les espèces exogènes.

Les fédérations départementales des chasseurs travaillent pour collecter les données sur les captures, les nuisances et les faits de prédation afin de compléter le suivi de ces espèces.

Les critères pour qu'un animal soit susceptible d'être classé nuisible, doivent répondre à au moins un des motifs suivants :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ;
- pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

Prélèvements prédateurs 2012/2013 (Chasse à tir uniquement) © FDC - FRC PL



3 catégories d'espèces nuisibles sont définies :

La catégorie 1 comprend 6 espèces classées sur l'ensemble du territoire métropolitain, il s'agit : du chien viverin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.

La catégorie 2 comprend une liste de 10 espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel triennal sur proposition du préfet du département. Ci-dessous, la situation en Pays-de-la-Loire :

Département	Animaux classés nuisibles
Loire-Atlantique	fouine, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet
Maine-et-Loire	fouine, renard, martre, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet
Mayenne	fouine, renard, corbeau freux, corneille noire
Sarthe	fouine, renard, corbeau freux, corneille noire, étourneau sansonnet
Vendée	fouine, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet

La catégorie 3 comprend 3 espèces pouvant être classées nuisibles sur le département ou localement par arrêté préfectoral annuel. Les espèces concernées sont le lapin, le pigeon ramier et le sanglier.

Modes de chasse



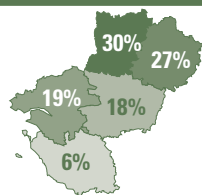
Le tir à l'approche du renard, une chasse encore peu pratiquée

Sans évoquer le piégeage qui reste la méthode la plus efficace pour lutter contre les animaux prédateurs et déprédateurs, plusieurs techniques de chasse sont utilisées pour ces

populations. Le renard est chassé à l'aide de chiens courants lors de battues ou de chasses à courre. Il est également chassé à l'affût, à l'approche et par déterrage. Le chasseur peut tirer les ragondins le long des fossés et plans d'eau, parfois à l'aide d'un arc qui est un gage de silence. Les corvidés sont chassés à l'occasion devant soi ou alors à l'affût en plaine grâce à des appelants. Le tir au dortoir au printemps est également une technique qui porte ses fruits.



Le renard est
chassable de juin à
février



Répartition des
prélèvements de
renards en Pays-de-
la-Loire



27%

1 chasseur sur 4 a
prélevé au
moins un renard



0,6

Moyenne/
chasseur



DÉCEMBRE
21%

Décembre est le mois
où la majorité des
renards est prélevée

RENARD (*Vulpes vulpes*)

en bref

HABITAT : milieux semi-ouverts de préférence

TAILLE : 1,20 m de longueur

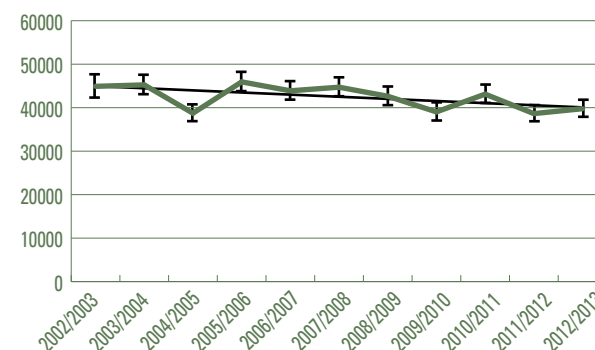
POIDS : 6-7 kg

NOURRITURE : animaux, fruits, œufs

REPRODUCTION : 3 à 7 renardeaux

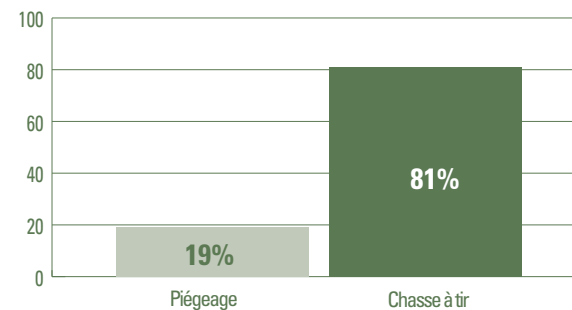


Les prélèvements de renards
sont plutôt stables depuis 10 ans,
comme le montre le graphique
ci-dessus. La majorité des renards
prélevés le sont par la chasse.



Evolution des prélèvements de renards (chasse à tir
uniquement) en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Les renards sont
abondants et
opportunistes.
Leur régulation est
indispensable à la gestion
de la faune sauvage.



Répartition des prélèvements de renards
de la saison 2011/2012



Même s'il ne porte ce nom que depuis 1986, le réseau SAGIR a été créé en 1955 à l'initiative du Conseil Supérieur de la Chasse. L'objectif était d'avoir un dispositif de surveillance de la mortalité des oiseaux et mammifères sauvages, notamment par rapport aux risques de toxicité liés à l'utilisation des pesticides. En 1986, l'ONCFS et les FDC ont entrepris d'étendre et de consolider ce réseau qui est désormais opérationnel au niveau national. Les espèces chassables ne sont pas les seules espèces concernées, SAGIR s'intéresse aux maladies pouvant contaminer l'ensemble de la faune sauvage (oiseaux et mammifères).

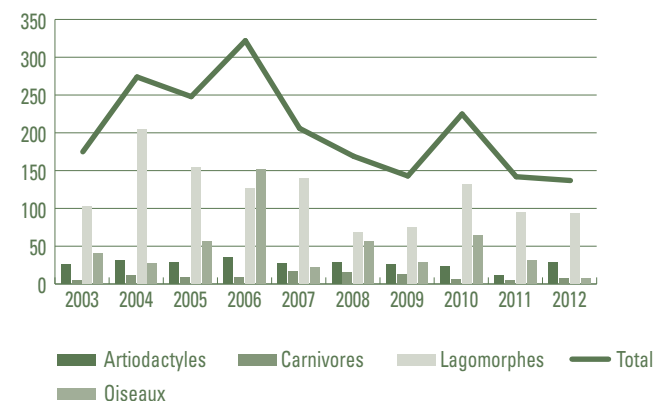
Les chasseurs forment un réseau d'observateurs unique en France !

Ce qu'il faut faire lorsque l'on trouve un animal mort ou malade :

- contacter un technicien de fédération ou de l'ONCFS,
- le technicien l'emportera au laboratoire départemental d'analyse vétérinaire,
- le laboratoire réalisera un diagnostic,
- le résultat sera intégré à la base de données nationale.

Dans le cadre du réseau SAGIR, la région Pays-de-la-Loire a procédé à plus de 2000 analyses depuis 2003 soit 200/an. En 2012, elles concernent principalement le groupe des Lagomorphes (70%).

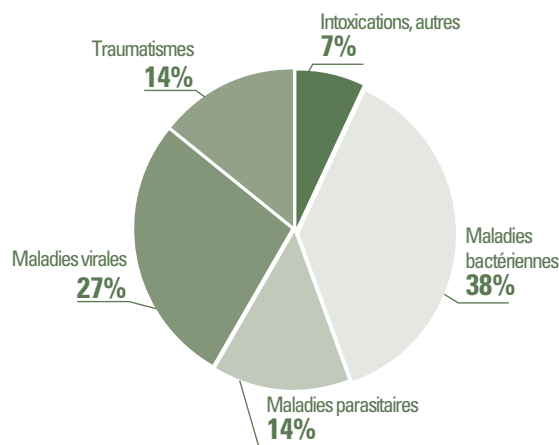
Les analyses en région Pays-de-la-Loire : quelques résultats © Réseau SAGIR



En 2011-2012, près de 18 000 € d'analyses financées par les FDC des Pays-de-la-Loire !

Les analyses de 2011, sur les lièvres d'Europe font ressortir que cette espèce est principalement atteinte par des maladies bactériennes (38% des cas) du type tularémie et colibacillose. Pour les maladies virales (27%) c'est l'EBHS (virus hémorragique) qui est la cause majeure de mortalité. Quant aux maladies parasitaires (30%), celles qui se sont développées, sont la strongylose et la coccidiose.

Répartition des causes de mortalité identifiées pour le lièvre d'Europe en Pays-de-la-Loire en 2011 © Réseau SAGIR

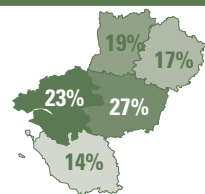


Exemples de maladies chez les Lagomorphes © FRC PL

	MYXOMATOSE (non réglementée et non transmissible à l'homme)	TULAREMIE (réglementée et transmissible à l'homme)
PRINCIPALES ESPECES TOUCHEES	Lapins de garenne et domestiques	Lagomorphes, rongeurs (mulots, écureuils,...). Vecteurs chez les Mammifères (chiens, sangliers,...)
MALADIE	Virale et mortelle pour la faune sauvage	Bactérienne, mortelle pour les espèces sensibles
SYMPTOMES CHEZ LA FAUNE SAUVAGE	Localisés au niveau de la peau : boutons bombés, rouges, palpables, avec suppuration surtout au niveau de la tête, des oreilles et du dos	Soit comportement anormal , faiblesse, respiration accélérée et mort en 1 à 2 semaines, soit septicémie immédiate et mort en 2-3 jours
CONTAMINATION	Virus transmis soit par piqûres de moustique ou de puces contaminées soit par contact direct entre 2 lapins	Piqûre de tique ou contact avec animal ou produit d'un animal atteint (poils, urine, sueur, salive...)
PERIODE(S) CRITIQUE(S)	Période de développement des insectes vecteurs : printemps à automne principalement	Possible toute l'année, mais pics en février-mars et en novembre



**SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
Les corvidés sont
chassables de
septembre à février



Répartition des
prélèvements de
corvidés
en Pays-de-la-Loire



8,2%
1 chasseur sur 12 a
prélevé au moins un
corvidé



Moyenne/
chasseur

0,4



**NOVEMBRE
21%**

Novembre est le mois
où la majorité des
corvidés est prélevée

CORNEILLE NOIRE

(*Corvus corone*)



CORBEAU FREUX

(*Corvus frugilegus*)



PIE BAVARDE

(*Pica pica*)



Après une baisse aux alentours de 2007, les prélèvements de pies bavardes sont désormais stables. Ceux de corbeaux freux diminuent légèrement mais continuellement. Quant aux prélèvements de corneilles noires, ils sont globalement stables. Le corbeau freux est le corvidé le plus prélevé.

Lors de la saison 2011/2012, les corbeaux freux et les corneilles noires étaient plus prélevés lors de la chasse à tir que par l'activité de piégeage. Pour la pie bavarde, les chiffres piégeage sont plus importants qu'à la chasse.

Une limitation des populations est nécessaire pour préserver les intérêts agricoles et la petite faune sauvage.

en bref

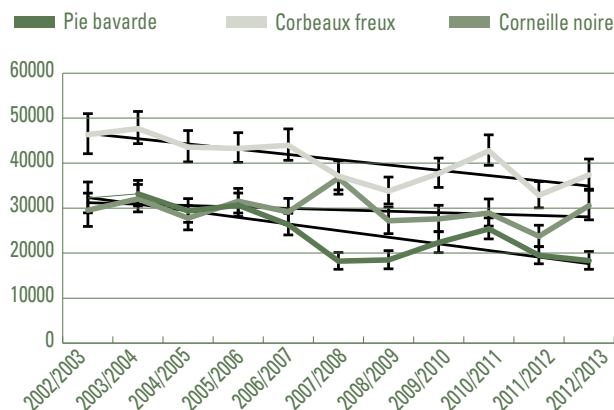
HABITAT : milieux variés

TAILLE : 50 cm en moyenne

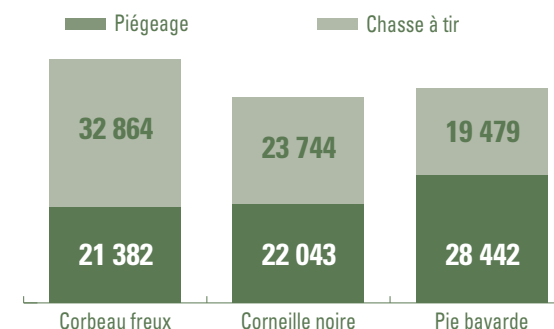
POIDS : entre 400 et 600 g puis de 180 à 275 g pour la pie

NOURRITURE : proies animales, céréales, fruits

REPRODUCTION : 3 à 6 œufs couvés 18 jours pour la corneille noire et le corbeau freux et 2 à 8 œufs couvés 20 jours pour la pie



Evolution des prélèvements de corvidés (chasse à tir uniquement) © FDC - FRC PL



Répartition des prélèvements de corvidés lors de la saison 2011/2012 © FDC - FRC PL

ZOOM SUR...

LA FORMATION DE PIÉGEAGE



Conseils et astuces sont prodigués aux futurs piégeurs

Pour exercer l'activité de piégeage, la réglementation prévoit une formation à caractère obligatoire, permettant de devenir piégeur « agréé » par le préfet. Ce sont les fédérations départementales des chasseurs qui organisent ces formations d'une durée de 16 heures.

Les futurs piégeurs apprennent à identifier les espèces nuisibles et notamment leurs indices de présence (empreintes, excréments). Ils y découvrent également les pièges autorisés, leurs conditions d'utilisation et leur fonctionnement.

Les pièges sont regroupés par catégories :



Catégorie 1 :
cage à pie, cage à corvidés,
boîte à fauve, boîte tombante,
Espèces piégées :
ragondin, rat musqué,
corvidés, mustélidés



Catégorie 3 :
collet avec arrêtoir
Espèces piégées :
renard



Catégorie 2 :
piège à oeuf, piège à appât, piège en X
Espèces piégées :
mustélidés, ragondin et rat musqué



Catégorie 4 :
piège à lacet
Espèces piégées :
renard, mustélidés

Catégorie 5 : piège par noyade
Espèces piégées : ragondin et rat musqué

Suivi du corbeau freux en Vendée

Devant l'augmentation des dégâts dans les cultures et les plaintes de plus en plus importantes du monde agricole, un suivi sur l'espèce « corbeau freux » a été réalisé en 2009.

Basé sur le recensement des corbeautières et le nombre de nids dans celles-ci, ce suivi a été réalisé conjointement par la FDC et l'ONCFS.



- **88 corbeautières** recensées par **15 techniciens** pour un total de **4890 nids occupés**.
- **Augmentation de 25%** des nids recensés depuis le dernier suivi de 1998.

- **inscrire son numéro** de piégeur sur chacun de ses pièges (ce numéro est délivré par le préfet)
- **déclarer en mairie** la pose de ses pièges
- **visiter ses pièges** tous les matins (dans les deux heures qui suivent le lever du soleil pour les catégories 3 et 4)
- **tenir à jour** son carnet du piégeur puis le **renvoyer avant le 30 septembre** de l'année à la FDC ou la DDTM

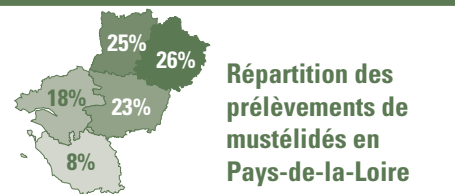
En Pays-de-la-Loire, près de **3000 piégeurs agréés** ont été formés depuis 2007/2008. Ils sont de plus en plus **sollicités pour réaliser des interventions en zones urbanisées**.

Prises accidentelles

Il peut s'agir de rapaces, de genettes ou d'espèces patrimoniales comme la loutre ou le vison d'Europe. Ces animaux étant pris dans des pièges sélectifs, ne tuant pas l'animal mais le retenant par une partie de son corps, ils peuvent donc être relâchés sans problème.

Pour améliorer la connaissance sur la faune sauvage, les piégeurs doivent notifier ces animaux non-nuisibles capturés.

**SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
Les mustélidés
sont chassables de
septembre à février



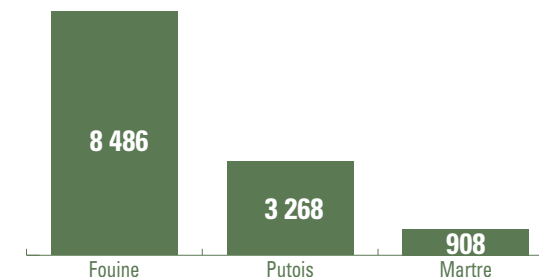
FOUINE (*Martes foina*)
MARTRE (*Martes martes*)
PUTOIS (*Mustela putorius*)

en bref

HABITAT : *fouine* : prairies, boisements et habitations
martre : boisements
putois : milieux humides et milieux bocagers
TAILLE : 45 cm en moyenne
POIDS : *fouine* : 1,5 à 2,5 kg,
martre : 1 à 2 kg,
putois : 0,8 à 1,7 kg
NOURRITURE : micromammifères, oiseaux, fruits et œufs.
essentiellement des rongeurs et lapins pour le putois.
REPRODUCTION : 3 jeunes par portée, 5 à 10 pour le putois



Aux mœurs essentiellement nocturnes, les mustélidés sont régulés par la chasse, et plus encore par le piégeage !



Evolution des prélèvements de mustélidés (chasse à tir et piégeage) en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

La fouine est le mustélidé le plus prélevé (chasse à tir et piégeage confondus).
La majorité des mustélidés est capturée grâce au piégeage, il est moins commun d'en observer lors des actions de chasse.

BLAIREAU (*Meles meles*)

Le blaireau (*Meles meles*) est le plus gros des mustélidés. C'est une espèce classée gibier en France. Néanmoins le prélèvement à tir est anecdotique du fait de ses mœurs exclusivement nocturnes. La principale méthode de capture pour cette espèce est le déterrage. Cette pratique consiste à aller chercher l'animal lorsqu'il est dans son terrier, chasse qui nécessite l'utilisation de chiens spécialement dressés.



en bref

HABITAT : biotopes divers (forêts, champs, landes, pentes montagneuses).
TAILLE : 90 cm, queue : 15 cm
POIDS : 10 à 15 kg
NOURRITURE : nourriture variée (omnivore) : fruits, baies, graines (maïs), tubercules, insectes, cadavres, vers de terre.
REPRODUCTION : maturité sexuelle à 2 ans, accouplement suivi d'une implantation de l'œuf différée de 10 mois, gestation réelle de 2 mois, naissances de janvier à février de 2 à 4 jeunes, une seule portée par an.

ZOOM SUR...

LA VÉNERIE SOUS TERRE

La vénerie sous terre est un mode de chasse à courre. Elle se pratique à l'aide d'une meute de chiens, d'au minimum 3 chiens, créancés sur la voie du renard, du blaireau ou du ragondin.

Ce type de chasse consiste à capturer un animal vivant acculé dans son terrier. L'animal est déterré.

Un point sur la réglementation de la vénerie sous terre :

- les équipages doivent posséder une attestation de meute,
- tous les participants doivent être munis de leur permis de chasser validé pour le temps et le lieu.

Matériels autorisés :

- pelles, pioches, sondeurs, pinces

Ne pas confondre la vénerie sous terre avec le déterrage !

En effet, le déterrage :

- est autorisé pour trois espèces (renard, ragondin et rat musqué) avec ou sans chien,
- se pratique hors période de chasse, sans besoin d'un permis de chasser validé, ni d'une attestation de meute,
- le propriétaire, possesseur ou fermier procède personnellement aux opérations de destruction ou délègue son droit de destruction par écrit.



Seulement les chiens du 3^{ème} et 4^{ème} groupe sont autorisés

Les espèces chassées



Le ragondin



Le blaireau



Le renard

Mise en place d'une étude sur le blaireau en Vendée

L'objectif est d'**estimer la survie des blaireaux** (jeunes, sub-adultes, adultes) en marquant, **à l'aide de transpondeurs**, des individus capturés pendant les périodes de chasse réglementaires, puis de les relâcher sur place après accord du détenteur du droit de chasse. Cette étude nécessite **une autorisation préfectorale**, limitée dans le temps et dans l'espace.

Une **trentaine de personnes** sont **formées** et opérationnelles pour la pose de transpondeurs.



Les marquages sont réalisés au cours des interventions des équipages de vénerie.

La zone d'étude s'établit sur 7 communes, plus 17 limitrophes, qui devront être vigilantes et vérifier si les blaireaux capturés sont porteurs ou non d'un transpondeur.

**SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
Le ragondin et le rat
musqué sont chassables
de septembre à février



16%
1 chasseur sur 6 a prélevé
au moins un ragondin ou
un rat musqué

1,1
En moyenne, un chasseur
a prélevé un ragondin ou
un rat musqué

**NOVEMBRE
20,5%**
Novembre est le mois où
la majorité des rongeurs
aquatiques est prélevée

RAGONDIN (*Myocastor coypus*)



Une lutte collective nécessaire au maintien des intérêts agricoles et sanitaires

en bref

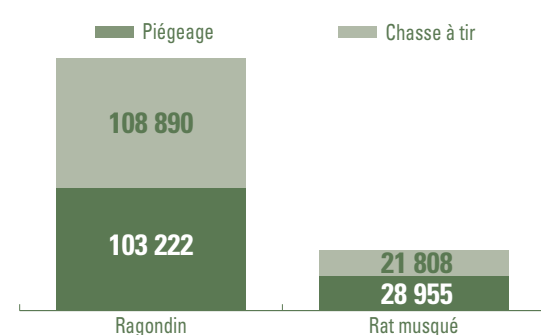
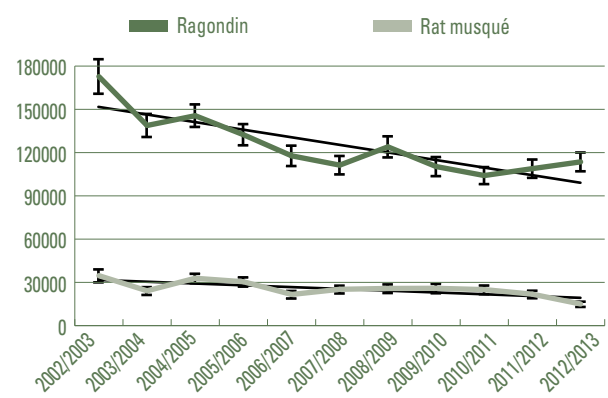
HABITAT : milieux aquatiques
TAILLE : 100 cm en moyenne et 60 cm pour le rat musqué
POIDS : entre 5 et 9 kg contre 1 kg pour le rat musqué
NOURRITURE : végétaux essentiellement
REPRODUCTION : *ragondin* : 5 jeunes par portée (1 à 2 portées/an)
rat musqué : 6 jeunes par portée (2 à 3 portées/an)

RAT MUSQUE (*Ondatra zibethicus*)



Les ragondins sont beaucoup plus
prélevés que les rats musqués.

La répartition des prélèvements
des rongeurs aquatiques sont aussi
importants à la chasse à tir qu'au
piégeage.





Les lieutenants de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont aujourd'hui des **agents bénévoles de l'Etat** et sont placés sous l'autorité du préfet via la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la mer (DDTM). Ils sont nommés par le préfet pour une période de cinq ans. Ils sont chargés d'effectuer des missions de service public afin de maintenir **un équilibre entre les espèces de la faune sauvage et les activités humaines** (agriculture, sylviculture,...) ainsi que pour des raisons de **sécurité et de santé publique**.

En Pays-de-la-Loire, on compte **53 lieutenants de louveteries** (8 à 12 par département)



Une meute est indispensable en louveterie

Missions réalisables par un lieutenant de louveterie :

- organisation de battues administratives préfectorales/municipales
- Police de la chasse sur le territoire de sa circonscription (il est assermenté).
- Conseiller l'administration pour la gestion de la faune dans son milieu.

En 2012/2013, les louvetiers des Pays-de-la-Loire ont réalisé :

- 1500 battues administratives
- 240 sangliers prélevés
- 4200 renards prélevés

Les lieutenants de louveterie interviennent pour réguler les populations d'animaux de différentes espèces (renards, sangliers, ragondins, corvidés, étourneaux, cormorans, colombidés, cervidés,...).

Les interventions des lieutenants de louveterie sont en augmentation concernant les populations de sangliers et des interventions de plus en plus fréquentes sur les axes routiers pour la sécurité des usagers. La destruction d'espèces allochtones telles que le « cochon asiatique » (abandonné par son maître) est également une mission confiée, de plus en plus souvent, aux lieutenants de louveterie.



Les FDGDON



En Pays-de-la-Loire, on retrouve une fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) par département. Ces organismes sont des syndicats professionnels agricoles placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Chaque FDGDON fédère les groupements locaux de défense contre les organismes nuisibles (GDON) qui ont pour missions :

- la surveillance biologique du territoire,
- l'organisation de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques (ragondin, rat musqué), les plantes aquatiques (jussie, renouée du

Japon), les chenilles défoliatrices, les taupes, les rongeurs, les oiseaux,...

Les chasseurs contribuent bénévolement à ces actions et permettent ainsi de réduire les coûts pour les collectivités publiques.

Dans la région, on compte plus de 1200 groupements communaux et intercommunaux participant aux actions collectives

les OISEAUX d'eau



La région des Pays-de-la-Loire est une région accueillante pour l'avifaune en raison de la présence du littoral, de la Loire et de nombreuses autres zones humides. La Loire-Atlantique puis la Vendée sont les départements chassant le plus le gibier d'eau, les prélèvements mensuels évoluant en fonction de la migration des oiseaux.

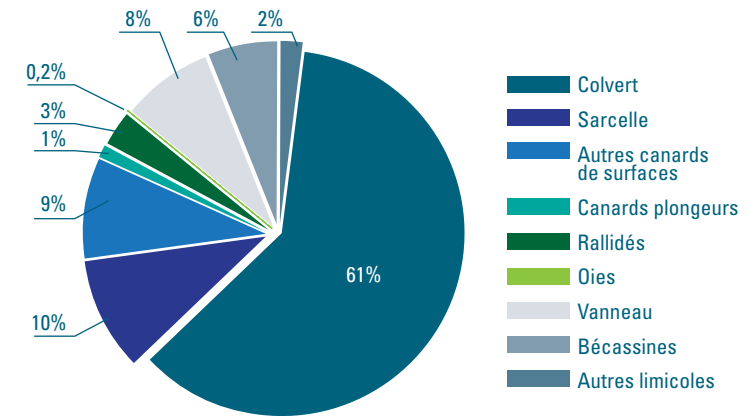
Les prélèvements d'anatidés en Pays-de-la-Loire concernent essentiellement les colverts qui représentent les 3/5 du

tableau de chasse. La sarcelle d'hiver, un canard apprécié par les chasseurs, arrive en deuxième position avec 10 % des prélèvements.

Parmi les limicoles, le vanneau et la bécassine des marais représentent l'essentiel des prélèvements. Les espèces telles que le pluvier argenté, les chevaliers, les barges, le bécasseau maubèche et l'huîtrier pie sont des limicoles dits « côtiers » et ne sont donc prélevés que par les deux départementaux littoraux en Pays-de-la-Loire.

Les fédérations départementales des chasseurs de la région œuvrent pour gérer cette avifaune. Elles s'investissent pour restaurer et maintenir les zones humides existantes en bon état de conservation afin qu'elles soient accueillantes pour une multitude d'espèces, aussi bien faunistiques que floristiques. Elles participent également à l'alimentation en données du réseau technique national « Oiseaux d'eau - Zones Humides » et du réseau SAGIR.

Prélèvements oiseaux d'eau 2012/2013. © FDC - FRC PL



Modes de chasse

Le groupe des oiseaux d'eau étant riche en espèces, les modes de chasse pratiqués sont variés. Les canards se chassent à la botte à l'aide d'un retriever, à la passée ou avec des appelants qui attirent canards sauvages et oies. Les limicoles côtiers sont chassés sur le Domaine Public Maritime (DPM) au gré des marées alors que dans les marais et à l'intérieur des terres, les bécassines sont chassées à la botte et les vanneaux à l'affût. La diversité des gibiers d'eau présents en Pays-de-la-Loire fait la force de cette chasse qui mêle connaissance et patience.



Les appelants, auxiliaires essentiels du chasseur de gibier d'eau



Pose de sarcelles d'hiver

Objectifs de gestion

- **Préserver les zones humides naturelles** pour l'accueil des oiseaux d'eau.
- **Adapter les prélèvements.**
- **Continuer les dénombrements hivernaux** pour alimenter en données le réseau technique national ONCFS/FNC.
- **Aménager les étangs à partir de conseils techniques** pour favoriser l'accueil d'anatidés.

AOÛT À JANVIER
Le canard colvert est chassable d'août à janvier



42%
2 chasseurs sur 5 ont prélevé au moins un canard colvert

3
Moyenne/chasseur

OCTOBRE 20%
Octobre est le mois où la majorité des canards colverts est prélevée

CANARD COLVERT (*Anas platyrhynchos*)

en bref

HABITAT : zones humides, même celles en zone urbanisée.

TAILLE : entre 51 et 62 cm

POIDS : entre 850 et 1 300 g

NOURRITURE : graines, végétaux, invertébrés, têtards

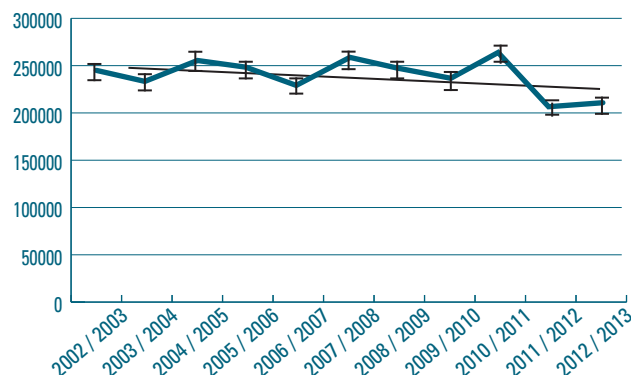
REPRODUCTION : 8 à 12 œufs couvés 28 jours.

Les populations de canards colverts sont constituées d'oiseaux sédentaires et migrants.



Bilan en 2012-2013

Les canards colverts connaissent des prélèvements relativement stables depuis la saison 2002/2003. Premier oiseau d'eau chassé en Pays-de-la-Loire, une partie de ses prélèvements a pour origine des lâchers d'individus produits en captivité ou semi-captivité. Dans la région, les migrants viennent renforcer une population de canards colverts sédentarisée. L'espèce représente une part importante du tableau régional (4^{ème} espèce prélevée) et sa chasse concerne près d'un chasseur sur deux.



LES SENTINELLES DE L'OBSERVATION



Avifauna est une association, créée en 2002 rassemblant les passionnés de chasse aux migrateurs qui ont pour objectif de conserver les milieux, préserver les espèces et contribuer à une chasse durable et raisonnée.

Pour participer au suivi des populations de gibier d'eau, cette association a lancé une opération de récolte des ailes des anatidés prélevés à la chasse. La FRC des Pays-de-la-Loire s'engage d'ailleurs à centraliser et à analyser les ailes envoyées par les chasseurs de la région. Cette action est aujourd'hui reprise par l'ANCCE (Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau).

Objectifs de l'étude

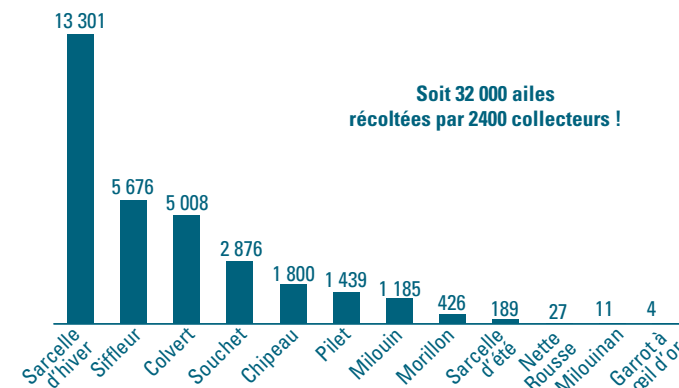
- connaître l'âge-ratio : % d'immatures (< 1 an) par rapport à la population totale,
- connaître le sex-ratio : % de mâles par rapport à la population totale,
- suivre l'évolution de la masse corporelle des 4 classes d'individus durant la saison,
- suivre la répartition spatio-temporelle française des 4 classes d'individus.



Avifauna a montré que les prélèvements d'anatidés concernent principalement les femelles immatures et les mâles adultes. (en photo des canards souchet)

Le réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides, créé en 1983, mesure les tendances inter-annuelles d'évolution des populations d'anatidés et de foulque macroule, et suit périodiquement l'état de conservation des zones humides, ce qui permet :

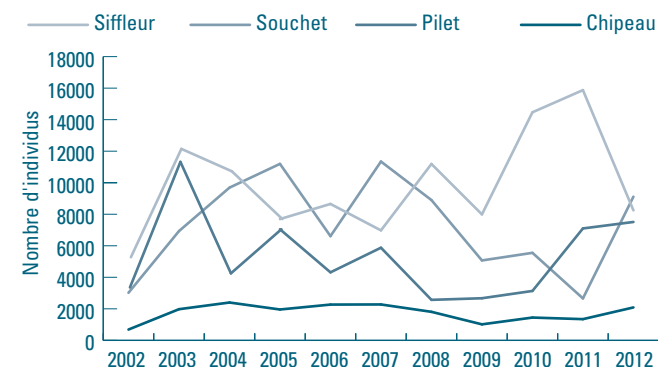
- d'estimer la taille et l'état de conservation des populations (tous les 10 ans),
- de participer au dénombrement annuel international de mi-janvier, au niveau du Paléarctique occidental,
- de déterminer un indice hivernal « anatidés et foulque »,
- de connaître les atteintes portées aux zones humides (10 ans).



Soit 32 000 ailes récoltées par 2400 collecteurs !

Ailes récoltées par le réseau Avifauna entre 2002 et 2010.

© Réseau Avifauna



Suivis des effectifs hivernants d'autres canards de surface en région ©Réseau OEZH-ONCFS/FDC

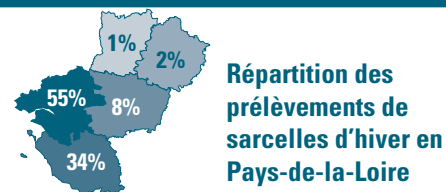
Dénombrement des anatidés en période hivernale :

- 1 fois par an, aux environs du 15 janvier
- 104 sites suivis dans la région Pays-de-la-Loire, par l'ONCFS et les FDC.
- types de zones humides diverses (étangs, DPF, DPM, réserves, îles, communaux,...)



Le canard siffleur, un anatidé ayant une bonne dynamique de ses populations

AOÛT À JANVIER
La sarcelle d'hiver est chassable d'août à janvier



9%
1 chasseur sur 10 a prélevé au moins une sarcelle d'hiver

0,5
Moyenne/chasseur

DÉCEMBRE 27%
Décembre est le mois où la majorité des sarcelles d'hiver est prélevée

SARCELLE D'HIVER (*Anas crecca*)

en bref

HABITAT : zones humides littorales et intérieures.

TAILLE : entre 30 et 33 cm

POIDS : 250 à 400 g

NOURRITURE : graines et invertébrés

REPRODUCTION : 8 à 11 œufs couvés 22 jours

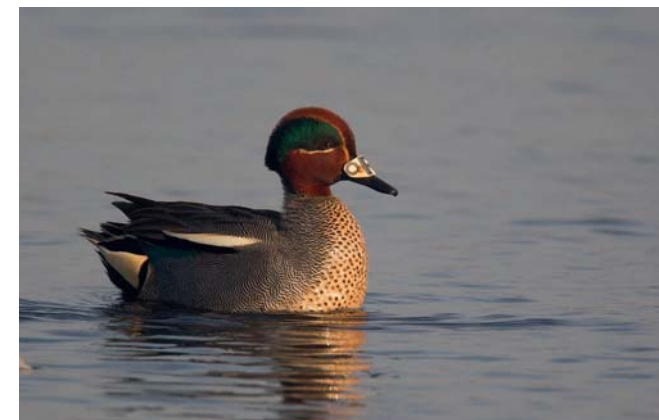
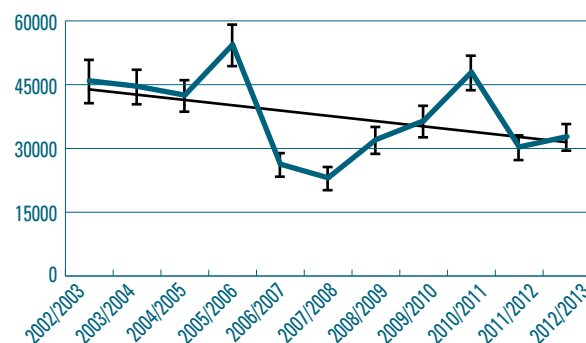
Bilan en 2012-2013

Les prélèvements de sarcelles d'hiver sont irréguliers dans le temps avec des chiffres diminuant de moitié lors de la période de 2006 à 2008.

Après le canard colvert, la sarcelle d'hiver est l'espèce de canard la plus prélevée en région. Espèce migratrice, les sarcelles fréquentent principalement les départements côtiers et les nombreuses zones humides de la région. Les aléas météorologiques conditionnent également la fréquentation de cette espèce sur nos territoires.

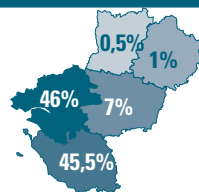


Se déplaçant rapidement en fonction des changements météorologiques, la sarcelle d'hiver trouve régulièrement refuge dans les zones humides de notre région au climat tempéré.



Les sarcelles d'été sont peu prélevées en Pays-de-la-Loire (1 600 individus) en raison de leur présence dans notre région seulement en début de saison. En 2012/2013, 1,4 % des chasseurs ont prélevé ce petit anatidé.

AOÛT À JANVIER
Les autres canards de surface sont chassables d'août à janvier



Répartition des prélèvements des autres canards de surface en Pays-de-la-Loire

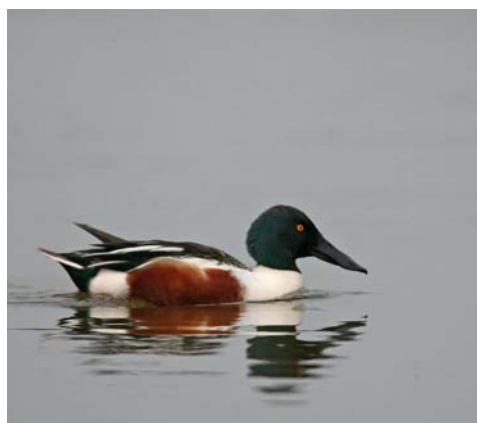
2,5%
1 chasseur sur 40 a prélevé au moins un autre canard de surface

0,11
Moyenne/chasseur

JANVIER 19 à 41%
Janvier est le mois où la majorité des autres canards de surface est prélevée

CANARD SOUCHET

(*Anas clypeata*)



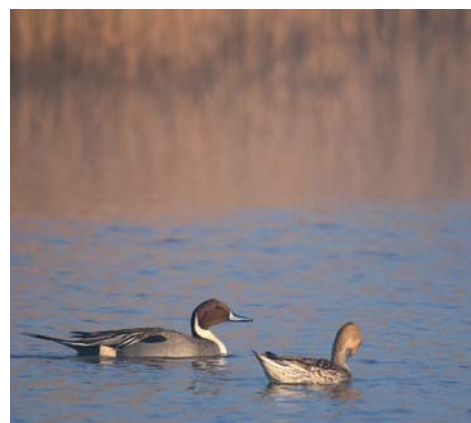
CANARD CHIPEAU

(*Anas strepera*)



CANARD PILET

(*Anas acuta*)



CANARD SIFFLEUR

(*Anas penelope*)



en bref

HABITAT : zones humides littorales et intérieures

TAILLE : 45 à 65 cm selon les canards

POIDS : 600 g à 1000 g selon les canards

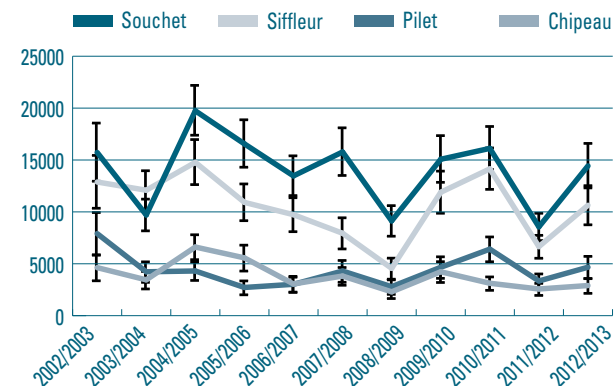
NOURRITURE : graines, végétaux et invertébrés

REPRODUCTION : 8 à 12 oeufs, couvés 22 à 25 jours selon les espèces

Bilan en 2012-2013

Les quatre espèces ont connu les mêmes fluctuations de prélèvements lors des dix dernières saisons, avec des périodes de croissance et de décroissance similaires. D'une manière générale, la tendance des prélèvements est à une légère baisse.

En 2012/2013, le pic des prélèvements a été réalisé en période d'hivernage, en janvier. Les départements de Loire-Atlantique et de Vendée accueillent un plus grand nombre d'oiseaux.

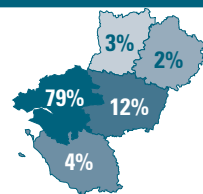


Evolution des prélèvements des autres canards de surface en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL



**AOÛT À
JANVIER**

Les canards plongeurs
sont chassables de
septembre à janvier



**Répartition des
prélèvements des
canards plongeurs
en Pays-de-la-Loire**



0,6%

1 chasseur sur 165 a
prélevé au moins un
canard plongeur



0,02

Très peu de chas-
seurs prélèvent des
canards plongeurs



**DÉCEMBRE
31%**

Décembre est le mois où
la majorité des canards
plongeurs est prélevée

FULIGULE MILOUIN (*Aythya ferina*)



en bref

HABITAT : zones humides littorales et intérieures en eaux profondes.

TAILLE : 45 cm

POIDS : 600 à 1100 g pour le milouin et 550 à 900 g pour le morillon

NOURRITURE : végétaux et animaux

REPRODUCTION : 8 à 10 œufs couvés 26 jours.

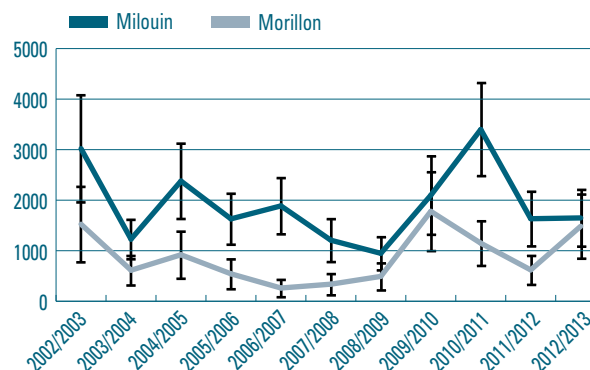
FULIGULE MORILLON (*Aythya fuligula*)



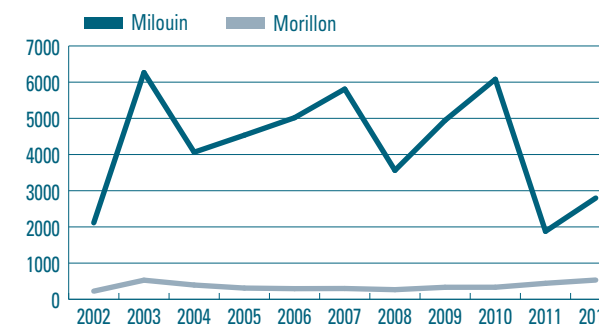
Les grands étangs sont indispensables à la présence des canards plongeurs.

Bilan en 2012-2013

Les prélèvements de canards plongeurs sont similaires à ceux de 2002/2003. Toutefois, les prélèvements sont faibles et ne dépassent pas les 2 000 individus pour le milouin et les 1 000 individus pour le morillon. C'est en période d'hivernage (décembre) que les populations de canards plongeurs sont les plus abondantes et prélevées sur la région. Les migrateurs renforcent une population nicheuse que l'on peut trouver sur les grandes zones humides des départements côtiers et sur les grands étangs situés plus à l'intérieur.



Evolution des prélèvements des canards plongeurs en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL



Suivis des effectifs hivernants de canards plongeurs en région Pays-de-la-Loire © Réseau OEZH-ONCFS/FDC

LES SUIVIS SUR LE LAC DE GRAND-LIEU (44)



Une partie du lac de Grand-Lieu appartient à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, soit 650 ha sur les 4 000 existants (en période d'été). Géré par la FDC de Loire-Atlantique, cette zone humide est d'une importance nationale pour l'avifaune. Dépassant les 6 000 ha, lors des périodes de hautes eaux, ce site est une zone d'hivernage, de migration et de reproduction pour de nombreux anatidés.

- En période d'hivernage, le canard souchet est le canard présentant les effectifs les plus importants sur le lac.
- Avec une moyenne de près de 4 000 individus, les milouins représentent **4,5% de l'ensemble des milouins hivernants en France**.
- Depuis 2005, le baguage des milouins et morillons a permis d'effectuer plus de **13 000 contrôles de bagues** et en conséquence, de mieux connaître les préférences écologiques de ces canards plongeurs. Un contrôle est la capture d'un oiseau déjà bagué.
- Les fuligules milouins présents à Grand-Lieu, en reproduction, composent **87% de la population nicheuse des Pays-de-la-Loire** et **11% de la population nicheuse de la France**.

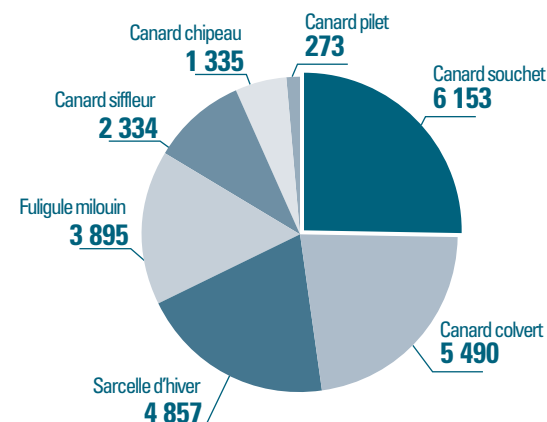


La FDC de Loire-Atlantique organise des sorties pour le public, avec pour support, un observatoire mobile pouvant accueillir une trentaine de curieux. En 2011, 1 400 visiteurs sont venus découvrir la biodiversité du Lac de Grand-Lieu.

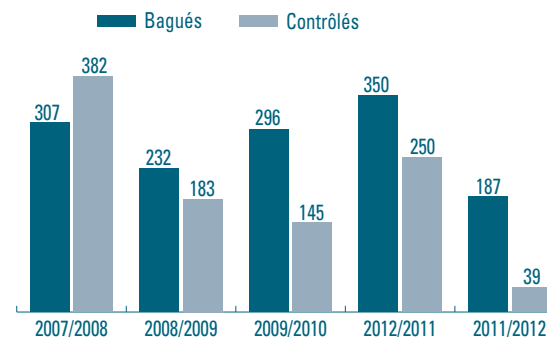


Les techniciens prospectent 100 à 150 ha de roselières par an et trouvent ainsi plus de 250 nids d'anatidés

Moyenne des effectifs hivernants sur le lac de Grand-Lieu entre 2000 et 2011 © FDC 44



Suivi des fuligules milouins hivernants à Grand Lieu © FDC 44



Du 10 juin à fin août 2011, les techniciens ont effectué **220h de prospection** pour ramasser les animaux morts ou intoxiqués, essentiellement des oiseaux.

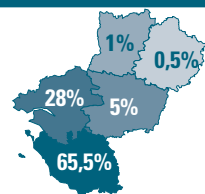
Le botulisme est la maladie la plus répandue.

Une **veille sanitaire freine donc les épizooties** en empêchant une propagation à l'ensemble du lac. Une épizootie c'est une maladie affectant brutalement un grand nombre d'animaux à la fois dans une région donnée.

En dix années, près **3 000 oiseaux** ont été ramassés.



AOÛT À JANVIER
Les oies sont
chassables
d'août à janvier



**Répartition des
prélèvements des
oies en Pays-de-la-Loire**



0,5%
1 chasseur sur 200
a prélevé au moins
une oie



0,01
Moyenne/chasseur



**NOVEMBRE
31%**
Novembre est le mois
où la majorité
des oies est prélevée

OIE CENDREE (*Anser anser*)

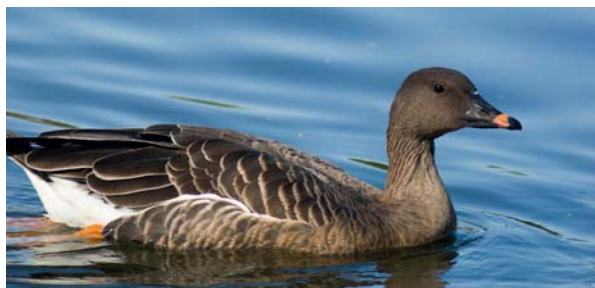


OIE RIEUSE (*Anser albifrons*)



Les oies sont des
oiseaux mythiques
pour tous les
chasseurs de gibier
d'eau.

OIE DES MOISSONS (*Anser fabalis*)



en bref

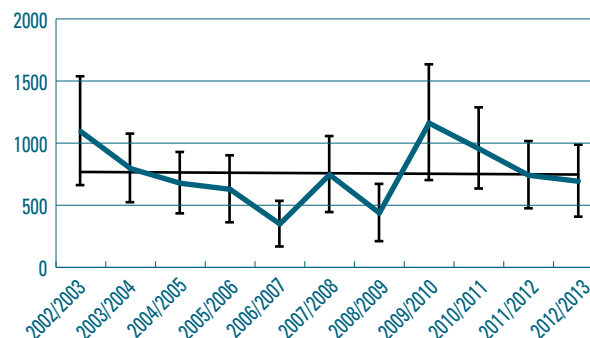
HABITAT : zones humides, terres agricoles.

TAILLE : 65 à 90 cm

POIDS : 1,5 à 4 kg selon les espèces

NOURRITURE : plantes aquatiques et prairiales

REPRODUCTION : 4 à 6 œufs, couvés 27 à 29 jours

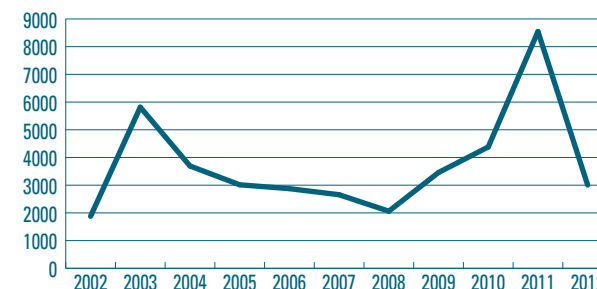


**Evolution des prélèvements d'oies en région
Pays-de-la-Loire** © FDC - FRC PL

Bilan en 2012-2013

Les prélèvements d'oies restent stables (aux alentours de 800 individus par an) depuis 2002/2003. L'oie cendrée est la plus prélevée.

Les oies sont essentiellement chassées en Vendée et en Loire-Atlantique où des aires de stationnement leurs sont favorables. Les suivis menés par le réseau OEZH démontrent des fluctuations interannuelles importantes.



**Suivis des effectifs hivernants d'oies cendrées en région
Pays-de-la-Loire** © Réseau OEZH-ONCFS/FDC

ZOOM SUR...

LES SUIVIS OIES SUR LA BAIE DE L'AIGUILLON

Classée en Réserve Naturelle Nationale, la Baie de l'Aiguillon est une zone humide d'importance nationale et internationale pour l'avifaune en hivernage et en escale migratoire.

- En période d'hivernage, l'oie cendrée représente 16% des canards et oies dans la baie de l'Aiguillon.
- Les oies cendrées sont en moyenne au nombre de 6000, ce qui représente 1/4 des oies qui hivernent en France.

 **SEPTEMBRE
À JANVIER**
Le vanneau huppé
est chassable de
septembre à janvier



 **7%**
1 chasseur sur 14 a
prélevé au moins un
vanneau huppé

 **0,4**
Moyenne/chasseur

 **DÉCEMBRE
33%**
Décembre est le mois où
la majorité des vanneaux
huppés est prélevée

VANNEAU HUPPE (*Vanellus vanellus*)

en bref

HABITAT : zones humides, prairies et plaines cultivées.

TAILLE : 30 cm

POIDS : 150 à 310 g

NOURRITURE : insectes, lombrics et occasionnellement
des graines

REPRODUCTION : 4 œufs, couvés 27 jours

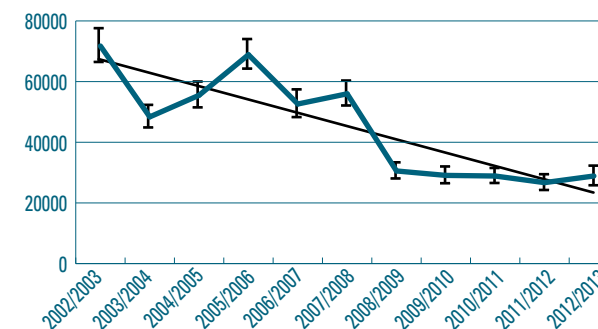
Les bandes de vanneaux
huppés se déplacent en
fonction des changements de
température.



Bilan en 2012-2013

Depuis 2000, les suivis réalisés par les acteurs cynégétiques montrent une baisse des effectifs hivernants dans la région Pays-de-la-Loire.

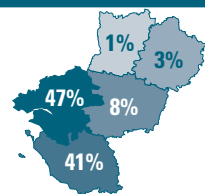
Les prélèvements de vanneaux ont fortement diminué depuis la saison 2007/2008. Cependant, la courbe est à relativiser étant donné le report de la date d'ouverture en 2008/2009. Ce facteur réglementaire restreint donc sa période de chasse. Depuis ce changement, les prélèvements se sont stabilisés.



Evolution des prélèvements de vanneaux huppés
en région Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL



AOÛT À JANVIER
Les bécassines
sont chassables
d'août à janvier



**Répartition des
prélèvements des
bécassines en
Pays-de-la-Loire**



6%

1 chasseur sur 16
a prélevé au moins
une bécassine



0,3

Moyenne/chasseur



**DÉCEMBRE
27%**

Décembre est le mois
où la majorité des
bécassines est prélevée

BECASSINE DES MARAIS

(Gallinago gallinago)



La présence de bécassines est liée à la préservation et
à la gestion des marais !

BECASSINE SOURDE

(Lymnocryptes minimus)

en bref

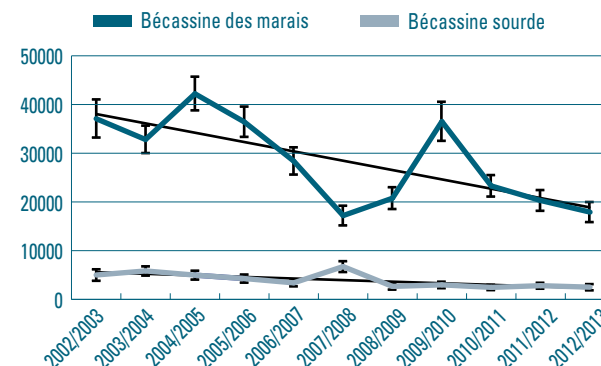
HABITAT : zones humides à végétation basse.

TAILLE : 25 à 30 cm pour la bécassine des marais et 18 cm pour la bécassine sourde

POIDS : 110 g pour celle des marais et 50 g pour la sourde

NOURRITURE : insectes, mollusques, crustacés, graines de plantes aquatiques

REPRODUCTION : 4 œufs incubés 20 jours ou 25-26 jours pour la sourde.



**Evolution des prélèvements des bécassines en
région Pays-de-la-Loire** © FDC - FRC PL

Bilan en 2012-2013

La bécassine des marais voit ses prélèvements diminuer depuis 2004/2005. La bécassine sourde, moins chassée, voit également ses prélèvements diminuer malgré une légère stabilité depuis cinq saisons. Le facteur « conditions météorologiques » joue un rôle primordial sur l'abondance des effectifs dans notre région. La dégradation et la raréfaction des zones humides favorables à ces espèces (prairies inondables, bord d'étangs et marais...) expliquent en partie la diminution des prélèvements.

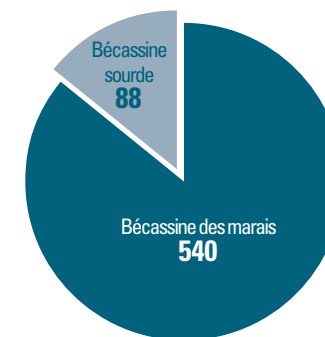
LA RÉCOLTE D'AILES DES BÉCASSINES

Tous les ans, entre **4 000 et 5 000 plumages** de bécassines sont récoltés au niveau national et analysés par le réseau bécassine composé des membres du CICB (Club International des Chasseurs de Bécassines), des agents des fédérations de chasse et de l'ONCFS.

- le pic des récoltes (donc des prélèvements) varie d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques qui déterminent le stationnement des oiseaux dans notre région.
- les premières bécassines arrivant dans notre pays sont exclusivement juvéniles, elles représentent plus de 95% des oiseaux prélevés.

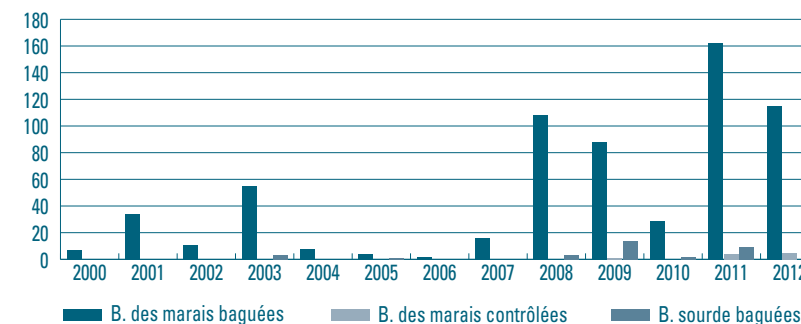


© Réseau bécassines



En Pays-de-la-Loire, le réseau de bagueurs se trouve exclusivement en Loire-Atlantique et en Vendée. En 2011, **167 bécassines** ont été baguées et **4 ont été contrôlées**.

Nombre de bécassines baguées en Pays-de-la-Loire
(les données de 2012 ne sont pas complètes) © Réseau bécassines



AUTRES OISEAUX D'EAU

Les Rallidés :

Très présents en région, la poule d'eau et la foulque macroule sont des gibiers plus ou moins recherchés et constituent le plus souvent un gibier occasionnel pour les chasseurs des Pays-de-la-Loire. Les prélèvements annuels pour ces deux espèces sont estimés à quelques milliers d'individus. Plus discret, le râle d'eau fréquente les zones de marais et les roselières. Cette espèce est très peu chassée et les prélèvements ne sont que de quelques centaines d'individus.



FOULQUE MACROULE
(*Fulica atra*)



RALE D'EAU
(*Rallus aquaticus*)



GALLINULE POULE D'EAU
(*Gallinula chloropus*)

ZOOM SUR...

LE DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM) & LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)



Ces domaines dépendent de l'État ou du département. La chasse y est réglementée différemment.

Le DPM est partagé en différents lots, dont certains sont mis en réserve et d'autres sont loués à une association de chasse maritime. Il faut, pour chasser sur le DPM, adhérer à l'une de ces associations. En Pays-de-la Loire, il existe 3 structures associatives sur le DPM.

Pour le DPF, les modes d'attributions sont par adjudication, location amiable, licence annuelle ou journalière.

Les Limicoles :

Les limicoles, font l'objet de prélèvements faibles et sont l'affaire de spécialistes qui représentent 0,1 à 1% des chasseurs de la région Pays-de-la-Loire. Mise à part pour les pluviers qui voient leurs prélèvements s'accroître en fin de saison, les limicoles sont plus chassés en début de saison et principalement dans les départements côtiers. Pour certains, comme la barge à queue noire et le courlis cendré, un moratoire, total ou partiel, de 5 années a été mis en place en 2008 (reconduit jusqu'en 2018).



Huitrier pie



Courlis cendré

LISTE DES LIMICOLES :

HUITRIER PIE (*Haematopus ostralegus*)
PLUVIER DORE (*Pluvialis apricaria*)
PLUVIER ARGENTE (*Pluvialis squatarola*)
BECASSEAU MAUBECHÉ (*Calidris canutus*)
BARGE ROUSSE (*Limosa lapponica*)
BARGE A QUEUE NOIRE (*Limosa limosa*)
CHEVALIER ARLEQUIN (*Tringa erythropus*)
CHEVALIER ABOYEUR (*Tringa nebularia*)
CHEVALIER GAMBETTE (*Tringa totanus*)
COMBATTANT VARIE (*Philomachus pugnax*)
COURLIS CENDRE (*Numenius arquata*)
COURLIS CORLIEU (*Numenius phaeopus*)

le grand gibier





En Pays-de-la-Loire, nous trouvons principalement trois grands gibiers : le chevreuil, le cerf et le sanglier. Les départements possèdent des effectifs différents, liés directement à des capacités d'accueil qui varient.

Un département comme la Vendée possède peu de surfaces boisées (5% de sa surface départementale et

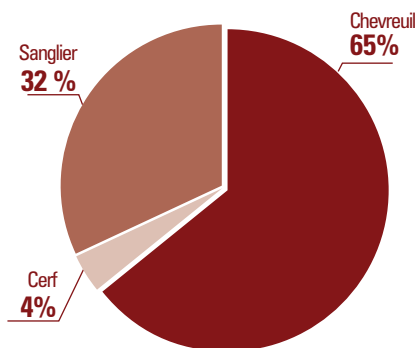
2^{ème} département le moins boisé de France) tandis que le département de la Sarthe constitue le département le plus boisé du territoire ligérien (avec 20 % de sa surface départementale en espaces boisés).

En Pays-de-la-Loire, le chevreuil et le cerf sont soumis au plan de chasse. En Vendée, le sanglier est également soumis au plan de chasse.

Dans les Pays-de-la-Loire, nous retrouvons également des espèces marginales : le cerf sika et le daim (en photo à droite). Leurs prélèvements sont faibles et sont réalisés presque exclusivement dans des parcs clôturés.



Prélèvements de grand gibier 2012/2013 © FDC - FRC PL



Modes de chasse

Dans la région, plusieurs modes de chasses existent pour le grand gibier :

- Il peut-être chassé en battue et dans ce cas, un groupe de chasseurs se poste autour d'une traque foulée par les rabatteurs et des chiens.
- Dans le même esprit cynophile, chevreuil, cerf et sanglier sont chassés à courre par des équipages de vénerie. Dans cette situation, ce sont les chiens (de grands courants) qui chassent, l'homme ne fait que les appuyer. Cette pratique permet également aux non-chasseurs de suivre la chasse et d'avoir la chance d'observer des animaux.
- Autres méthodes exercées, plus silencieuses, l'approche et l'affût. Dans le premier cas, le chasseur tente d'approcher un animal au plus près (d'autant plus près s'il est chassé à l'arc) afin d'effectuer un tir précis. La deuxième méthode, l'affût, consiste à attendre les animaux allant au gagnage ou rentrant en forêt afin de sélectionner un animal déterminé.



Les équipements fluorescents font maintenant partie intégrante de l'équipement du chasseur



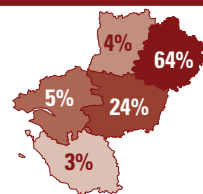
La vénerie, une chasse traditionnelle ouverte à tous



L'observation et le silence sont les maîtres mots de l'approche !



**SEPTEMBRE
À FÉVRIER**
Le cerf élaphe
est chassable de
septembre à février

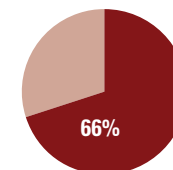


Répartition des
prélèvements de
cerfs élaphe en
Pays-de-la-Loire



0,02

Moyenne/chasseur



66% des
animaux
attribués
sont
prélevés

CERF ELAPHE (*Cervus elaphus*)

en bref

HABITAT : forêt et milieux ouverts

TAILLE : femelle de 1 à 1,2 m et mâle de 1,2 à 1,4 m au garrot

POIDS : femelle de 80 à 120 kg et mâle de 160 à 230 kg

NOURRITURE : plantes herbacées, semi-ligneuses et agricoles

REPRODUCTION : 1 faon

Le plan de chasse cerf élaphe
est au service de l'équilibre
agro-sylvo-cynégétique !

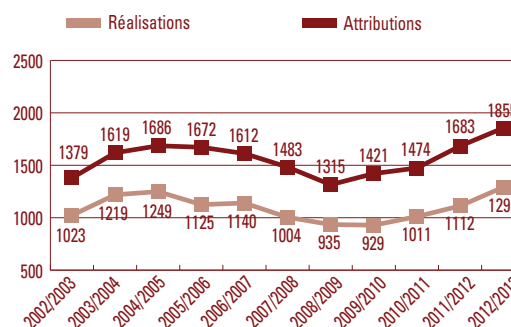


Bilan en 2012-2013

Les chiffres de prélèvements de cerfs sont en augmentation depuis la saison 2010/2011.

C'est l'espèce de grand gibier la moins prélevée dans la région des Pays-de-la-Loire.

Depuis la saison 2011-2012 on constate une augmentation du plan de chasse cerf élaphe.



Evolution du plan de chasse cerf élaphe en région
Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Objectifs de gestion

- MAINTENIR L'EQUILIBRE agro-sylvo-cynégétique.
- LIMITER LES RISQUES de collisions routières.
- ENCOURAGER les mesures de prévention des dégâts.
- ALIMENTER EN DONNEES les réseaux techniques nationaux.

ZOOM SUR...

LES SORTIES BRAME

Pendant la période du rut, de mi-septembre à mi-octobre, les cerfs brament. En émettant ces cris, les grands cerfs adultes indiquent leur présence et leur force. Ils délimitent ainsi leur territoire et maintiennent d'éventuels rivaux à l'écart de la harde de biches.

L'objectif de ces soirées est, bien entendu, de faire écouter le son rauque et puissant du plus gros mammifère de nos forêts. Il s'agit également de faire partager les connaissances des chasseurs à un public néophyte et familial.

En Maine-et-Loire, l'association Faune Sauvage, la fédération départementale des chasseurs, les groupements d'intérêts cynégétiques et les sociétés de chasses locales organisent des soirées à l'écoute et à la découverte du brame du cerf.

Une soirée brame commence à partir de 20 heures et se termine vers 23 heures. Le nombre de participants est limité à 25 personnes par sortie. L'accueil des participants se réalise dans un rendez-vous de chasse.

Une exposition sur le cerf et différents trophées sont présentés. Ensuite, de nombreuses explications et commentaires sont donnés aux participants : le mode de vie de l'animal, son alimentation, sa reproduction, la chasse du cerf et la gestion des populations.

Les chasseurs connaissent parfaitement les animaux et leurs places de brame. C'est ainsi que les acteurs cynégétiques font participer, chaque année, un public néophyte et curieux, en les emmenant aux meilleures places de brame. Ces soirées gratuites rencontrent un vif succès

En Maine-et-Loire, 125 personnes ont participé aux sorties brame en 2012, lors de 5 sorties organisées !



Le cri du cerf est appelé brame ou raire



Exposé d'un technicien de fédération

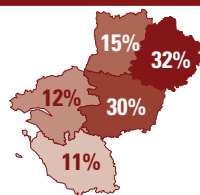


Le cerf rait sur une zone appelée place de brame



JUIN À
FÉVRIER

Le chevreuil est
chassable de juin à
février

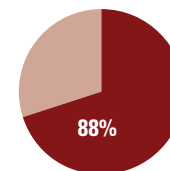


Répartition des
prélèvements de
chevreuils en Pays-
de-la-Loire



0,3

Moyenne/chasseur



88% des
animaux
attribués
sont
prélevés

CHEVREUIL (*Capreolus capreolus*)

en bref

HABITAT : forêt, bocage et plaine

TAILLE : longueur de 100 à 125 cm et 60 à 80 cm au garrot

POIDS : 20 à 25 kg

NOURRITURE : plantes herbacées, semi-ligneuses et ligneuses, fruits

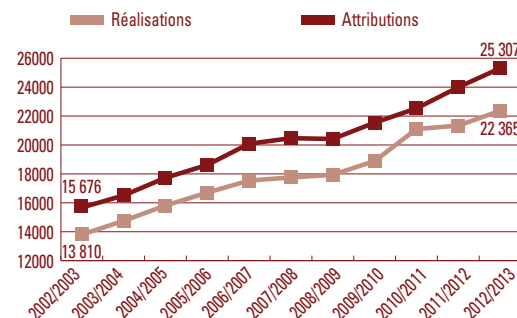
REPRODUCTION : 2 faons en moyenne

Depuis la mise en place
du plan de chasse, les
populations de chevreuil
ont été multipliées par
15 en trente ans.



Bilan en 2012-2013

Les chiffres de réalisation du plan de chasse du chevreuil ont progressé de l'ordre de 38,2% au cours de cette dernière décennie. Première espèce de grand gibier prélevée en région Pays-de-la-Loire et soumise au plan de chasse, le chevreuil connaît une bonne dynamique de ses populations.



Evolution du plan de chasse chevreuil en région
Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Objectifs de gestion

- MAINTENIR L'EQUILIBRE agro-sylvo-cynégétique.
- LIMITER LES RISQUES de collisions routières.
- ENCOURAGER les mesures de prévention des dégâts.
- ALIMENTER EN DONNEES les réseaux techniques nationaux.
- ETUDIER L'EVOLUTION DES POPULATIONS grâce aux bio-indicateurs.

ZOOM SUR...

L'IK CHEVREUIL



L'itinéraire repose sur des éléments fixes du paysage (chemins, layons, routes, repères,...)



Chaque observation par corps est appelé "contact"

Quelques chiffres du suivi de l'année 2012, de la FDC 72

- 600 sorties effectuées le matin ou le soir, avec l'aide de 150 personnes,
- 1 200 heures de suivi, pour 750 kilomètres parcourus.

Pour suivre l'évolution des populations de chevreuils, les techniciens des fédérations utilisent l'IK (Indice Kilométrique), comme pour le lièvre. Le circuit est parcouru à pied et non en véhicule. Un parcours s'effectue dans une forêt donnée, au minimum deux fois, à une allure régulière, le matin et le soir suivant l'aube et précédant le crépuscule.

En complément et en vue d'une décision, le gestionnaire doit compléter ses observations par la prise en compte d'autres indices, tels que le poids des chevillards, nombre de faons par chevrette suitée, etc.

Les enseignements dégagés par l'utilisation de ce suivi ne peuvent s'apprécier qu'à long terme. C'est ainsi que les décisions correctrices (modification du plan de chasse par exemple) doivent tenir compte d'un délai suffisant pour respecter la biologie de l'espèce. Une périodicité de trois ans semble être adaptée.

Protocole :

- entre le 1^{er} janvier et le 31 mars
- circuit de 5 à 7 km,
- minimum de un circuit pour 200 ha

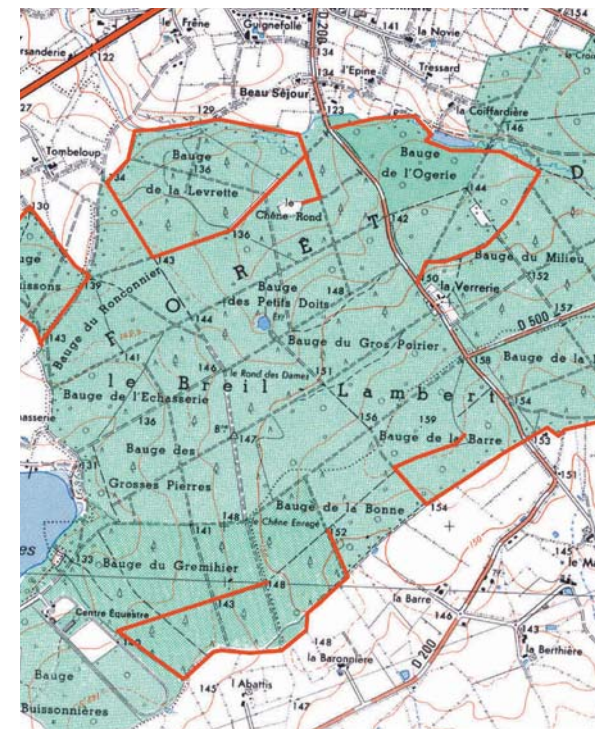
Matériels :

- montre
- paire de jumelles
- feuille de relevé
- carte au 1/10 000^{ème}

Résultat pour un circuit =

$$\frac{\text{nombre de contacts obtenus sur le circuit}}{\text{nombre de kilomètres du circuit}}$$

IK chevreuil 2012 sur un massif forestier (49)



Pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'IK à long terme, les circuits doivent être identiques chaque année.

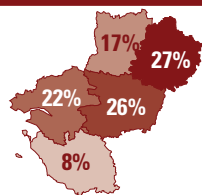


Report sur une carte au 1-25 000^{ème} de chaque contact par un numéro d'ordre.



JUIN À
FÉVRIER

Le sanglier est
chassable de juin
à février



Répartition
des prélèvements
de sanglier
en Pays-de-la-Loire



0,1

Moyenne/chasseur

SANGLIER (*Sus scrofa*)

en bref

HABITAT : forêt, bocage, plaine et marais

TAILLE : adulte femelle de 120 à 145 cm et le mâle de 140 à 165 cm

POIDS : femelles de 70 à 80 kg et mâles de 80 à 150 kg

NOURRITURE : végétaux, céréales, invertébrés, charognes

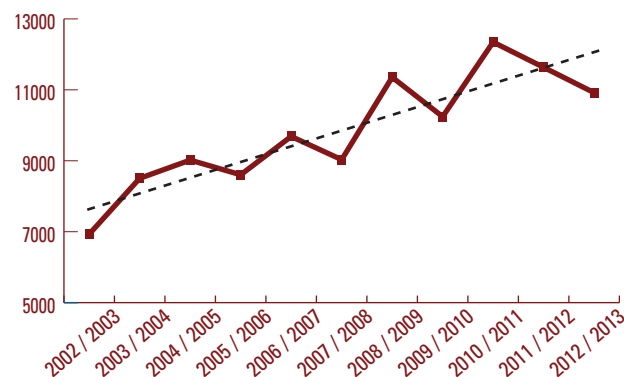
REPRODUCTION : 5 à 6 marcassins

L'indispensable maîtrise des
populations est assurée par les
acteurs cynégétiques.



Bilan en 2012-2013

Les prélèvements de sangliers sont en hausse de 37,3 % au cours de cette dernière décennie. C'est la 2^{ème} espèce de grand gibier prélevée en région Pays-de-la-Loire. Malgré des prélèvements ayant pour but de limiter les dégâts ; les populations de sangliers poursuivent leur augmentation. Un Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS), a été élaboré à partir d'un cadre d'actions techniques qui permet d'agir à l'échelle départementale.



Evolution des prélèvements de sangliers en région
Pays-de-la-Loire © FDC - FRC PL

Objectifs de gestion

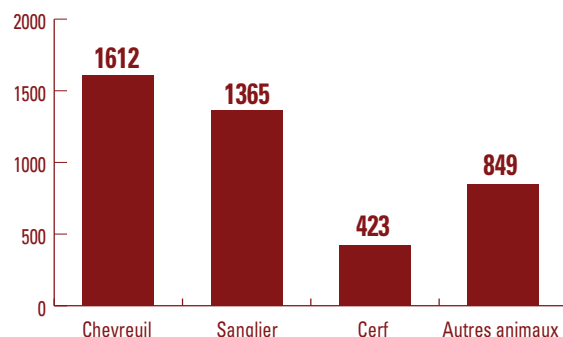
- MAINTENIR L'EQUILIBRE agro-cynégétique.
- LIMITER LES RISQUES de collisions routières.
- ENCOURAGER les mesures de prévention des dégâts.
- INDEMNISATIONS des dégâts agricoles.

ZOOM SUR...

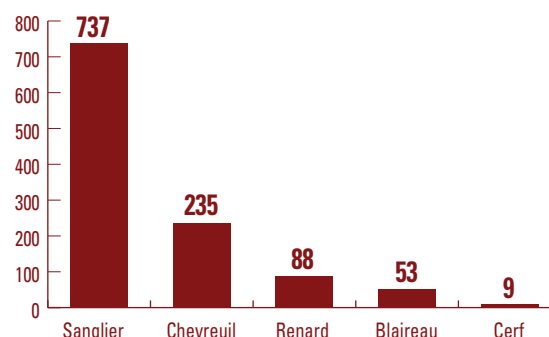
LES PASSAGES À GRANDE FAUNE

L'artificialisation des milieux naturels et l'urbanisation grandissante favorisent la fragmentation des milieux naturels où vit la faune sauvage. La conséquence sur la faune, et notamment le grand gibier, est l'impossibilité ou la difficulté à traverser les axes routiers et autoroutiers. La création de passages à grande faune permet le maintien d'une continuité écologique et ainsi préserver la biodiversité.

Le Maine-et-Loire et la Sarthe sont les départements des Pays-de-la-Loire où surviennent le plus de collisions avec le grand gibier. Mis à part en Loire-Atlantique où les sangliers sont responsables de la plupart des collisions, le chevreuil est le grand gibier causant le plus de collisions routières.



Nombre de collisions survenues en Pays-de-la-Loire en 2009 © Fonds de garanties assurances

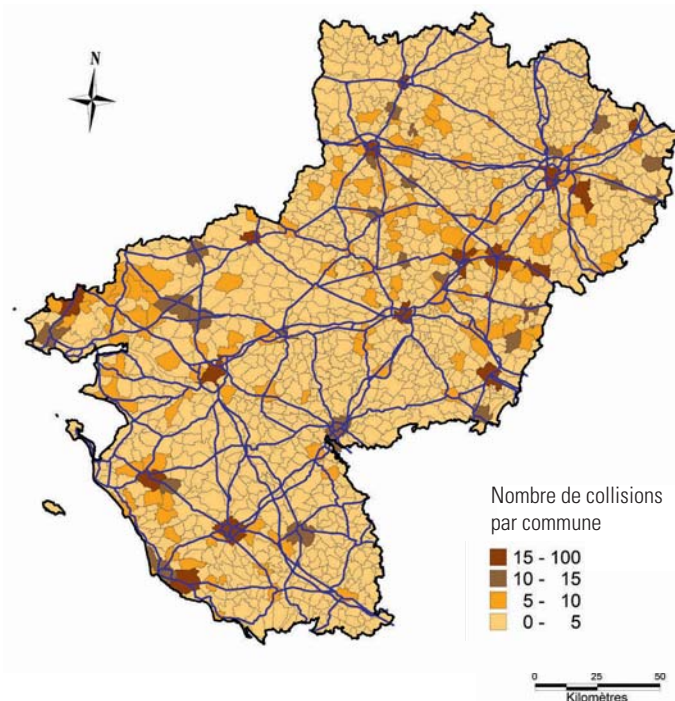


Fréquentation du passage à faune du « Haut-Soulage » (A85 - Maine-et-Loire) entre septembre 1997 et décembre 2000

Bien que leurs collisions engagent les dégâts matériels les plus importants, les cervidés et sangliers ne sont pas les seuls animaux soumis aux collisions routières.

La petite faune (mustélidés, hérissons, amphibiens, etc.) est assez sensible à cette mortalité, il existe donc d'autres types de passages réalisés avec des buses et destinés spécifiquement à ces espèces.

Cartographie des axes routiers avec le nombre de collisions par commune (2009) et le nombre de passages à grande faune (2010) en région des Pays de la Loire



28 passages à grande faune en région Pays-de-la-Loire !



Relevé de traces sur le sable



Passage à faune sur l'A85

Quelques chiffres sur les collisions en 2009

- 65% des communes ligériennes concernées (1500 communes dans la région),
- Les grandes agglomérations ont un nombre de collisions élevé en raison de leur réseau routier et d'un trafic plus denses.

LES DEGATS DE GRAND GIBIER

Composé majoritairement de terres agricoles (72%) et peu d'espaces boisés (10%), la région des Pays-de-la-Loire connaît de nombreux dégâts agricoles. En effet les productions végétales sont extrêmement variées et offrent une nourriture en abondance au grand gibier.

Sur le territoire régional, les sangliers sont responsables de 86% des dégâts, essentiellement sur des plantes agricoles (maïs) et sur les prairies. Les cervidés peuvent également, par leur comportement et leur régime alimentaire, causer des dégâts sur des plantes agricoles.

Chaque année, les FDC mettent en place des dispositifs, auprès des agriculteurs, pour limiter les dégâts. En 2012, la FDC 49 a contribué à la mise en place de :

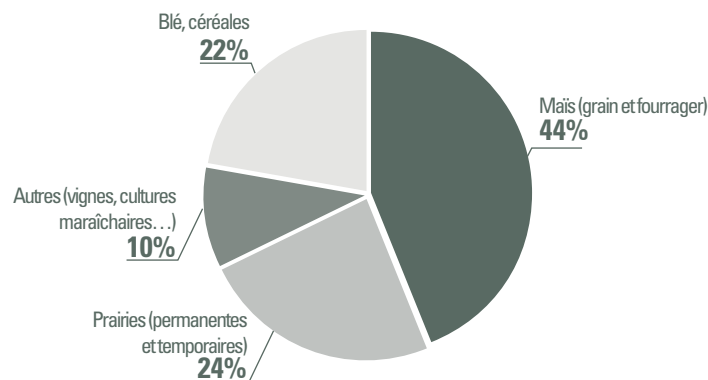
- 200 ha de répulsifs
- 450 km de clôtures électriques

D'un point de vue économique, les dégâts représentent un budget considérable, chaque année, pour les FDC. En 2011-2012, les FDC de la région des Pays-de-la-Loire ont indemnisé près de 700 000 € de dégâts.

L'importance de maîtriser les populations en fonction de la capacité d'accueil des territoires est un objectif recherché. Cela passe par une pression de prélèvements de la part des acteurs cynégétiques.

Répartition du coût des dégâts de grand gibier ©

FDC - FRC PL



Extrait du Code de l'Environnement - ARTICLE L426-1

« En cas de dégâts causés aux cultures, aux inter-bandes des cultures pérennes, aux filets de récoltes agricoles ou aux récoltes agricoles soit par les sangliers, soit par les autres espèces de grand gibier soumises à plan de chasse, l'exploitant qui a subi un dommage nécessitant une remise en état, une remise en place des filets de récolte ou entraînant un préjudice de perte de récolte peut réclamer une indemnisation sur la base de barèmes départementaux à la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs. »



Fouilles de sanglier sur une prairie, appelées "vermillis" ou "boutis"



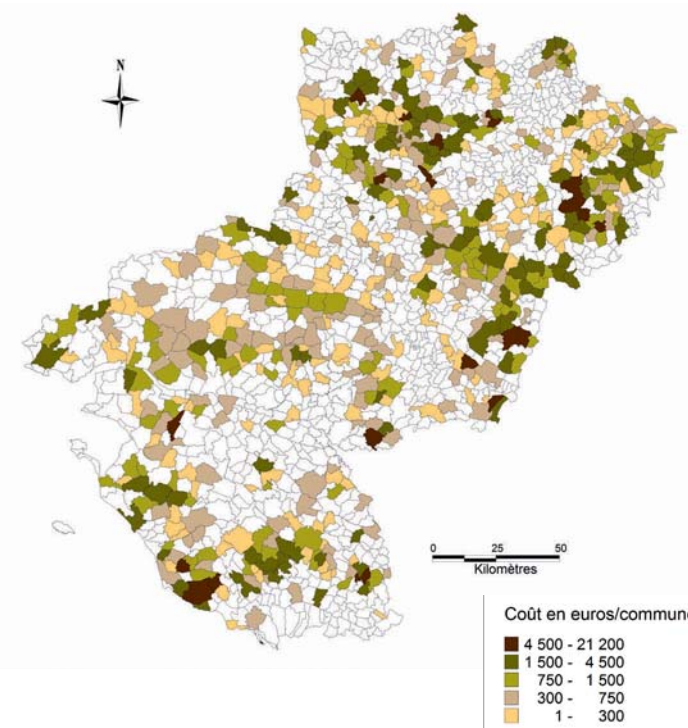
Dégâts de grand gibier dans un champ de maïs



Mise en place de clôture électrique

Quelques chiffres sur les dégâts de la saison 2011-2012

- 37% des communes ligériennes concernées (1500 communes dans la région),
- ¼ des dégâts sont situés sur 20 communes des Pays-de-la-Loire,
- 86 % de dégâts occasionnés par le sanglier.





Remerciements

Tableau de Bord Cynégétique
Pays-de-la-Loire 2014.

Nous remercions l'ensemble des administrateurs, des personnes techniques et administratifs des fédérations des chasseurs de la région, en particulier les membres du groupe régional de travail constitué spécialement pour la réalisation de ce document.

Merci aux différents réseaux nationaux « FDC/ONCFS » qui ont fourni de nombreuses cartographies et données concernant certaines espèces.

Merci également aux associations de chasse spécialisées pour leur participation à l'élaboration de ce premier tableau de bord des données cynégétiques en Pays-de-la-Loire. Que les 75.000 chasseurs de nos cinq départements soient enfin remerciés pour leur implication dans l'observation et la récolte des données sur les espèces et leurs habitats.

Les fédérations départementales et régionale des chasseurs remercient les Conseils Généraux et le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire pour le soutien financier apporté à différentes actions environnementales développées dans le tableau de bord.

Réalisation : Janvier 2014

Rédaction : Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire, Géraldine AUBE, Alain CHALOPIN, Olivier CLEMENT, Emilien CORNUAUD, Marc LORIEUX

Crédits photographiques : Dominique GEST - FRC Pays de la Loire - FDC 44 - 49 - 53 - 72 - 85

Cartographies : FRC Pays de la Loire - Réseaux ONCFS/FDC
Conception graphique / Impression : Offset 5



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

12 bis, boulevard François Blancho - BP 40413
44204 Nantes Cedex 2
Tél 02 40 89 59 25 - Fax 02 40 35 34 81
Email : fdc44@wanadoo.fr - Site web : www.chasse44.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE MAINE-ET-LOIRE**

« Les Basses Broches » - CS50055 - BOUCHEMAINE
49072 BEAUCOUZE Cedex
Tél : 02 41 72 15 00 - Fax : 02 41 72 15 09
Email : fdc49@chasseurdefrance.com
Site web : www.chasse49.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE MAYENNE**

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél 02 43 53 09 32 - Fax 02 43 67 16 96
Email : fdc53@chasseurdefrance.com
Site web : www.chasse53.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA SARTHE**

1 rue Louis Bruyère - 72016 LE MANS Cedex 2
Tél 02 43 82 21 46 - Fax 02 43 82 68 23
Email : fd.chasseurs.72@wanadoo.fr
Site web : www.chasse72.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA VENDEE**

« Les Minées » - BP 393 85010 LA ROCHE S/YON Cedex
Tél 02 51 47 80 90 - Fax 02 51 46 21 60
Email : fdc85@chasseurdefrance.com
Site web : www.chasse85.fr

**FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS
DES PAYS-DE-LA-LOIRE**

« Les Basses Broches » - CS50055 - BOUCHEMAINE
49072 BEAUCOUZE Cedex
Tél : 02 41 73 89 12 - Fax : 02 41 72 15 09
Email : frc-paysdelaloire@wanadoo.fr
Site web : www.frc-paysdelaloire.com



Association agréée au titre de la protection de l'environnement